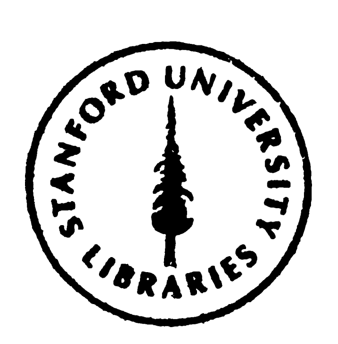

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

LA QUESTION POLONAISE

AU POINT DE VUE

DE LA POLOGNE,

DE LA RUSSIE

ET DE L'EUROPE.

PAR

D. K. Schédo-Ferroti.

ÉDITION SCHNÉE,

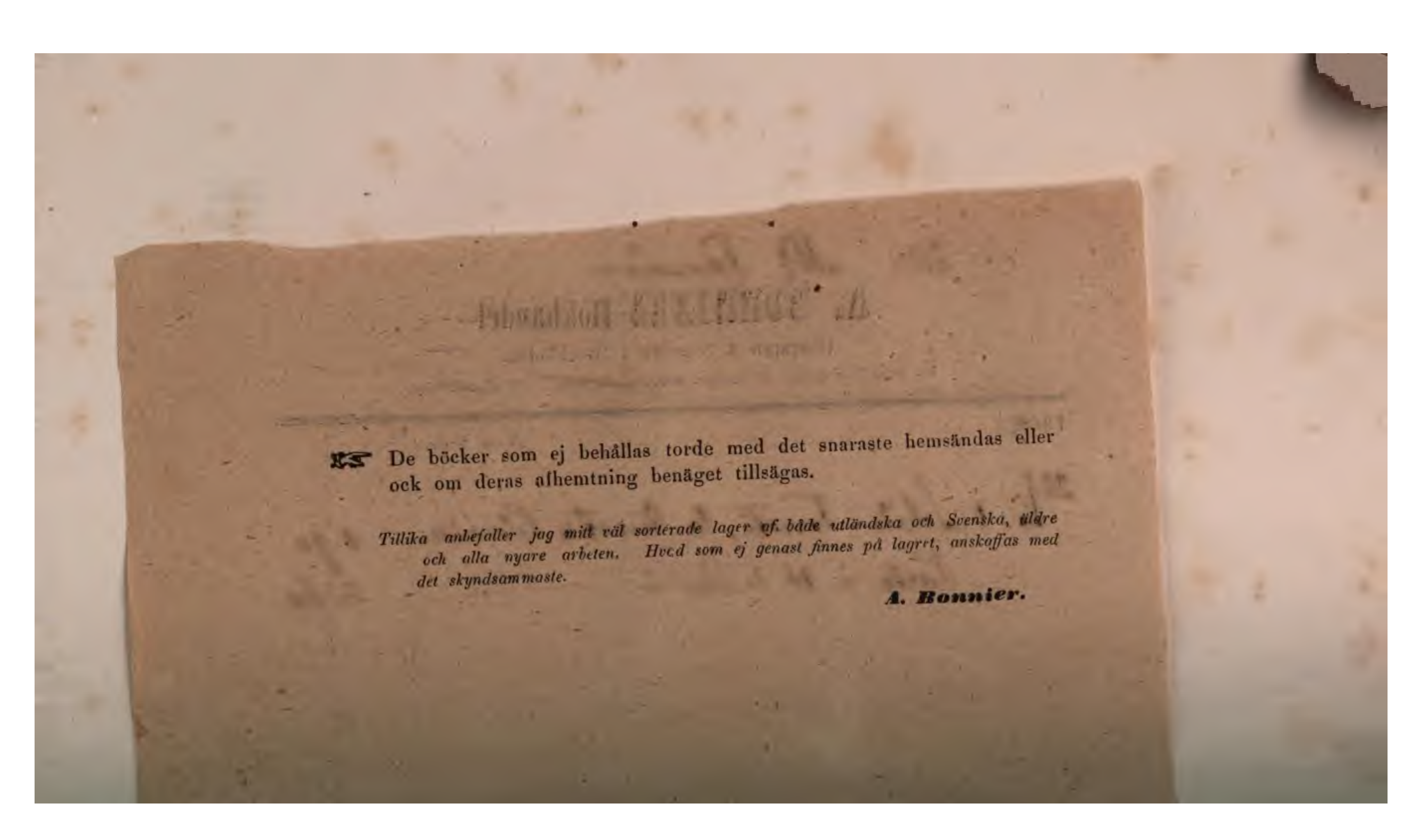
PARIS,
CHEZ E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Palais Royal, galerie d'Orléans, 13.

BRUXELLES,
A L'OFFICE DE PUBLICITÉ,
39, Montagne de la Cour.

BERLIN,
Librairie B. BEHR (E. BOCK).

1863





☞ De böcker som ej behållas torde med det snaraste hemsändas eller ock om deras afhemtning benäget tillsägas.

Tillika anbefaller jag mitt väl sorterade lager af både utländska och Svenska, äldre och alla nyare arbeten. Hvad som ej genast finnes på lagret, anskaffas med det skyndsammaste.

A. Bonnier.

Fol. 201: Mr. Fournier

A. BONNIERS Bokhandel

(Bazaren å Norrbro i Stockholm)

har äran öfversända, till benäget påseende ~~och urval~~. Till Fortsättning.

1863		R:mt R:dr	
22/6	1	Schédo-Ferroti, la Question Polonaise	1 90
		Porto à 24 s. Berlin —	2 60

LA QUESTION POLONAISE.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE A. MERTENS ET FILS,

22, rue de l'Escalier.

LA

QUESTION POLONAISE

AU POINT DE VUE

DE LA POLOGNE,

DE LA RUSSIE

ET DE L'EUROPE.

PAR

D. K. Schédo-Ferroti.

ÉDITION SCHNÉE,

PARIS,
CHEZ E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Palais Royal, galerie d'Orléans, 13.

BRUXELLES,
A L'OFFICE DE PUBLICITÉ,
39, Montagne de la Cour.

BERLIN,
Librairie B. BEHR (E. BOCK).

1863

I

Exposé de la question.

Pendant que nous écrivons ces lignes, on se bat encore sur les bords de la *Vistule,* et quoique *Langiewicz* soit prisonnier, que le gros des bataillons polonais soit dispersé, la lutte continue, moins générale sans doute, mais tout aussi acharnée qu'auparavant; les passions sont donc tout aussi surexcitées qu'elles l'étaient au commencement de l'insurrection.

D'autre part, le gouvernement russe, quelque bien disposé qu'on le suppose, se trouve dans l'impossibilité d'entrer maintenant en composition avec les insurgés; le soin de sa dignité lui fait un devoir de n'écouter aucune proposition, de n'accorder aucune concession, avant d'avoir eu raison de la révolte, avant d'avoir, sinon soumis, du moins dompté l'insurrection armée.

Dans cette situation, est-ce bien le moment d'écrire sur la question polonaise, est-ce bien le moment de peser le pour et le contre dans ce grand procès, entre une nation qui se dit opprimée et un gouvernement qui se dit bien intentionné, cause célèbre, débattue depuis près d'un siècle, avec l'opi-

nion publique pour jury et l'Europe pour juge? — Assurément non, s'il s'agissait d'émettre, sur un arrangement à l'amiable, des avis qui s'adresseraient soit au gouvernement russe, soit aux Polonais armés. — Le gouvernement, nous l'avons dit, ne saurait rien écouter maintenant; les Polonais, nous en sommes convaincu, sont encore moins en état d'écouter des paroles conciliantes; il serait donc oiseux d'en adresser aux belligérants; aussi, les solutions de la question, énumérées à la fin de cet écrit, si jamais elles sont prises en considération, ne pourront avoir quelque valeur qu'alors que les épées seront remises au fourreau, que le calme sera rentré dans les esprits agités.

Mais, s'il en est ainsi, pourquoi écrire maintenant, pourquoi ne pas attendre la fin de la lutte armée, pour développer à loisir les chances de succès et de stabilité qui se présenteront alors en faveur de telle ou telle solution définitive de la question ?

Nous avons pour cela, pour la publication immédiate de cet écrit, une raison des plus plausibles. — C'est, d'abord, que nous sommes loin d'avoir la prétention de pouvoir donner des conseils, ni au gouvernement russe, ni aux patriotes polonais, et ensuite que cette question polonaise a été cause que, dans le monde littéraire de l'Occident de l'Europe, il s'est produit un phénomène des plus étranges, un phénomène qu'on n'a pas encore signalé à l'attention du public, et qu'il n'est pas sans intérêt d'étudier tant qu'il dure encore.

Ce phénomène nouveau, cette apparition insolite, c'est la violence sans exemple que l'on met dans les débats sur la question polonaise, l'incroyable confusion dans les idées, l'inconcevable contradiction dans les assertions et dans les citations de faits que l'on trouve parmi les orateurs et les publicistes d'un même parti, et enfin l'entente cordiale, qui s'établit soudain entre des antagonistes décidés, aussitôt qu'il est question de la Pologne.

Qu'on se rappelle les discussions qui eurent lieu à propos de la question des duchés de *Schleswig* et de *Holstein*, de la question *hongroise*, de l'unité *italienne*, toutes soulevées au nom du principe de l'autonomie des nationalités, toutes soutenues avec vigueur par la presse libérale, et que l'on compare le ton dont on parlait alors, avec le langage que l'on tient aujourd'hui à propos de la *Pologne*. Qu'on se souvienne du parfait accord qui existait, d'une part entre les partisans, d'autre part entre les adversaires de l'indépendance hongroise, du pouvoir temporel du pape, etc., etc., qu'on le compare à la dissension intestine qui a fini par rompre tous les rangs, par entremêler les champions de tous les partis, et l'on conviendra que c'est quelque chose d'insolite qui se passe à propos de la question polonaise.

Messieurs du *Siècle* et Messieurs du *Monde* sont d'accord, pour la première et seule fois de leur vie. — Les premiers chérissent les Polonais, parce qu'ils les regardent comme des révolutionnaires; — les derniers les défendent, parce qu'ils sont catholiques et conservateurs.

A *Turin*, à *Madrid*, à *Londres*, à *Bruxelles*, on organise des meetings libéraux en faveur des Polonais, parce qu'on leur suppose des idées nivellatrices, et en *Suède*, M. le baron *Stael-de-Holstein* les recommande à la chambre *nobiliaire*, parce qu'il y voit des gentilshommes qui défendent leurs priviléges contre l'oppression du gouvernement.

Les uns, pour prouver combien la *Pologne* est fondée dans ses prétentions d'autonomie, invoquent les traités de 1815; les autres, pour prouver la même chose, déclarent ces traités « *morts, bien morts*, » et ajoutent qu'il n'en faut parler « *que pour les maudire*. »

Voilà pour les différences dans la manière d'envisager la question. Passons aux assertions contradictoires :

Dans la séance du 18 mars, un sénateur français affirme, sur des documents qu'il produit : « que l'adminis-

« tration du royaume de *Pologne* est complétement séparée, en droit et en fait, de celle de la *Russie ;* — que le « pouvoir législatif est entre les mains d'un Conseil d'État, « siégeant à Varsovie, et composé de toutes les notabilités « du pays, et que, depuis que ce Conseil est en fonctions, « on a supprimé la section polonaise du Conseil d'État « russe (à Saint-Pétersbourg);

« Que le pouvoir exécutif est entre les mains d'un Polonais présidant un Conseil administratif composé de Polonais, et que tout le personnel du service administratif du « pays est composé de Polonais;

« Que, depuis 1861, il existe dans chaque province, dans « chaque district, un conseil élu par tous les chefs de « famille, qui tient des sessions régulières, et s'occupe de « toutes les questions administratives; — que l'autorité « judiciaire est de même indépendante du même service « en *Russie ;* — que, sur la proposition de l'archevêque « de Varsovie, des garanties sérieuses vont être accordées « en matière criminelle et d'arrestation préventive; — « enfin, que la langue polonaise est la langue officielle, et « que depuis 1862, l'université de Varsovie a été rétablie (1). »

A cela, — un autre sénateur ayant employé le terme « *c'est faux,* » en parlant de l'accusation élevée contre *Langiewicz* d'être poussé par Mazzini et Garibaldi, — un troisième sénateur réplique : qu'en réponse à ces assertions il aurait fallu se borner à dire : *C'est faux! c'est faux! c'est faux* (2)!

Ayant ainsi rejeté le témoignage des documents que produisit son collègue, ce troisième sénateur, pour rétablir les faits dans toute leur exactitude, annonce qu'en

(1) Compte rendu des séances du Sénat français. — Nous empruntons ce compte rendu au *Moniteur belge* qui l'a reproduit intégralement. — Voir le *Moniteur belge*, page 1383.

(2) *Ibidem*, page 1386.

Pologne il existe un ordre impérial d'après lequel les gentilshommes pauvres ne sont admis comme courriers dans l'administration des postes, qu'à la condition de renoncer à leur noblesse, et de céder à ladite administration *la propriété de leurs enfants,* qu'une autre ordonnance défend de construire des églises catholiques, tandis qu'une troisième prescrit, lorsqu'une église grecque est ruinée, de s'emparer de l'église catholique (1).

Dans cette même séance, un orateur ayant avancé que la cession des provinces, qui en 1773 passèrent sous la domination russe, a été sanctionnée par les représentants de la Pologne qui, « au nombre de 85 » signèrent le traité avec la *Russie,* ce fait est invalidé par un autre orateur, qui nie la compétence de ces signatures en s'écriant : « On « vous a dit que des Polonais, en grand nombre, avaient « sanctionné eux-mêmes le partage de leur pays, et on a « cité le chiffre de 85 signatures de Polonais apposées aux « actes de partage. — Mais à cette époque la Pologne comp- « tait 20 millions d'habitants, et on avouera que 85 *trai-* « *tres* sur une population de 20 millions, ce n'est pas beau- « coup (2). »

(1) Compte rendu des séances du Sénat. (Voir le *Moniteur belge*, p. 1387.)

(2) Ce n'est qu'à cette dernière assertion que nous ferons une objection, d'abord parce qu'il y a là une accusation infamante jetée sur la tombe d'une quantité d'honnêtes gens, et ensuite parce qu'elle prouve combien les détails de l'histoire de la Pologne sont peu connus de ceux qui discutent sur la validité de ses droits, lors même que les discutants appartiennent à la *nationalité polonaise*, comme c'est le cas pour celui dont nous venons de citer les paroles. — Si l'honorable sénateur avait lu le traité du 7/18 septembre 1773, il saurait qu'il s'y trouve, non pas 85, mais 96 signatures, que les contractants étaient munis de pleins pouvoirs du roi et de la république polonaise, que dans leur nombre sont 5 évêques, 9 palatins, 5 castellans de premier, et 9 de second ordre, 7 grands-officiers de la couronne, et 61 nonces des palatinats, et que parmi eux se trouvent les noms de *Czartoriski, Lubomirski, Jablonowski, Sapieha*, et autres tout aussi honorables. — Alors, sans nul doute, il aurait hésité à appeler « *traîtres* » les représentants de la nation à laquelle il appartient lui-même, des patriotes aussi chaleureux que lui, mais assez malheureux pour avoir

que S. M. se réserve de donner à cet État l'extension intérieure qu'elle *jugera convenable*. — Est-ce là une promesse de réunir à l'ancien duché de Varsovie les provinces de *Podolie*. de *Volhynie*, etc., etc. ?—Assurément non,— mais que devient alors l'assertion de M. *Bellet* et de mille autres publicistes qui ont avancé des faits tout aussi erronés? —Seraient-ce des mensonges, de faux témoignages destinés à induire le public en erreur? — Pas le moins du monde, — ce n'est qu'un peu d'ignorance et beaucoup de légèreté, tant de légèreté qu'en parlant des *Lithuaniens* compatriotes de *Jagello* et de *Kosciusko*, M. *Bellet* s'écrie : « Sont-ce là des *Russes* ou des *Polonais?* » — Sans trouver la réponse si simple : *Non!* — Ce sont des *Lithuaniens!* — nationalité distincte qui ne parle ni le russe ni le polonais, mais le *lithuanien*.

Les belles-lettres ne sont pas restées en arrière dans ce grand concert de productions excentriques. — *Victor Hugo* adresse aux soldats russes une lettre dans laquelle il leur dit que le temps est venu *de choisir* entre *Varsovie* et *Saint-Pétersbourg* et de tourner leurs armes contre *le czar*, sans se douter qu'en posant ainsi la question, il la résout contre lui-même, car le soldat adore *le czar*, et s'il

été autrement disposé dans les articles suivants (*), est réuni à l'empire de *Russie*. — Il y sera lié irrévocablement par sa constitution, pour être possédé par S. M. l'Empereur de toutes les *Russies*, ses héritiers et ses successeurs à perpétuité. — S. M. Impériale se réserve de donner à cet État, jouissant d'une administration distincte, l'extension intérieure qu'elle jugera convenable. — Elle prendra avec ses autres titres celui de czar, roi de *Pologne*, conformément au protocole arrêté et consacré pour les titres attachés à ses autres possessions. — Les *Polonais*, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera convenable et utile de leur accorder. »

(*) Cession à la *Prusse* du territoire qui allait devenir le duché de *Posen*. — Rétrocession à l'*Autriche* de la partie de la *Gallicie* qui appartenait à la *Russie* depuis la paix de Vienne de 1809.

a à se plaindre de *Saint-Pétersbourg,* il déteste *Varsovie;* ainsi du moment qu'on lui explique qu'il s'agit d'un *choix,* celui qu'il fera n'est pas douteux (1).

M. le *comte de Montalembert* écrit son « *Insurrection polonaise* » et s'extasie « sur la glorieuse solidarité du catholicisme et du patriotisme polonais, » sans penser qu'il affaiblit par là l'action des journaux patriotiques polonais qui affirment que le mouvement est national et populaire, et nullement clérical (2).

M. *J. Michelet*, enfin, dans son livre : « *la Pologne martyre* » fait intervenir le ciel lui-même dans les affaires de la *Pologne,* et annonce des miracles d'une orthodoxie fort douteuse, sans s'apercevoir qu'il blesse également le bon sens et le bon goût de ses lecteurs (3). — A la page 27ᵉ de son livre il dit : « Il y a peu d'années, plusieurs vil-« lages de *Lithuanie* ont témoigné authentiquement et par « devant les magistrats, affirmé par serment, qu'ils avaient « vu distinctement au ciel une grande armée qui partait « de l'Ouest et qui allait au Nord. — C'est le privilége des « grandes douleurs, le don que le ciel fait à ceux qui « souffrent trop dans le présent, d'anticiper ainsi le temps. » — Plus loin, à la page 29ᵉ, en parlant du général *Bem* « l'homme terrible, l'homme fée, qui sans armes chassait « des escadrons en les blessant du regard, » M. *Michelet* en dit : « Le péril n'éveillait en lui ni haine ni colère ; tout « au contraire, une gaieté charmante. — Personne n'a « moins haï ceux qu'il tuait. — Aussi est-il resté chéri à « tous, aux Slaves comme aux Hongrois, comme aux Po-« lonais. — Ils le chantent avec les leurs et se vantent de « ce que, lui aussi, il fut Slave ; ils montrent avec orgueil « *les coups dont il les honora!* — Cette légende est fondée « au cœur des peuples, elle va florissant chaque jour, s'en-

(1) Voir le journal bruxellois « *la Cloche* » du 25 février.
(2) Voir « *l'Insurrection polonaise* » page 8. (Paris, 1863. Dentu.)
(3) Voir *J. Michelet* « *la Pologne martyre* » (Paris, 1863. Dentu).

« richissant de branches nouvelles et de jeunes fleurs. — « Naguère encore, quand les volontaires de *Silésie,* que « leur cœur poussait au Midi, s'en allaient malgré eux « vers le Nord sous le bâton des Prussiens : Vous avez beau « faire, disaient-ils, *Bem* aura raison de vous tous. — Il « vit, il vivra ! — Les cloches depuis mille ans ne font que « l'annoncer. — Écoutez-les ; n'entendez-vous pas qu'elles « disent : *Bem! Bem! Bem!....* Elles sonnent et sonne- « ront son nom éternellement ! ! »

Quant à la presse russe, elle n'est guère en position de pouvoir rectifier les erreurs volontaires ou involontaires qui se commettent journellement dans les écrits qui parlent de l'histoire et de la politique intérieure de la *Russie.* — Les publications périodiques (journaux et revues) paraissant en *Russie,* grâce à la convention postale conclue avec la *Prusse,* deviennent non-seulement fort coûteuses, mais sont très-difficiles à avoir, puisque de *Londres,* de *Bruxelles,* de *Vienne,* de *Naples,* il faut toujours s'adresser à l'administration postale de *Berlin,* pour souscrire à un journal édité à *Saint-Pétersbourg,* à *Moscou,* à *Odessa.*

Cela explique pourquoi, en fait d'imprimés *russes,* on ne voit guère circuler à l'étranger que les produits de la presse systématiquement hostile au gouvernement. — C'est donc sans contrôle possible, sans entendre les partis adverses, et rien que sur les écrits de l'opposition que l'on juge de la valeur des mesures administratives, des résultats obtenus jusqu'ici, et des espérances qu'offre l'avenir du peuple russe, et encore arrive-t-il qu'on lit dans les publications de *Londres,* non pas ce qui y est écrit, mais ce qu'on veut bien y trouver.

Ainsi, M. *J. Michelet,* dans le livre déjà cité, après avoir dit (pag. XV[e]) combien lui sont sympathiques « l'es- « prit charmant de *Hertzen,* et la magnanimité de *Bakou-* « *nine,* » assure que les *Russes* (pag. 39[e]) sont « faux « comme l'eau, qu'ils ont des yeux qui ne rappellent pas

« bien ceux de l'homme, des yeux d'insectes, brillants, « mais sans regard humain ; ce ne sont pas des hommes « encore. » C'est (pag. XIIIe) « une tribu finno-tartare, où « le sang slave a misérablement baissé. » — Cette race si déshéritée, cette « masse où rien ne mord, » ne saurait constituer une nationalité ; aussi ce qu'on appelle la *Russie*, n'est-il « qu'une fantasmagorie, un mirage ; » c'est pourquoi M. *J. Michelet* s'écrie avec enthousiasme à la page 14e : « Je dis, j'affirme, je jure et je prouverai *que la* « *Russie n'est pas!* » — La *Pologne* (pag. XVe) est le cœur du Nord, — *elle seule et pas l'autre*, la Russie (pag. 51e), « la *Russie*, c'est le choléra ! ! »

Nous ignorons où M. *J. Michelet* est allé chercher ces données sur les infirmités de race adhérant à la nationalité russe, mais il est certain qu'il n'a pu les trouver ni dans les écrits de M. *Hertzen*, ni dans ceux de M. *Bakounine*, dont « le charmant esprit et la magnanimité » doivent lui être connus par suite de rapports personnels, car il est évident qu'il n'a pas lu leurs publications, qui disent tout le contraire de ce qu'il affirme. — Ennemis personnels, et très-personnels du gouvernement russe, MM. *Hertzen* et *Bakounine* en médisent avec passion, mais tous les deux s'accordent à déclarer le *peuple russe* le plus intelligent des peuples, celui dont l'avenir promet d'être le plus brillant ; — jugement auquel, sans être de race slave nous-même, nous souscrivons sans réserve.

Mais tout le monde ne juge pas des produits de la presse russe de l'étranger, sans en connaître le contenu ; il y a même des publicistes assez consciencieux pour ne parler d'un livre qu'après l'avoir lu, et qui s'abonnent à la *Cloche*, de *Bruxelles*, pour savoir ce que dit celle de *Londres*. — Que trouvent ceux-là dans l'organe du parti ultra-libéral russe, quels sont les renseignements qu'ils peuvent y puiser concernant la question polonaise, concernant la situation intérieure de la *Russie*?

Ici encore on trouve un langage passionné jusqu'à l'exagération, des nouvelles fondées rien que sur des ouï-dire, des assertions, faites de bonne foi peut-être, mais sans base réelle, des espérances énoncées comme des faits accomplis. — On parle (*Cloche*, n° 155) « de centaines d'officiers *russes*, qui, d'accord avec la grande majorité de leurs camarades, auraient déclaré qu'ils ne tireraient point l'épée contre la Pologne, et qu'ils aimeraient mieux mourir que de combattre les champions de la liberté. » — Plus tard (*Cloche*, n° 156), on annonce que deux officiers *russes* sont condamnés à mort et quatre autres mis en jugement, pour avoir *passé aux insurgés*. — Voilà bien un commencement d'exécution de la promesse des signataires de la lettre publiée par M. *Hertzen*, et le public est en droit de s'attendre que l'armée russe, officiers en tête, passera à l'insurrection. — Au lieu de cela il se trouve que *pas un seul Russe* n'a quitté son drapeau ; ceux qui ont embrassé la cause de la *Pologne* sont tous des *Polonais*, officiers dans l'armée russe, et à ce titre appelés « officiers *russes* (1). »

D'autre part on essaie de persuader à l'Europe que la *Russie* est à la veille d'un gigantesque soulèvement populaire. — La raison d'être de cette commotion générale se trouverait dans le fait que le manifeste d'émancipation (19 février 1861) établissait un régime préparatoire, dont la durée était fixée à deux années, pendant lesquelles les nouveaux affranchis devaient s'arranger à l'amiable avec les anciens propriétaires du sol concernant le montant et le mode de payement des redevances dues en retour de la cession des champs cultivés par les paysans, cession prononcée d'autorité par le manifeste même. — Croyant prévoir que lesdits arrangements à l'amiable n'auraient pas lieu, que, le jour de l'échéance venu, les paysans demande-

(1) Voici les noms des officiers dont il s'agit dans le n° 156 de la « *Cloche* » : Franzkewicz, Grekowski, Oudimowski, Trziczinski, Rzonszinski, et Grekowicz. — On voit qu'il n'y a pas parmi eux un seul nom *russe*.

raient à garder leurs champs sans payer aucune indemnité, et comprenant que cela obligerait le gouvernement de prendre le parti des anciens propriétaires, et de les préserver d'une ruine complète, — la « *Cloche* » prédit une révolte générale dans 45 provinces de l'Empire.

Cette manière de présenter les choses ne donnait-elle pas à l'*Europe* le droit de croire et à la *Pologne* le droit d'espérer qu'au 19 février-3 mars il y aurait, en *Russie* même, une puissante diversion, toute en faveur du soulèvement polonais? — C'était la manière de voir de beaucoup de monde, et cependant à cette même époque, 1-13 mars, sur la totalité des paysans affranchis, formant une population mâle de **9,975,416** âmes, **8,642,909**, c'est-à-dire **86,64** pour cent, avaient terminé les arrangements avec leurs anciens maîtres et se trouvaient en pleine jouissance de leurs champs et de leurs enclos (1).

Ce n'est pas, on le voit, dans la presse *russe* de l'étranger que l'on doit chercher des appréciations calmes de la véritable situation des choses, tant en *Russie* qu'en *Pologne,* ce n'est point dans les écrits politiques émanant de plumes étrangères que l'on peut trouver des jugements prononcés en connaissance de cause, ce n'est non plus dans les articles des grands journaux, ni dans les œuvres des grands ateliers géographiques que l'on rencontre des notions exactes sur ce qui concerne la Pologne.

Où donc trouver la vérité?

Comment faire pour bien juger de cette *question polonaise*, que personne ne consent à traiter de sang-froid ; de cette question qu'il suffit de toucher pour voir tout le monde

(1) Sur les 45 provinces, il y en a 16 où les susdits arrangements à l'amiable sont consentis par *toute la population affranchie.* — Dans 6 provinces le nombre des paysans qui ont passé des contrats avec leurs anciens maîtres, s'élève au delà de 90 pour cent de la population affranchie. — Dans 8 provinces ce chiffre dépasse 80 p. c., dans 8 autres il est au delà de 70 p. c., — et dans les moins avancées il est encore au delà de 61 p. c.

saisi d'un vertige subit, d'une sorte de délire, qui porte d'illustres sénateurs à se donner des démentis formels (1), à se traiter en pleine séance de « *disciple de Loriquet* » et d'*élève de Mazzini* (2) » qui en pousse un jusqu'à terminer son discours en s'écriant : « Il faut se hâter, agissez donc, agissez au plus vite ; comment? je ne sais pas, — mais agissez (3) ! »

Comment faire pour voir clair dans cette question qui fait oublier à M. *Clérot* la géographie, à M. *Bellet* l'acte final du congrès de Vienne, à *Victor Hugo* que les soldats russes ont prêté serment de ne point quitter leurs drapeaux, à M. le *comte de Montalembert*, que les Polonais se disent démocrates, à M. *J. Michelet*, que « *le mirage* » qu'il appelle la *Russie* est plus réel que celui que virent les paysans lithuaniens, et à la rédaction de « *la Cloche* » qu'il est des limites au delà desquelles il ne faut jamais aller, ni dans les prédictions ni dans les imprécations.

Cette vérité, si difficile à découvrir, ce n'est pas nous, ce sont nos lecteurs qui la trouveront, après avoir pesé la valeur des arguments dont s'étayent, les Polonais d'une part et les Russes de l'autre, pour établir la validité de leur prétention aux provinces litigieuses, car pour le fond de la question : l'autonomie du royaume de *Pologne*, les patriotes polonais et l'opinion publique en *Russie*, quoiqu'ils envisagent la question sous deux points de vue très-différents, nous semblent assez près de tomber d'accord.

Ce que nous offrons à nos lecteurs ne sera donc qu'un exposé succinct de la manière dont les *parties intéressées* envisagent la question, exposé auquel nous allons ajouter quelques considérations sur la valeur pratique des diverses propositions émises dans le but d'arriver à une solution définitive de la *question polonaise*.

(1) Voir le *Moniteur belge*, pag. 1386.
(2) Ibid., pag. 1385.
(3) Ibid., pag. 1390.

II

La question polonaise au point de vue des Polonais.

Vu la grande diversité dans la manière de voir des Polonais mêmes, et le peu de précision qu'ils mettent à formuler leurs idées sur ce qu'il faudrait leur accorder pour qu'ils se disent contents, il n'est pas facile de démêler le fond des aspirations des divers partis politiques. Les devises : « *Vive la Pologne! — A bas les Moscovites! — Les nations ne meurent point!* » qu'ils inscrivent sur leurs étendards ne définissent guère ce qu'ils veulent au fond ; car sous ces formules s'abritent les espérances les plus diverses, les plus contradictoires. Tout en revendiquant, chacun pour soi, le titre de « *patriote fervent et éclairé*, » titre qu'ils refusent à quiconque n'est pas de leur avis, les Polonais des différents partis demandent ; les uns, l'autonomie du royaume de Pologne (ancien duché de Varsovie) avec la Constitution de 1815 et l'empereur de Russie pour roi ; d'autres, la séparation définitive dudit royaume d'avec la Russie ; d'autres encore, la formation d'un État

composé de la Pologne russe (royaume de Pologne), d(Gallicie et de la Posnanie; d'autres enfin, la reconstitut de l'ancienne Pologne, avec ses frontières de 1772.

Chacune de ces solutions de la question polonaise ét recommandée par ses adhérents comme étant la seule sirable, la seule pratique, la seule qui réponde « *aux vr intérêts de la nation*, » et chacune comptant un nom considérable de partisans, on est naturellement am à se demander quelles sont les idées qui guident ces di rents partis; et pour la réalisation de laquelle de ces id agit le parti armé, le parti qui verse son sang pour fa triompher son programme?

La réponse à cette dernière question ne peut être don que par les chefs du mouvement révolutionnaire; auss trouvons-nous dans une lettre de M. Louis Mieroslaws publiée dans divers journaux, et entre autres da l'*Uylenspiegel* de Bruxelles du 1er février. Le géné Mieroslawski, nommé, par le comité révolutionnaire, *cc mandant en chef* des troupes polonaises, doit nécessai ment connaître le but final des efforts qu'il est appel diriger; or, s'adressant à M. Bakounine (émigré ru demeurant à Londres), il dit : «*Entre nous*, mon vaill « ami, *ou la Pologne de* 1772, la Pologne avant « démembrements, *ou la guerre sans trêve.* »

C'est donc de la reconstitution de l'ancienne Polog de la Pologne d'avant 1772 qu'il s'agit. C'est là le 1 vers lequel tendent les patriotes armés, qui invoquent principe de l'autonomie des nationalités pour deman(la séparation de la Russie, non-seulement du royaume Pologne, mais encore des *provinces polonaises*, c'est-à-d des provinces qui, avant 1773, faisaient partie du royaun

Ces provinces, Podolie, Volhynie, Kiew, Mohil Witebsk, Minsk, Grodno et Wilna (1), ayant été cc

(1) La subdivision de la province de *Wilna* en deux fractions mant, l'une le gouvernement de *Kowno* et l'autre celui de *Wilna*, é

quises et reconquises à diverses reprises, ont appartenu tantôt aux Polonais, tantôt aux Russes. En ce moment ce sont ces derniers qui y dominent, mais cela ne prouve nullement que la population de ces provinces soit russe, de même que l'ancienne domination polonaise ne prouve point que les habitants de ces contrées appartiennent à la nationalité polonaise.

Quelle est, voilà évidemment le point le plus important à établir, puisqu'il s'agit de *la résurrection des nationalités crucifiées*, quelle est la nationalité des habitants des anciennes provinces polonaises? Sont-ce des *Polonais* qui se trouvent sous la domination des Russes, ou bien sont-ce des *Russes* qui étaient subjugués par les Polonais?

Cette question semble ne présenter que peu de difficultés, puisqu'il suffit de consulter quelque bon ouvrage de statistique ou quelque cours de géographie pour savoir s'il y a plus de Polonais ou plus de Russes dans les contrées dont il s'agit, et pourtant les avis du public russe diffèrent de ceux des patriotes polonais, au point de les faire arriver à des conclusions diamétralement opposées. — Nous essaierons d'exposer les arguments dont on a voulu étayer l'une et l'autre de ces deux manières de voir, laissant à nos lecteurs impartiaux le soin de juger de quel côté est la vérité.

Les assertions des patriotes polonais, reproduites dans diverses publications et dans les journaux de l'époque, ne se trouvent nulle part énoncées avec autant de précision, autant d'ensemble et autant de chaleur que dans la préface d'un ouvrage imprimé à Paris en 1861. — C'est l'histoire de la Lithuanie et de la Ruthénie de Lelewel, traduite par M. Rykaczewski. — L'auteur de ladite préface, qui signe

toute récente, je la néglige à dessein et ne parlerai, ici et plus loin, que du territoire *indivis* de l'ancienne province de *Wilna*, qu'on trouve indiquée sur toutes les cartes de Russie, lesquelles, à peu d'exceptions près, ne désignent point la ligne de démarcation entre les deux gouvernements de *Kowno* et de *Wilna*.

du pseudonyme « *Podolski,* » est évidemment de bonne foi dans ce qu'il dit. — S'il avance des énormités ethnographiques, s'il énonce des faits historiques d'une nouveauté incontestable, s'il en tire des conclusions d'une logique plus que douteuse, on n'est pas en droit pour cela de l'accuser, ni d'avoir voulu tromper ses lecteurs, ni d'avoir calculé sur leur ignorance. — Doué d'une imagination très-vive, le cœur rempli du patriotisme le plus ardent, la tête exaltée par l'idée de la grandeur, de la gloire future de sa patrie, il ne connaît ni obstacles ni difficultés, ne croit que ce qu'il désire, ne doute que de ce qui le contrarierait, et parvient à se démontrer à lui-même, non-seulement que la domination du monde, la réorganisation de la société européenne sont réservées à la Pologne des siècles futurs, mais qu'à l'heure qu'il est la Pologne, la *vraie Pologne,* celle qu'il appelle de ses voeux, celle qui *existe* par le fait de sa volonté, embrasse la septième partie de la superficie de l'Europe.

Cette manière d'argumenter étant celle du parti exalté, du parti que nous voyons, les armes à la main, combattre pour le rétablissement de *la Pologne de* 1772, l'œuvre de M. Podolski prend les proportions d'une profession de foi de ce parti, et, à ce titre, mérite de fixer toute l'attention de nos lecteurs. — Nous allons donc leur donner un résumé succinct de cette espèce de programme des patriotes polonais, auquel nous n'ajouterons nos observations personnelles qu'autant qu'il sera nécessaire pour relier entre eux les passages à citer, et pour en déduire les principes qui servent de base aux aspirations des chefs du mouvement révolutionnaire.

A la page 5 de sa préface, M. Podolski dit : « La Russie « d'aujourd'hui, *abstraction faite* (!!) des provinces envahies en 1772, 1773 et 1775, ainsi que de celles usurpées au XVIIe siècle, appartenant toutes à la nationalité « polonaise, n'est que *la Moscovie,* pays *non slave*, de

« nationalité asiatique et barbare, *déclarée* au XVIII[e] siècle
« État européen, et *nationalité slave,* par un ukase, œu-
« vre de la volonté d'une tzarine. — La Russie porte un
« nom qui ne lui appartient pas ; elle est slave au même
« titre que l'est l'Autriche. — La Moscovie fondée au
« XII[e] siècle, en opposition, en haine de l'esprit slave *ou*
« *plutôt polonais,* s'est élevée par le démembrement des
« pays slaves.... La dénomination *Russie* ne dit rien, ne
« signifie rien. C'est une expression purement diplomati-
« que..... La nationalité russe n'est pas plus réelle. — Il
« existe une nationalité moscovite, slave, si on le veut ab-
« solument, mais très-faible, *qui n'a rien de sérieux,* mais
« seulement extérieure, seulement apparente. — Les
« Russes sont (page XXXII) slaves à l'extérieur seulement,
« mais par l'esprit, Finnois, Ouraliens, Tartares, peuples
« essentiellement asiatiques. — Les Moscovites fondés en
« État par leurs ducs *qui n'étaient point Slaves,* sont une
« race, une nationalité absolument opposée à la race et à
« la nationalité polonaise..... — Entre l'esprit polonais, la
« plus belle et la plus puissante efflorescence de l'esprit slave,
« et l'esprit moscovite, asiatique dans ses racines et nulle-
« ment européen, il existe un abîme peut-être infran-
« chissable. » — En 1193 (page LXX) « on ignorait abso-
« lument l'existence d'un empire russe, inventé par l'orgueil
« et la perfidie moscovite, mais qui, l'histoire l'atteste, n'a
« jamais existé (1). »

(1) Ce qui paraît beaucoup surprendre le patriote polonais, c'est que les Russes ne partagent point sa manière de voir, et que, « lors même qu'il s'en trouve qui sont libéraux, démocrates, révolutionnaires, ou jésuites, ils n'en persistent pas moins à soutenir qu'il y a une nationalité russe. » — C'est au point que (page XVIII[e]), « le prince *Dolgorouki*, *Golovine* « et le jésuite *Gagarine*, profondément séparés sur d'autres questions, « s'unissent et se réconcilient cordialement » dès qu'il s'agit de reconnaître l'existence d'une Russie autonome. — Quant à *M. Hertzen*, le reproche que lui adresse le patriote polonais est bien plus sérieux encore, car il en dit à la page XXXIX[e] : « La Revue de Posen attribue à *M. Hertzen*, ces paroles,

Le fait ainsi établi que la Russie n'est qu'un mythe, qu'elle *n'a jamais existé*, on n'est que médiocrement surpris d'apprendre qu'il n'y a pas de langue russe non plus. — Voici ce qu'en dit le patriote polonais à la page xxxix[e] et suivante : « Quant à la langue russe, la confusion est plus « étonnante encore. — Il y a une langue moscovite et une « langue ruthène ou russienne. — Cette dernière diffère « essentiellement, radicalement de la première, surnom- « mée ridiculement et faussement *langue russe*. — La « langue ruthène ou russienne a été primitivement l'an- « cienne langue polonaise ; aujourd'hui c'est un dialecte, « un patois *polonais* (!!) que tous les Polonais compren- « nent parfaitement, tandis qu'ils ne comprennent pas, « *sans l'étudier*, la langue moscovite, qu'on parle dans la « Moscovie et à Pétersbourg. La langue moscovite con- « tient, il est vrai, des *mots slaves*, introduits par les colo- « nies transportées au xii[e] siècle des bords du *Dnieper* sur « ceux de la *Klazma*, mais ces mots slaves sont affreuse- « ment corrompus et défigurés, *comme le dit* le savant « Szafarik (1). »

« qui, si elles sont vraies, nous attristent profondément : *la nationalité « russe s'étend partout où l'on parle la langue russe, et où existe le culte « moscovite.* — Partagerait-il l'opinion de l'empereur Alexandre que dans « la Podolie il n'y a pas de Polonais ? — Il y a dans l'assertion de *M. Hertzen* « une confusion déplorable, un oubli qui nous étonne justement. »

(1) Il est évident que M. Podolski ne s'est pas donné la peine, ou, ne sachant pas le russe, n'a pas été à même de contrôler l'exactitude de l'assertion de l'auteur dont il invoque le témoignage. — Quoi qu'en dise « *le savant Szafarik,* » nous pouvons attester que la langue russe a si peu dévié de l'ancien slavon (idiome dans lequel sont écrits les anciens livres liturgiques de l'église gréco-russe) qu'il nous a suffi d'apprendre le russe pour comprendre le sens des versets des saints évangiles qu'on lit dans les églises orthodoxes, ce à quoi la connaissance du polonais seul ne suffirait point. — Cela prouve que, loin d'être « *affreusement corrompue et défigurée* » la langue russe est restée plus rapprochée de sa racine, l'ancien slavon, que ne l'est le polonais. — Quant à l'assertion de M. Podolski qu'en Podolie on parle « *un patois polonais* » qu'il aurait compris rien que pour savoir le polonais, je suis trop poli pour le contredire, aimant mieux lui offrir mes

Puisque la Russie n'est qu'une fiction et qu'il n'y a pas de langue russe, il est assez naturel qu'il n'y ait point d'histoire d'un pays qui n'existe que dans l'imagination des savants européens mal renseignés sur l'état réel des choses. M. *Podolski,* pag. VIe, dit expressément : « Il n'existe pas « d'histoire russe, mais uniquement une histoire mosco- « vite, et *Nestor* même, pag. LXVIIe, est déclaré par lui un « *historien polonais* (!) ruthène, jamais russe. »

Les Russes n'étant point Slaves, il devient assez curieux de savoir à quelle nationalité ils appartiennent.—A cela le patriote polonais n'hésite point à répondre (pag. LXXXII) : « Les Russes..... n'étaient qu'une *caste guerrière,* venue « de la Scandinavie, les *Normands......* Les Russes « guerriers conquérants, brigands, sont venus dans la « Slavie *polonaise*(sic!)en 862.»—Dans un autre passage, pag. LXXIVe, il est dit que « depuis 981 jusqu'en 1340, la « Ruthénie ne fut possédée que pendant 37 années seule- « ment par *les Russes*, » lisez « *les Normands.* »

Cette origine *normande,* qu'on prétend donner au peuple russe, ne saurait être admise pour les 49 millions d'habitants de ce pays, parlant le russe et professant le rit grec, descendants de ceux qui jadis aidèrent à conquérir les « *provinces polonaises.* »— Il n'y avait parmi eux de *Normands* que les princes, descendants de *Rurik,* et les nobles, descendants des guerriers venus de la Scandinavie;

compliments sur sa facilité de s'approprier des idiomes nouveaux et sensiblement différents de sa langue maternelle. — En 1844, lors de mon séjour en Podolie, je ne savais pas encore le polonais, et pourtant je comprenais facilement les paysans de la contrée, tant la langue qu'ils parlent se rapproche du russe et de l'ancien slavon. — Plus tard, en 1854, me trouvant en Pologne et désirant parler aux indigènes, ni la connaissance du russe, ni les notions que j'avais du « *patois polonais* » de la Podolie, ni même celles du slavon, ne m'exemptèrent de la nécessité *d'apprendre* le polonais, que j'eus beaucoup de peine à m'approprier, tant il diffère de la racine primitive de tous ces idiomes, du slavon, langue des anciens slaves.

or, puisqu'ils traitent de *Normands* tous les Russes indistinctement, on est fondé à conclure que, pour déterminer la nationalité d'un peuple, M. Podolski et son parti demandent, non pas d'où vient le peuple lui-même, mais bien de quelle origine est la *noblesse* du pays, et qu'ainsi ils déclarent « *Normand* » le peuple russe dont l'ancienne gentilhommerie est de race scandinave, et « *Polonaises,*» les contrées où l'aristocratie est d'origine « slavo-polonaise. »

Nous sommes loin de rejeter en principe l'institution d'un ordre équestre que beaucoup de monde se plaît à représenter comme étant incompatible avec le bien-être des peuples. — L'exemple de l'Angleterre prouve qu'une aristocratie solidement constituée sert à consolider les libertés de la nation entière, et à donner de la stabilité à l'ordre de choses établi; mais il nous est impossible de pousser le culte pour la noblesse jusqu'à faire abstraction du peuple, jusqu'à nier son existence politique, son droit de conserver sa nationalité. — Nous ne saurions donc admettre que la *Posnanie,* par exemple, soit un pays *allemand* par la seule raison que la majeure partie du territoire appartient à des gentilshommes allemands, ni que la *Podolie,* habitée par 1,170,000 Russes, soit un pays *polonais* parce qu'une très-grande partie du sol appartient à des gentilshommes polonais. — M. Podolski est évidemment d'un avis contraire, du moins en ce qui concerne la Podolie, car, ne comptant *pour rien* le peuple de cette contrée, et ne se préoccupant que de la noblesse en possession du sol, il nomme la Podolie (pag. VIII) « l'une des plus « anciennes *provinces* polonaises, *possédée* de temps « immémorial par des habitants issus *de Pologne,* appar- « tenant, par conséquent, à la nationalité polonaise, et « où, antérieurement à 1773, il n'y avait jamais eu de « Russes ni de *Moscovites* » (terme qui, nous l'avons vu, équivaut à « *Normands,* » descendants des compagnons

d'armes de Rurik, gentilhomme russe d'ancienne race).

Que devient le peuple dans tout cela? Évidemment il ne compte pour rien, car « antérieurement à 1773 » la Podolie était *possédée* par des habitants issus de Pologne, « la noblesse polonaise, ce qui fait que la province était « elle-même polonaise. — Depuis lors on y trouve des « Moscovites, » des *Normands*, des gentilshommes russes, circonstance qui semblerait ouvrir au peuple podolien quelque chance de voir reconnue sa nationalité primitive, mais tel n'est point l'avis de M. Podolski et de ses amis politiques. — Non seulement la noblesse polonaise du pays est plus nombreuse que ne le sont *les Normands*, mais (pag. LV[e]) : « l'ancienne noblesse polonaise est une *véri-« table noblesse*, tandis qu'en Russie, ceux qu'on nomme « des nobles ne sont que des esclaves décorés de titres de « prince, de comte, et la poitrine couverte de crachats. »

Ainsi atteints et convaincus d'être inférieurs en quantité et en qualité, « *les Moscovites, les Normands* » (les gentilshommes russes) ne peuvent entrer en concurrence sérieuse avec « *une vraie noblesse*, » la noblesse polonaise, qui possédait et *possède encore* la majeure partie de la Podolie; ce pays doit donc continuer à être regardé comme « *appartenant* à la nationalité polonaise. »

Malgré nos sympathies pour la noblesse en général, et la vaillante noblesse polonaise en particulier, il nous semble que c'est pousser trop loin les conséquences du principe aristocratique; toutefois, puisque les patriotes polonais partageant les convictions de M. Podolski, sont d'un avis contraire, nous nous bornons à prendre acte de cette prétention, sans essayer de démontrer ce qu'il y a là d'injuste.

Tout ce qui nous semble nécessaire pour éclaircir la question qui nous occupe ici, c'est de fournir la preuve que le parti révolutionnaire, le parti qui combat en ce moment sous les ordres des successeurs de Langiewicz, le parti

qui a adopté pour devise : *La Pologne comme en* 1772, par le fait même d'avoir adopté cette devise, laquelle n'est à justifier qu'à l'aide des arguments de M. Podolski, — que ce parti, disons-nous, si vaillant, si entreprenant, si prodigue de son sang, n'agit que dans les intérêts de *la noblesse polonaise*. — C'est au nom et au profit de l'aristocratie qu'on réclame la reconnaissance des anciens droits de « *la nationalité* (lisez noblesse) *polonaise,* » et qu'on demande que les « *Moscovites* ou *Normands* » soient mis hors des « *anciennes provinces* » de la sérénissime république, sans se préoccuper le moins du monde si le peuple habitant ces provinces verrait avec regret ou avec bonheur le rétablissement de l'état de choses d'avant 1772.

La question de la nationalité du peuple habitant les *anciennes provinces* de la Pologne d'avant 1772, ainsi résolue, il se présente une dernière difficulté : la différence entre les convictions religieuses de ce peuple professant le culte gréco-russe, et celles de *la mère patrie,* la Pologne, éminemment catholique, apostolique et romaine. — Cette difficulté, selon M. Podolski et ses nombreux amis politiques, n'existe pas du tout. — D'abord ils n'admettent pas qu'il y ait une église grecque, ou gréco-russe. — Il y a un culte *moscovite,* voilà tout. — Et ce culte-là, ce *rit moscovite,* depuis quand existe-t-il à *Kiiow,* en *Podolie,* en *Volhynie?* Depuis *Wladimir,* direz-vous, qui, en 988, épousa la sœur des empereurs Constantin et Basile, la princesse Anne, et se fit baptiser d'après le rit de l'église orientale qu'acceptèrent ses sujets, les Russes. — Cette version est assez répandue pour avoir pris place dans tous les cours d'histoire, et pourtant, au dire des patriotes polonais, elle est des plus erronées. — Le rit *moscovite,* dit M. Podolski à la page XXXIX[e], « n'existe en *Podolie* et en « *Volhynie* que depuis 1793, année dans laquelle Cathe« rine II l'y introduisit, après le second partage de la « Pologne. » — « Les Ruthènes de la Russie rouge (p. LXXIX)

« comme toutes les provinces enlevées à la Pologne, ont été « *catholiques, apostoliques* et *romaines,* professant deux « rites : uni et latin... La terreur exercée par les Mosco- « vites, par Catherine II, par Nicolas I, et par Alexandre II, « leur imposèrent le rit schismatique moscovite, mais, « DANS LEUR AME ils restent et resteront (??) *catholiques,* « *apostoliques* et *romains...* » — Quant à Kiiow, la ville sainte des Russes, vers laquelle chaque année se dirigent des milliers de pèlerinages, où l'on voit se réunir les fidèles venus des contrées les plus éloignées de la Russie, *Kiiow,* le berceau de l'église gréco-russe, M. Podolski (p. LXXXIe), l'appelle « la capitale des *Polono-slaves* (?), leur capitale « politique et *religieuse,* catholique, apostolique et ro- « maine, professant le rit slave. »

Ce n'est pas, on le sait, à *Kiiow,* avec la *Podolie* et la *Volhynie* que s'arrêtent les prétentions des patriotes polonais, voyons donc quelles sont les limites que reconnaît leur ambition. — C'est encore M. Podolski qui nous en instruit en disant, pag. XXXIIIe : « En se trouvant à *Var-* « *sovie,* à *Wilna,* à *Kamnie-Podolski,* qu'on sache bien « qu'on se trouve sur le *sol polonais,* » et plus haut, (pag. XXIIIe) : « Toute la Slavie à l'occident et à l'orient « du Dniéper, jusqu'aux limites des peuples ouraliens..., « la Slavie de *Kiiow,* de *Smolensk,* de *Witebsk,* de *Nowo-* « *grod la Grande,* n'est que l'*épanouissement de la Polo-* « *gne.* — Dans cette Slavie primitive, antehistorique, « avant Rurik, on retrouve la *Pologne,* sa langue, son « esprit et ses institutions. — Les peuples (pag. LXXVIe) « de *Kiiow,* de *Smolensk,* de *Nowogrod la Grande,* d'ori- « gine polonaise, ont vécu plus ou moins longtemps dans « la communion de la *Pologne*, et sont nourris de la pa- « role polonaise. — Leur régénération est des plus faciles, « *et la Pologne l'accomplira.* »

Ce n'est pas tout encore, car (pag. LXXXIIe) « Edrisi, « géographe du XIIe siècle (1154), désigne tout le pays qui

« s'étendait de *Cracovie à la mer Noire,* comme étant « sous la domination de la Pologne. »

Voilà les « *provinces polonaises* » énumérées; elles sont nombreuses, comme on peut le voir et s'étendent fort loin, puisqu'elles occupent tout le territoire depuis *Cracovie jusqu'à la mer Noire,* et les limites des peuples *ouraliens,* s'étendant, vers le nord, jusque sous les portes de *Saint-Pétersbourg.* — Tout ce pays, les patriotes polonais le réclament, pour en opérer « *la régénération* » en soutenant (pag. IX), « que les puissances européennes réunies « au congrès de *Vienne,* en 1815, n'ont *octroyé* aux sou« verains moscovites la possession des « *provinces polo*« *naises* » qu'à la condition formelle de gouverner les « Polonais comme Polonais, de leur accorder une repré« sentation et des institutions nationales. »

Tout cela peut-il être sérieux? Des hommes instruits, s'étant occupés de l'histoire de leur pays, peuvent-ils être de bonne foi en avançant des énormités comme celles que nous venons d'emprunter à l'ouvrage de M. Podolski? Est-il possible de se monter l'imagination au point de croire réellement que *Nowgorod-la-Grande* était polonaise, que *Kiew* était la capitale *religieuse* de la Pologne, que les habitants orthodoxes-grecs du midi de la Russie sont « *dans leur âme* » catholiques, apostoliques et romains, et que tout ce monde serait enchanté de rentrer sous la domination de la Pologne qui promet d'accomplir leur régénération? Est-il probable enfin, lorsqu'on avance de telles propositions, de trouver des lecteurs qui consentent à s'en laisser persuader?

Eh bien, et quelque étonnant que cela puisse paraître, nous répondrons affirmativement à toutes ces questions. Oui, M. Podolski et les publicistes polonais de son bord sont de bonne foi, tout en avançant des faits qui ne sont justifiés par rien, et leurs lecteurs polonais acceptent comme vraies ces assertions plus que hasardées, tout en

pouvant trouver dans chaque cours élémentaire d'histoire ou de géographie des preuves incontestables de leur inexactitude. — Cela prouverait-il que les patriotes polonais, tant auteurs que public, manquent de jugement? — Assurément non, mais cela prouve, une fois de plus, que rien ne nuit à l'esprit, comme l'esprit de parti, que rien ne trouble les images et n'obscurcit l'entendement, comme de voir les objets à travers le prisme d'une imagination surexcitée par la passion.

Partout où des dissidences politiques se manifestent, on voit les différents partis juger d'une façon différente les questions qui touchent à leurs intérêts, et souvent le pour et le contre sont déduits d'un seul et même fait que chacun explique à sa manière; mais jamais, tant que nous sachions du moins, on n'est allé jusqu'à passer l'éponge sur les événements historiques de dix siècles, et jusqu'à inventer une histoire nouvelle que l'on propage, et à laquelle on finit par croire soi-même, afin de pouvoir prédire le triomphe final de son parti, la gloire et la grandeur de sa patrie. — Lors des discussions sur la nationalité des habitants du *Schleswig* et du *Holstein,* les publicistes des camps opposés essayèrent bien de prouver: les uns, que ces provinces étaient allemandes; les autres, qu'elles faisaient partie intégrante du Danemark; mais jamais aucun écrivain danois n'a tenté de démontrer que le *Danemark* eut le droit de revendiquer la possession de la *Suède* et de la *Norvége*, jadis réunies à la Couronne danoise, de la *Finlande*, conquise en 1152, par Eric IX, du nord de l'*Allemagne* et de la *Livonie*, occupés pendant quelque temps par les *Suédois,* ni surtout de prouver que toutes ces contrées dussent être regardées comme appartenant « *à la nationalité danoise*. » — Je vais plus loin encore, et je soutiens que, dans le cas même qu'un écrivain danois eût tenté de répandre parmi ses compatriotes des assertions aussi hasardées que celles que nous venons d'énoncer, il

n'eût pas trouvé dans tout le Danemark un seul homme quelque peu instruit. qui eût consenti à adopter cette version, à en faire la base de ses aspirations patriotiques. et à verser son sang pour la reconquête « *des anciennes* « *provinces danoises.* »

D'où vient cette différence entre la crédulité patriotique des *Polonais*, et celle des *Danois* et de toutes les autres nations civilisées? Pourquoi des faits historiques controuvés ou dénaturés, lors même qu'ils seraient arrangés de façon à flatter l'amour-propre national, ne trouveraient-ils ni des crédules ni des prôneurs parmi les autres peuples européens, et pourquoi ces sortes de visions historico-patriotiques sont-elles reçues en Pologne comme autant de vérités incontestables, comme des arguments en faveur des prophéties politiques qui prédisent la grandeur et la gloire futures de la Pologne?

Pour répondre à cette question, il nous faut entrer dans quelques considérations sur le caractère polonais.

Comme tous les peuples d'origine slave, les *Polonais* sont richement dotés par la nature. — Forts et bien faits, ils ont beaucoup d'intelligence, une aptitude remarquable pour imiter tout ce qu'ils voient, une grande facilité à s'approprier les idiomes les plus divers. — Quelques écrivains, ayant trouvé de la ressemblance entre leur caractère et celui des Français, les ont surnommés : « les Français du nord » et il y a, en effet, une certaine similitude entre ces deux nationalités. — C'est la même vivacité, la même facilité à s'enthousiasmer et à se dégoûter des choses, le même besoin de mouvement et d'émotions, le même amour pour tout ce qui bruit ou brille, le même culte pour l'idée de la gloire, celle surtout qu'on acquiert sur les champs de bataille.

Peut-être la similitude entre ces deux nationalités aurait-elle été plus grande encore, si la situation géographique et les événements historiques n'avaient pas été si dif-

férents pour les habitants de la France et de la Pologne, et, ce qui, selon nous, a été encore plus décisif, si le caractère polonais n'avait pas subi l'influence d'un agent moral, dont la puissance ne s'est manifestée chez aucun autre peuple d'une manière si absolue.

Cet agent moral, cette puissance active qui a imprimé au caractère et au patriotisme polonais un cachet tout spécial, se trouve dans la prépondérance que l'élément féminin a sur l'élément masculin de la nation.

C'est une observation qu'on a déjà faite, si je ne me trompe, mais à laquelle on n'a pas attaché l'importance qu'elle mérite, à savoir que chez les peuples de race germanique l'homme est supérieur à la femme, que la dose d'intelligence de la femme est égale à celle de l'homme chez les peuples de provenance latine, et que, chez les Slaves, les femmes sont supérieures aux hommes.

Ce n'est pas ici l'endroit pour entrer en discussion sur la valeur des deux premiers points de cette proposition, mais je tiens à maintenir l'exactitude de la dernière de mes assertions, que j'ai pu vérifier par moi même. — La femme polonaise est supérieure, et de beaucoup supérieure à l'homme.

Que les Polonais ne s'en formalisent point! — Je reconnaïs qu'ils ont de l'esprit, de l'énergie, du courage, mais il me semble incontestable que leurs femmes sont encore plus spirituelles, plus énergiques, plus courageuses qu'eux. —

Douée d'un charme inexprimable, la Polonaise est séduisante lors même qu'elle n'est pas jolie; attrayante, lors même que son éducation aurait été négligée. — Portant le moindre fichu comme un manteau royal, la plus simple couronne de fleurs comme un diadème, elle se pose en souveraine omnipotente, et elle a raison, car elle sent la domination absolue qu'elle exerce sur tout ce qui l'entoure. — Remplie de tact, et ayant sur elle-même un empire incroyable, elle reste toujours maîtresse des situations, n'ac-

cordant que juste autant qu'elle veut bien accorder, ne disant jamais que ce qu'elle a résolu de dire, jouant avec les passions sans en subir les lois, sachant maîtriser ses gestes, ses regards et jusqu'aux battements de son cœur, dès qu'elle se trouve en face d'un danger réel, d'une situation qui pourrait compromettre sa royauté, qui pourrait lui donner un maître.

Ainsi, qu'elle soit vertueuse ou légère, ange ou démon, la femme polonaise n'abdique jamais sa souveraineté et continue à exercer une action irrésistible sur les hommes qui l'entourent, quelle que soit la condition des individus qui composent sa société.

Dans cet état de choses, n'est-il pas fort naturel que la femme polonaise ait une influence marquée sur ses compatriotes, et que ses manières de voir, ses façons de juger, aient déteint sur les convictions de ceux qui l'approchent à titre d'époux, de frère, de fils, d'adorateur, ou même de simple connaissance? — La plus forte dose d'intelligence résidant dans les femmes du pays, la plus grande somme d'énergie, d'esprit d'initiative, de fermeté de résolution étant à leur disposition, ce sont *elles* qui forment l'élément actif, le principe vital, le centre du mouvement moral de la nation ; ce sont donc leurs idées, à elles, qui doivent finir par prévaloir en matière d'aspirations patriotiques ; leurs croyances, qui sont décisives en matière de convictions religieuses ; — essayons donc de nous rendre compte de ce qu'est la femme polonaise au point de vue de ses persuasions religieuses et de ses vœux patriotiques ; nous y trouverons peut-être la clef du mouvement insurrectionnel, *l'explication du programme* du parti d'action.

D'abord, et avant tout, la Polonaise est fervente catholique. Sa foi est sincère, sa piété de bon aloi ; aussi a-t-elle une confiance entière en son directeur, qu'elle écoute, auquel elle obéit aveuglément, et qui est le seul homme qu'elle n'essaie pas de dominer et dont elle consent à subir

l'influence. — Sous ce rapport la Pologne est la terre promise du clergé catholique, qui, nulle part, pas même en Italie, ne saurait trouver des ouailles plus soumises et plus dociles que les femmes Polonaises.

Après, et je dirais même à côté de sa dévotion religieuse, la Polonaise place le culte des sentiments patriotiques.

L'espoir du triomphe final de sa cause, l'idée de la puissance, de la gloire à laquelle atteindra un jour la *Pologne* sont autant d'articles de foi auxquels elle se reprocherait de ne pas croire.

Ardente et fanatique pour l'un comme pour l'autre de ses deux cultes, elle finit par les confondre et les réunir.— Elle est pieuse et bienfaisante, elle observe les jours de jeûne et d'abstinence, dans l'espoir de donner plus d'efficacité aux prières qu'elle adresse au ciel pour qu'il hâte la glorieuse résurrection de la *Pologne;* elle est patriote exaltée, elle prêche contre les *Moscovites,* elle fanatise la jeunesse, elle pousse à l'insurrection, — dans l'espoir que la *Pologne,* aussitôt sa puissance reconquise, entrera dans son rôle *d'apôtre de la vraie foi,* et fera tous ses efforts pour fortifier et pour répandre au loin l'influence bienfaisante de la sainte église catholique, apostolique et romaine.

De cette façon, ces deux idées, celle de la patrie polonaise, et celle du culte catholique, se fortifiant et se complétant l'une par l'autre, finissent par se confondre et par ne plus faire qu'une seule et même aspiration, une seule et même image chérie et adorée, l'image de la *Pologne libre, glorieuse et croyante.*

Ainsi formulé, le but à atteindre doit paraître louable de tous points, aussi les partis les plus extrêmes de la presse occidentale se réunissent-ils pour exprimer la sympathie que leur inspirent les hommes d'action combattant pour la réalisation des vœux patriotiques et des espérances religieuses de leurs mères, de leurs sœurs, de leurs fiancées, de leurs

maîtresses. — Il n'y a pas jusqu'à la presse ultra-libérale qui ne soit à applaudir aux patriotes polonais, qu'elle salue du nom de républicains, de démocrates, et auxquels, à ce titre, elle prête les intentions les plus libérales, les vues les plus larges, les projets les plus bienfaisants. — Ces félicitations empressées que le parti libéral avancé offre aux insurgés de l'année 1863, ne nous paraissent pas tout à fait méritées, et il nous semble même qu'entre les manières de voir des uns et le but que poursuivent les autres, il y a une différence fort grande.

Du reste, laissons le lecteur lui-même juger s'il y a, ou s'il n'y a pas, des aspirations libérales au fond du programme inspiré par les dames polonaises, et contentons-nous de nous rendre compte de l'état de choses qu'il faudrait établir ou plutôt rétablir pour réaliser, selon les vœux de ces dames, la vision patriotique d'une *Pologne libre, glorieuse et catholique.*

Il est une loi commune qui règle l'entendement féminin en général, loi ressortant de l'essence même de la femme, et à laquelle aucune, pas même la femme polonaise si incontestablement supérieure, n'a pu se soustraire, c'est que son imagination domine toujours son jugement, qu'elle obéit aux lois de son cœur plutôt qu'à celles de sa raison. — La réflexion sérieuse la fatigue et lui répugne; aussi, dans ses raisonnements, ne procède-t-elle que par sauts et par bonds, opposant, sans suite aucune, des autorités aux arguments, des assertions aux preuves. — Poëte bien plus que logicienne, elle met de la passion dans tout, ne voit que le côté poétique des choses, et, en fait d'événements historiques, n'est frappée et séduite que par les *péripéties politiques:* la mort de *Lucrèce,* les faits d'armes de *Richard Cœur-de-lion*, le 18 brumaire, le débarquement de *Garibaldi.* — Si elle s'occupe de politique, et en Pologne je n'en ai pas connu une seule qui ne s'en occupât, elle en fait encore avec son cœur et son imagination. — Point d'idées

arrêtées, point de conceptions précises; des fantaisies romanesques, des rêveries, des idoles. — Elle se sert bien des termes tirés du vocabulaire des publicistes à la mode, parlant de liberté, du droit des nationalités, d'institutions populaires, — mais tous ces mots ont changé de valeur et représentent chez elle tout autre chose que ce qu'on a l'habitude d'y voir.

Demandez à la femme polonaise si elle voudrait, pour sa patrie, du sort de la *Belgique,* si son patriotisme serait satisfait en voyant la *Pologne* placée à la tête des nations libres et civilisées, en la voyant même les dépasser toutes sous le rapport des sciences, des arts, de l'industrie; — dans la supposition que cette gloire toute paisible, cette primauté toute morale impliquât la condition de renoncer à jamais à toute idée de domination matérielle, à toute pensée de conquête, et de gloire à acquérir sur les champs de bataille? — Soyez certain que pas une n'accepterait, tant ce tableau d'une vie intellectuelle mais laborieuse, d'une existence paisible mais uniforme, répond peu à l'idéal qu'elle poursuit, aux vœux qu'elle forme pour *son compte,* car parmi les traits caractéristiques qui peignent la manière de juger des femmes, nous avons négligé un des principaux, la tendance de *personnaliser les questions,* et de s'identifier aux objets de leur sympathie.

Sous la pression du besoin de mouvement qu'elle éprouve, et poussée par le luxe d'intelligence qui la travaille, la Polonaise demande pour la *Pologne* ce qu'elle voudrait pour elle-même : une destinée brillante et aventureuse, avec une fin chrétienne et les félicités du paradis, méritées par de nombreuses conquêtes, dévotement déposées sur l'autel de la patrie, sous forme d'autant de *conversions* faites au profit de la bonne cause et du ciel.

Ne trouvant l'histoire intéressante qu'autant qu'elle ressemble à un roman, elle veut pour la *Pologne* un avenir grandiose et plein d'épisodes émouvants, ce n'est donc

pas la situation où se trouve la *Belgique* qui peut la tenter, car par là même que c'est le pays le plus libre, le mieux administré, le plus industriel, le plus rangé du monde, la *Belgique* n'est guère poétique, et il serait bien plus facile de composer un poëme en douze chants sur le *Montenegro,* ou sur les massacres de la *Syrie,* que sur les débats si instructifs de la Chambre des Représentants ou du Sénat belges.

Pour trouver des institutions politiques à la suite desquelles apparaissent ces grandes positions sociales capables d'être poétisées, ce n'est pas dans les États modernes qu'il faut les chercher. — La liberté pour tout le monde, l'égalité devant la loi, la tolérance absolue, sont des conceptions trop rationnelles pour se prêter à la poésie; il faut donc remonter au delà de 1789, si l'on veut trouver des situations romantiques découlant des institutions politiques en vigueur. Le temps de Louis XIV et de sa cour brillante, celui des Croisades et de ses chevaliers bardés de fer, voilà des époques remplies de souvenirs poétiques! Alors les événements de chaque jour étaient autant d'épisodes romantiques, alors la gloire et la fortune tombaient librement de la corne d'abondance tenue tout ouverte au-dessus d'un monde élégant et chamarré de rubans, alors fortune et gloire appartenaient de droit à ceux qui étaient assez hardis ou assez fins pour en prendre leur part.

Non moins poétique est la *Pologne* du XVIII[e] siècle. — Puissante et glorieuse, sa voix dominait dans le concert des États européens, ses armées étaient redoutées du monde entier, ses prélats vénérés comme des apôtres, ses palatins puissants comme des rois, ses gentilshommes plus magnifiques que ceux de *France* et d'*Angleterre!* — Voilà certes des souvenirs glorieux et capables de faire battre des cœurs patriotiques, voilà de quoi *expliquer* (je ne dis pas justifier) le désir ardent des dames polonaises, de voir revivre ces coutumes chevaleresques du temps où la *Pologne* guer-

rière et victorieuse était le boulevard qui garantissait l'Europe contre l'invasion des infidèles.

Pour arriver à un état de choses aussi passionnément désiré, pour « ressusciter la grande nation traîtreusement occise », il suffit d'un léger effort d'imagination, il suffit de refaire l'histoire, en « *faisant abstraction* » (comme dit M. *Podlozki*) de certains faits, comme, par exemple, de la reconquête par la *Russie* des anciennes provinces russes : la *Kiovie,* la *Russie rouge,* etc., en *supposant* arbitrairement certains autres faits, comme, par exemple, que le partage de la *Pologne* et l'acte final de *Vienne* n'ont jamais existé. — Alors, par une pente tout insensible et un raisonnement tout féminin, on arrive à se dire : L'appartenance à la *Russie* des provinces litigieuses n'a jamais été reconnue par la nation polonaise, *donc* la *Pologne* est en droit de les *redemander,* vu qu'elles n'ont « *jamais cessé* « *de lui appartenir,* » de quel droit alors les *Moscovites* s'étayent-ils « *pour réclamer ces provinces polonaises à* « *titre de revendication et de restitution?... Qu'arrive-* « *rait-il en Europe, si chaque puissance voulait* « REPRENDRE *l'état de ses frontières, telles qu'elles étaient* « *il y a quatre cent cinquante ans?* »

Mais, s'écrieront nos belles lectrices des bords de la Vistule, vous nous calomniez indignement! — Il n'y a dans le raisonnement que vous prêtez aux patriotes polonais, et dont vous supposez que c'est nous qui le leur avons inspiré, ni sens politique, ni sens moral, ni sens commun. De quel droit alors imputez-vous aux défenseurs de notre cause nationale, des arguments controuvés à plaisir, et illogiques au point d'en devenir absurdes?

Ce reproche d'avoir forgé méchamment un sophisme monstrueux pour le prêter à autrui, nous ne le méritons pas, car le raisonnement captieux qu'on vient de lire se trouve en entier à la page LXIIe de l'écrit de M. *Podolski,* d'où les passages en italiques sont copiés *textuellement.*

— L'argumentation n'en est pas plus logique pour être celle d'un patriote polonais représentant d'un parti très-puissant et très-répandu ; mais nous devons convenir que, telle qu'elle est, elle était nécessaire, elle était inévitable pour établir sur une base mi-partie historique, mi-partie nationale l'édifice fantastique d'une « *Pologne comme en* 1772, » et pour y arborer l'oriflamme insurrectionnelle, en poussant les cris de : Vive la liberté, vive le droit des nationalités, vivent les institutions populaires !!!

Personne plus que nous n'est prêt à joindre sa faible voix au cri de *vive la Pologne,* personne ne souhaite plus sincèrement, que la *Pologne,* c'est-à-dire *le pays qu'habite le peuple polonais,* redevienne un pays libre, dont la population vive sous le régime d'institutions librement consenties et vraiment nationales ; mais qu'on nous permette d'y regarder à deux fois avant que d'applaudir aux efforts du parti d'action actuellement sous les armes, du parti si chaleureusement soutenu par tant de champions, sincèrement libéraux sans doute, mais assez inconsidérés pour s'être laissé éblouir par les mots de « liberté, » « nationalité, » etc., inscrits en légende autour du drapeau de l'insurrection, sans s'apercevoir que le milieu du tableau porte la devise « *la Pologne comme en* 1772. » — Voyons donc, et c'est à l'intention des enthousiastes du mouvement de 1863, que je me livre à ces recherches, voyons quelle est la vraie signification des mots : *liberté, nationalité, institutions populaires,* du moment que les idées qui s'y rattachent sont marquées au coin de l'emporte-pièce qui y imprime la devise : « COMME EN 1772. »

Le mot « *liberté* » tel que l'entendent les patriotes armés, signifie « *indépendance de la Pologne des commandements de la Russie,* » mais cela ne veut pas dire : « *absence de pouvoir arbitraire* » ni encore, « *exemption pour tous de la sujétion d'autrui,* » — car le premier vœu de la *Pologne* soulevée pour reconquérir son indé-

pendance, le premier rêve des insurgés armés au nom de la liberté, est de soumettre au pouvoir de l'État qu'ils espèrent fonder, des populations étrangères, de reconstituer *l'ancienne Pologne,* la Pologne régnant par droit de conquête sur la Russie Rouge, sur une partie de la Petite Russie, de la Russie Blanche ; suzeraine de la Lithuanie, de la Courlande, etc., etc. — Ce n'est donc pas de *liberté* qu'il s'agit, de liberté *pour tous*, du droit de *chacun* de disposer de lui-même, mais bien de conquêtes, d'annexions territoriales, d'assujettissement de populations entières.

Cela fait que de la devise des insurgés de 1863, il faut d'abord effacer le mot « *liberté* » puisqu'ils la veulent sous forme de monopole et rien que pour eux-mêmes ; cela fait qu'à sa place il faut mettre le mot « *domination* » puisque le cri : « *vive la Pologne* » amplifié et défini par les mots : « AVEC SES FRONTIÈRES DE 1772, » signifie : « *règne* et *domine la Pologne* ! » — C'est le « *Rule Britannia* » des Polonais !

Ce que le programme révolutionnaire de 1863 entend par « *le droit des nationalités* » est suffisamment expliqué par l'idée qu'il attache au mot *liberté*. — Le droit de la nationalité *polonaise* consiste à nier celle des autres peuples, à déclarer *Novgorod-la-Grande* et *Smolensk* déchues de leur qualité de russes, à rejeter comme « *une déplorable confusion d'idées* » le principe, jusqu'ici incontesté, « que la nationalité russe s'étend partout où le peuple parle russe et confesse le rit gréco-russe, » enfin à imposer la *nationalité* polonaise à des millions d'individus qui en veulent d'autant moins qu'ils ont gardé le souvenir vivace des souffrances endurées par leurs pères du temps de la *domination* polonaise, telle qu'elle existait avant 1772, et telle qu'on veut la rétablir. — Il ne s'agit donc pas du droit des *nationalités*, au pluriel, mais bien du droit que voudrait s'arroger *une seule nationalité,* la nationalité polonaise, ou, comme on affecte de l'appeler depuis quelque temps, « la nationalité *Polono-slave,* » le droit d'absorber

avec la liberté des contrées qu'il s'agit de conquérir, la nationalité des peuples qui habitent ces contrées.

Quant aux *institutions populaires,* celles que la *Pologne* se donnera le jour où elle sera libre, celles qu'il est indispensable qu'elle préfère à toutes les autres, si elle veut rester fidèle à ses traditions historiques, si elle consulte les vœux de la grande majorité de ses habitants, — elles ne conviendraient ni aux Russes de la *Russie Rouge,* ni à ceux de la *Russie Blanche.* ni aux habitants de *Smolensk* ou de *Novgorod* auxquels ils voudraient les imposer avec la nationalité dite « *Polono-slave.* » — En *Russie* le mouvement progressiste est éminemment nivellateur. Le mot *noblesse* y est un terme qui n'a plus de signification précise, un titre dont l'assemblée provinciale de *Twer* et autres ont formellement demandé l'abrogation, une expression dont le gouvernement continue encore à se servir, mais à laquelle il devra renoncer sous peu, et qui passera à l'état de tradition historique, comme y sont passées les dénominations de boyard, d'opritschnik et autres.

En *Pologne* c'est tout autre chose. — La noblesse polonaise est loin de devoir mourir; c'est au contraire l'élément le plus vivace de la nationalité polonaise, c'est le ciment qui réunit et relie les parties éparses de la population, la force motrice d'où émane tout mouvement, qu'il soit intellectuel ou matériel, qu'il ait pour but de civiliser les masses ou de les mener au combat.

En *Russie,* l'unité de la nation est représentée par l'idée du czar, idée entrée si avant dans les conceptions du peuple, qu'il ne saurait se figurer un ordre de choses sans un chef visible et omnipotent; aussi, le jour où, par suite d'événements quelconques, il n'y aurait pas de czar en *Russie,* le peuple s'en donnerait un.

Quelque chose d'approchant se passe en *Pologne.* — Là l'idée de l'unité nationale gît dans la noblesse, institution si profondément enracinée dans les mœurs du peuple même,

qu'il ne pourrait s'en passer, et que, le jour où lui manquerait l'ancienne aristocratie, il essaierait de s'en créer une nouvelle. — Quelque extraordinaire, quelque incroyable que cela puisse paraître à nos lecteurs étrangers, nous n'hésitons pas à affirmer que le peuple en *Pologne* est partisan passionné des institutions aristocratiques.

Sentant son orgueil national flatté par le faste qu'étale tel magnat, tel grand seigneur, son voisin de campagne, son maître peut-être, l'homme du peuple polonais, pour faire parade de la grandeur, de la puissance de sa nation, vous dit avec enthousiasme : « N'allez pas juger d'après « moi, je ne suis qu'un pauvre homme besoigneux et dé« pendant; mais voyez M. le comte X—inski, voyez le « prince Y—kovski, le maréchal Z—kevitz, — voilà de « vrais Polonais, — magnifiques comme des rois, jetant « l'argent sans le compter, ayant cent domestiques pour « les servir, cinquante chevaux à l'écurie, et menant un « train comme les anciens palatins! — Nommez-moi un « Allemand, ou même un Russe qui pourraient en faire « autant; vous n'en trouverez pas, car ce n'est que chez « nous qu'il y a encore de vrais magnats, de vrais grands « seigneurs qui font honneur au nom polonais. »

Peut-on croire qu'avec cette manière de voir le peuple polonais voterait l'abolition des institutions aristocratiques? Certes non, car il tient à sa noblesse comme aux traits saillants, aux points brillants de son histoire; il ne comprendrait pas qu'un Czartoriski, un Potocki, un Zamoiski pussent ne point avoir le pas sur tous les gentilshommes du monde, et, à ce prix-là, il leur reconnaît volontiers le droit de tenir chez lui le haut du pavé.

Serait-ce de la classe moyenne, du tiers état que sortirait l'impulsion nivellatrice, la demande de l'abolition des prérogatives nobiliaires, le *mouvement démocratique* que la presse ultra-libérale signale dans les événements de 1863? — Bien loin de là, car en *Pologne*, hormis les juifs, il n'y

a pas de tiers état. — Tout le reste de la population se divise en deux classes, les paysans et la noblesse.

Tout ce qui n'est pas juif et n'appartient pas à la classe agricole, se dit, et très-souvent se croit gentilhomme. — Votre cordonnier, votre tailleur, votre valet de chambre prétendent être issus de familles nobles. — Leurs ancêtres ont eu des malheurs, — les documents faisant foi de la légitimité de leurs prétentions ont été égarés, — cet abominable gouvernement moscovite ne consent pas à les reconnaître, — mais ils sont gentilshommes, ils appartiennent à la *szlachta* (noblesse) polonaise, et revienne l'ancien état des choses, revienne l'antique *Pologne*, ils reprendront la place qui leur est due, ils rentreront dans les rangs de la gentilhommerie du pays!

Cette prétention nobiliaire, aussi fréquente que sincère dans la classe moyenne, suffirait pour lui faire voter en masse le maintien des priviléges de la noblesse, auxquels elle tient en outre par suite d'un calcul de lucre. — Voyant cette nuée de clients qui vivent aux frais des grands seigneurs du pays, le Polonais indigent, éminemment paresseux et parasite, appelle de tous ses vœux le retour de ces petites cours nobiliaires d'autrefois, dans l'espoir qu'il trouvera moyen de s'y faire agréer en qualité de courtisan, et d'y vivre agréablement sans avoir besoin de rien faire.

Serait-ce le clergé du pays qui voudrait faire des efforts pour abolir les priviléges de la noblesse au profit des principes proclamés en 1789? — On ne saurait l'en soupçonner. — Conservateur par conviction et par état, le clergé catholique n'est puissant que par l'influence qu'il exerce sur la noblesse du pays ; il fera donc tout ce qui dépendra de lui pour le maintenir et le fortifier, et ce soutien seul rendrait pour longtemps impossibles l'abolition de la noblesse, la proclamation et l'application pratique des principes démocratiques.

Comme ce n'est ni le peuple, ni la classe intermédiaire (la petite noblesse reconnue ou non reconnue), ni le clergé qui voteraient l'adoption du principe d'égalité absolue entre les citoyens de la *Pologne,* ce n'est que parmi les juifs, ou la haute aristocratie, qu'on peut chercher des adhérents aux idées démocratiques. — Les juifs, jusqu'en 1860 encore, étaient trop opprimés pour élever leurs prétentions jusqu'à être placés de plain-pied avec l'aristocratie, laquelle, à son tour, ne nous semble nullement disposée à se suicider. — Cela fait que les idées nivellâtrices ne trouveraient, en *Pologne,* pour les émettre et les défendre, que quelques voix isolées, mais qui ne seraient puyées par le vote d'aucune classe, qui ne seraient maintenues par la volonté d'aucune majorité.

Il résulte de là que les *institutions populaires* que se donnera la *Pologne* libérée, par le fait même qu'elles seraient *populaires,* c'est-à-dire qu'elles auraient été consenties par la grande majorité de la population, seront toujours de nature essentiellement aristocratique, tant il existe, dans le peuple même, la conviction que la noblesse polonaise, loin d'avoir fait son temps et d'être une institution surannée, est encore pleine de séve et d'avenir, et, à ce titre, en position de rendre au pays bien des services encore, avant le jour où, à son tour, elle mourra de vieillesse, comme sont mortes ses aînées, les gentilhommeries de l'occident de l'Europe.

Est-ce un reproche que nous voulons faire à la *Pologne* en la déclarant très-peu démocrate ? — Loin de là ! — Du moment que cela lui convient, elle a non-seulement le droit, mais encore elle a raison de conserver sa noblesse, qui est vaillante, dévouée, éclairée et chevaleresque ; aussi le reproche que nous avons à formuler ne s'adresse-t-il pas à *la Pologne,* c'est-à-dire au *peuple polonais* en masse, que personne n'a consulté, qui ne prend que peu de part à la lutte actuellement engagée, et qui ne fait ni des exercices ora-

toires ni des articles dans les journaux. — Ce reproche s'adresse aux chefs de l'insurrection, aux publicistes qui l'expliquent et la défendent, et qui ont tort de vouloir imposer les *institutions populaires* en harmonie avec les us et coutumes de leur propre nationalité, aux peuples qu'ils comptent subjuguer, aux habitants *non polonais* de la *Russie* Rouge, de la *Russie* Blanche, de la Petite *Russie,* etc., etc., auxquels ces institutions seraient des plus antipathiques ; — qui ont tort d'avoir recours à des déclamations qui prouveraient une fort médiocre connaissance de leur pays si elles étaient sincères, des déclamations abusant d'une série de mots tirés d'un autre programme que le leur, et parlant de *liberté,* d'*égalité,* d'*institutions populaires,* etc., etc., pour *faire croire* que le mouvement insurrectionnel de 1863 est essentiellement *démocratique.*

Le but que poursuivent les patriotes rhéteurs ou publicistes est facile à apercevoir : c'est de se rendre propice la presse libérale de l'Occident de l'Europe, sachant combien leur cause devait gagner de popularité, du moment qu'elle était appuyée par un aussi puissant auxiliaire.

Quoique cette manière de se faire des amis et d'augmenter le nombre de ses alliés ne nous paraisse pas tout à fait digne de la cause qu'il s'agit de défendre, la réussite du stratagème parle en faveur de son habileté ; il n'y a donc pas de quoi s'étonner qu'on y ait eu recours, mais ce qui a lieu de nous surprendre, c'est la facilité avec laquelle des hommes d'un talent et d'une supériorité incontestables ont pris le change sur les vraies tendances du mouvement insurrectionnel de 1863. — Voilà certes de la légèreté, et beaucoup de légèreté, car rien qu'en voyant sur l'étendard de l'insurrection de 1863, l'inscription : « *la Pologne comme en* 1772, » il n'était pas bien difficile de comprendre qu'il s'agissait, non pas de *liberté,* mais de l'asservissement de nationalités étrangères ; — non pas d'*égalité,* mais de la restauration d'une puissante noblesse capable de diriger

les guerres de conquête qu'on se propose de faire; — non pas de *fraternité,* mais de la domination d'une poignée de fervents catholiques sur quelques millions d'infidèles, de « *réprouvés schismatiques,* » auxquels, en retour de leur nationalité, on offrira les consolations de la sainte église catholique, apostolique et romaine, le tout : « *ad maximam Dei Poloniæque gloriam* (1) ! »

(1) Veut-on des preuves à l'appui de notre dire? — En voici qui sont tirées des actes officiels des chefs mêmes de l'insurrection.

Nommé dictateur par un ordre du Comité central révolutionnaire, M. *Langiewicz* publia le 11 mars (voir l'*Indépendance* du 12) une proclamation dans laquelle il dit : « Continuant l'œuvre du *gouvernement provi-* « *soire,* je confirme le principe de la liberté et de l'égalité de tous les « citoyens, en vertu duquel les terres seront accordées aux paysans avec « indemnité pour les propriétaires actuels. » — A moins que par le terme « *gouvernement provisoire* » M. *Langiewicz* n'ait voulu désigner le gouvernement russe, on ne comprend pas trop ce qu'il veut dire. — La *liberté, avec le droit de garder les terres par eux cultivées,* à la condition d'indemniser les anciens propriétaires, est acquise aux paysans de toute la *Russie* en vertu du manifeste du 19 février 1861. — L'application de ce règlement, en tant qu'il regarde les terres, a été voté par le Conseil d'État du Royaume, de sorte que leurs champs sont assurés aux paysans polonais, qui sont personnellement *libres* depuis 56 ans (1807). — Quelle est donc la *liberté,* et quelles sont *les terres* que M. *Langiewicz* promet aux paysans polonais? — Ce ne sont là que des phrases, destinées à provoquer les applaudissements de la presse libérale, trop facile souvent à prendre des paroles pour des faits, et prête à applaudir au seul mot « *liberté* » sans se rendre compte de ce qu'il signifie dans son application. — Quant au vrai « *gouvernement provisoire,* » au Comité *révolutionnaire,* il paraît qu'il n'a été que médiocrement enchanté de la prose de M. *Langiewicz.* — Voyant que c'est non-seulement de liberté, mais encore de « *l'égalité de tous les citoyens* » que parle le dictateur, le Comité *révolutionnaire* (sic) s'en est effrayé au point, que le lendemain même, 12 mars (voir l'*Indépendance* du 13), « il *proteste* contre la pensée que son projet d'émanciper les paysans soit fondé sur ces théories fantastiques qui menacent de bouleverser la société européenne. » — Ces théories qualifiées de « *fantastiques et subversives,* » ce sont celles que professe la presse libérale. — Je ne m'arroge point le droit de juger qui est dans le vrai, des libéraux ou du Comité révolutionnaire polonais ; mais il me semble avéré qu'ils demeurent dans deux camps opposés, et que si les premiers sont *démocrates,* l'autre ne l'est guère,

Quant au plan qui doit mener à la domination universelle de la grande monarchie slavo-*polonaise,* il est aussi simple qu'ingénieux, car il n'est besoin pour cela que d'opérer *une* résurrection, et, pour nous servir du terme employé par M. Podolski, *trois épanouissements de la Pologne.*

La *résurrection* s'effectuerait par l'affranchissement de la vraie Pologne, c'est-à-dire du *pays habité par le peuple polonais.* — Ce pays est celui qu'on nomme actuellement le royaume de Pologne, plus le district de *Bielystok,* dont les habitants (je parle du peuple) sont également polonais.— Cela formerait un État d'environ cinq millions d'habitants.

Le premier « *épanouissement* » de la Pologne consisterait dans la conquête des provinces : *Podolie, Kiew, Volhynie, Grodno, Minsk* et *Wilna* (1), — ce qui augmenterait la population du nouvel État de 8,341,000 âmes, et, du côté de la Russie, lui donnerait les frontières que voici : au midi, la *Bessarabie* et la province de *Cherson;* à l'est : le *Dniéper* jusqu'à *Rogatzchef* et les provinces de *Mohilef* et de *Witebsk* jusqu'à la ville de *Disna* sur la *Duna;* enfin au nord : la *Duna* depuis *Disna* jusqu'à *Dunabourg* et la *Courlande.*

Le second « *épanouissement* » embrasserait les provinces « éminemment polonaises » de *Novgorod,* de *Smolensk,* de *Witebsk* et de *Mohilef,* ce qui ajouterait encore environs trois millions d'habitants à la monarchie slavo-*polonaise* dont la population s'élèverait ainsi à seize millions d'âmes, et dont « les *possessions* » couperaient la *Russie* en deux parties distinctes, de sorte que pour arriver de *Moscou* dans les provinces de *Saint-Pétersbourg,* de *Pleskow,* de *Livonie,* de *Courlande* et d'*Esthonie,* il faudrait nécessairement passer par le territoire polonais. —

(1) Nous rappelons au lecteur qu'en parlant de *Wilna,* nous sous-entendons toujours le territoire indivis de l'ancienne province de ce nom, contenant les deux goubernies de *Kovno* et de *Wilna.*

D'autre part, les produits agricoles des provinces méridionales du nouvel État polonais ne pourraient atteindre un port de mer qu'en passant par le territoire russe, et en traversant la province de *Cherson* ou la *Bessarabie*. — Ces circonstances, également gênantes pour les deux voisins, font que le troisième stade de la reconstitution de la *Pologne* ne saurait être qu'une situation transitoire; aussi ne se passerait-il que peu de temps sans qu'on cherchât à trouver une solution définitive de la question, par le moyen d'un troisième et dernier « *épanouissement*. »

Le troisième « *épanouissement* » de la puissance polonaise aurait, pour premier résultat, la réunion à la couronne de *Pologne* du territoire « qui s'étend de *Cracovie* à la mer Noire » et qui « sur les cartes du géographe *Edrisi* est désigné comme appartenant à la *Pologne*. » — Ce seraient la province de *Cherson* et la *Bessarabie*. — D'autre part, et pour avoir des débouchés sur la *Baltique*, on prendrait la *Posnanie* avec *Dantzig*, *Königsberg* et *Memel*; la *Courlande* avec les ports de *Libau* et *Windau*; enfin la province de *Pleskow* (1). — Alors on demanderait à l'*Autriche*, la *Cracovie* et la *Gallicie*, et la grande œuvre de la monarchie slavo-*polonaise* serait achevée!

Ici, et au risque de nous répéter, nous demanderons encore une fois: Tout cela peut-il être sérieux? — Est-il possible que des hommes graves et doués d'intelligence puissent se monter l'imagination au point de croire à la probabilité, ou même seulement à la possibilité de cette

(1) Un coup d'œil sur la carte suffit pour comprendre que, toutes ces conquêtes faites, les provinces de *Livonie*, d'*Esthonie* et *Saint-Pétersbourg*, entièrement isolées de la *Russie*, ne sauraient tarder à devenir des possessions polonaises. — C'est une annexion *inévitable*. Cependant, en critique consciencieux, nous n'avons pas inclus ces provinces dans le tableau du troisième « épanouissement » de la Pologne, dans lequel ne figurent que les contrées et les villes nominalement désignées par les publicistes polonais ou polono-philes comme devant faire partie de la *Pologne* restaurée.

longue série de conquêtes qui devraient précéder la fondation de la grande monarchie polonaise? Est-il possible qu'ils pensent que les seules forces du royaume de Pologne (ancien duché de Varsovie) puissent suffire pour anéantir l'armée russe, et pour soumettre la population de huit grandes provinces, dans lesquelles il n'y aurait guère qu'une fraction de la noblesse terrienne qui saluerait avec joie les conquérants? Est-il possible qu'ils se figurent que la *France* seule,—car la *Prusse* et l'*Autriche* seraient contre eux, et l'*Angleterre* resterait immuablement neutre, — que la *France* seule, dis-je, entreprendra et accomplira le démembrement de la *Russie* au profit de la monarchie universelle slavo-*polonaise*?

Eh bien, comme plus haut pour les illusions historiques et ethnographiques des publicistes polonais, nous dirons ici pour les rêveries patriotiques des auteurs de la levée de boucliers de 1863: — Oui, ils sont de bonne foi, les historiographes autant que les conquérants patriotiques!

Leur exaltation, poussée jusqu'au paroxysme de la passion la plus frénétique, ne pouvait manquer de produire l'effet de toute passion violente, celui d'aveugler et de fanatiser quiconque en est atteint. — Ces mêmes hommes, consultés sur des questions étrangères à leurs intérêts, seraient peut-être de très-bon conseil. Si la *Grèce* s'apprêtait à reconquérir la *Thessalie* et la *Macédonie* « anciennes provinces grecques », ils lui expliqueraient combien cette entreprise serait vaine. — Si l'*Espagne* voulait subjuguer les Pays-Bas, « anciennes provinces espagnoles, » ils lui démontreraient à quel point cette prétention serait injuste. — Cela prouve qu'ils voient clair, et parfois très-clair dans les affaires d'autrui, et certes il y a parmi eux des hommes fort éminents, mais ils sont frappés de la cécité la plus complète du moment qu'ils jettent les yeux sur la *Pologne*, pour juger de ce qui y serait possible ou impossible. — Sous l'influence d'une espèce d'halluci-

nation patriotique, pour réparer le partage de la ***Pologne*** qu'ils déclarent « un crime monstrueux », ils demandent le démembrement de la ***Russie***. — De là, de l'exaltation de leur patriotisme, de l'exagération de leurs prétentions, résulte l'absolue impuissance finale de leurs efforts, la complète improductibilité de leurs idées.

Comparées au brillant programme des patriotes *conquérants*, les exigences du parti qui s'en rapproche le plus par l'étendue de ses prétentions, semblent très-modérées. — Ce parti, que nous croyons pouvoir désigner du nom de « *restaurationistes*, » demande que l'***Autriche*** et la ***Prusse*** aient à renoncer à la ***Gallicie*** et à la ***Posnanie***, lesquelles, unies au *royaume de Pologne* (ancien duché de Varsovie), formeraient un seul grand État indépendant. — Ainsi composé, cet État compterait environ onze millions d'habitants ; il deviendrait donc une puissance de second ordre, et, vu le caractère remuant et belliqueux de la nation, une puissance fort redoutable ; aussi n'y aurait-il rien d'improbable dans la supposition que les *restaurationistes* ne sont au fond qu'une subdivision, une variété des conquérants.

Moins fantastiques, moins impatients surtout que leurs impétueux coreligionnaires politiques, les partisans de la reconstitution d'un royaume indépendant, composé des susdits éléments, sont en même temps plus logiques, car le but qu'ils poursuivent se rapproche plutôt de l'idée d'une « résurrection *nationale*; » — cela ferait presque une Pologne *polonaise*, car en ***Gallicie***, comme en ***Posnanie***, une grande partie de la population est d'origine polonaise.

Le jour où leurs vœux se trouveraient réalisés, où les fractions de la *Pologne*, détenues par la ***Russie***, l'***Autriche*** et la ***Prusse***, ne feraient plus qu'un seul et même État, les partisans de « *la restauration* » se diront-ils satisfaits, ou voudront-ils profiter de la force que leur donnerait l'union, pour s'emparer des rives de la ***Baltique*** (Dantzig,

Kœnigsberg) d'abord, et des provinces russes ensuite, et pour réaliser *peu à peu* le projet qu'affichent assez naïvement les *conquérants*, le projet d'un démembrement de la *Russie*?

Nous ne saurions répondre à cette question d'une manière positive, n'ayant trouvé, ni dans les imprimés, ni dans les communications privées émanant des adhérents de ce parti, aucun indice sur leurs projets ultérieurs; toutefois, il nous semble plus que probable qu'aussitôt la Pologne *polonaise* restaurée, elle ne pourra résister au désir de s'étendre et de s'agrandir aux dépens de ses voisins. — D'humeur aventureuse et batailleuse, elle ne sera pas facile à abattre, et sera toujours prête à recommencer, ce qui ne peut manquer d'amener pour l'*Europe* une série de guerres sanglantes, dont le résultat final ne peut être que la domination de l'Europe par la grande monarchie slavo-*polonaise*, ou — un nouveau et dernier démembrement de la Pologne *restaurée*. —

Quant aux « *institutions populaires*, » que se donnerait « *la Pologne polonaise restaurée*, » elles seraient de tous points semblables à celles que nous avons démontré plus haut comme devant prévaloir dans « la grande monarchie slavo-*polonaise*, » que rêve le parti des « *conquérants*. » — La vieille influence du prêtre et du seigneur y régnerait sans rivale, et malgré les professions de foi entremêlées des mots : *démocratie! égalité! quatre-vingt-neuf! révolution!* jetés comme appât aux cerbères du journalisme, ce serait encore une belle et bonne oligarchie aristocratique qu'on y aurait restaurée.

Le troisième parti, que nous désignerons du nom des « *modérés*, » demande déjà beaucoup moins que les deux précédents. — Ce qu'il voudrait pour la Pologne, ce serait l'indépendance de la domination russe, avec la faculté de se donner la constitution qui lui conviendrait, et le droit de se choisir un roi où il lui plairait de le prendre.

Bornant ses prétentions au seul *royaume de Pologne* (ancien duché de Varsovie), et ne redemandant ni la *Gallicie* ni la *Posnanie,* ni surtout les provinces avoisinantes peuplées de Russes, ce parti agit dans les intérêts de la *nationalité* et du *bien-être* de ses concitoyens.

Ce qu'il veut rendre autonome, c'est, sinon toute la Pologne, du moins une fraction de la *Pologne vraiment polonaise,* la fraction actuellement soumise à la Russie; ce qui formerait un État d'environ 4,800,000 habitants appartenant réellement à la *nationalité polonaise.*

D'autre part, devant nécessairement renoncer à toute idée de conquête, les partisans de cette solution sacrifient le vain besoin de gloire au désir d'assurer le *bien-être* du peuple, qui profiterait de la paix non-interrompue que lui garantiraient des traités analogues à ceux dont la *Belgique* a été l'objet, pour développer chez lui les sciences, les arts et l'industrie, qui font la vraie grandeur des nations.

Quant à la forme que prendrait le gouvernement du « *royaume de Pologne* » le jour où il ne dépendrait plus de la *Russie,* et où il serait à même de se donner la constitution qui lui plairait, on ne saurait douter qu'elle ne gardât bien des traces de la tendance aristocratique du pays, mais il est indubitable que, malgré les efforts que l'on fera pour *conserver* l'élément nobiliaire, celui-ci sera beaucoup moins puissant qu'il ne le serait dans la « *Pologne restaurée,* » ou dans la « *grande monarchie slavo-polonaise,* » dont nous venons d'indiquer les limites présumées.

Moins un État est grand, moins il y a de place pour une puissante noblesse, et, ni en *Bavière,* ni en *Portugal,* ni en *Belgique* (3 ½ à 4 ½ millions d'habitants) il ne saurait y avoir des gentilshommes possédant cent mille arpents de terre et au delà, ou ayant plusieurs millions de revenu en biens-fonds, comme cela se voit encore en *Russie,* en *Pologne* et en *Angleterre,* et comme cela se

verrait souvent dans la monarchie universelle que rêvent les ambitieux conquérants de l'Europe occidentale.

Dans le *royaume de Pologne* (ancien duché de Varsovie), détaché de la *Russie,* il y aurait bien encore quelques familles nobles fort riches, et par conséquent très-influentes; mais, faute de pouvoir s'étendre au loin, ces richesses iraient en s'amoindrissant par suite de partages réitérés, tandis que les fortunes dues au commerce et à l'industrie, essentiellement indépendantes de la grandeur et de la population des contrées où elles surgissent, croîtraient rapidement sous l'égide de la neutralité du pays. — Cela augmenterait peu à peu l'influence de la bourgeoisie d'abord, et celle du peuple ensuite, de sorte que la prépondérance de la noblesse disparaîtrait insensiblement et qu'au bout de quelque temps le pays aurait atteint le degré de maturité qui est nécessaire pour pouvoir être doté d'institutions aussi libérales que celles qui font la force et la gloire de la *Belgique,* que sa neutralité obligée ne rend ni moins considérable ni moins considérée que ses voisins.

Cela fait qu'aux yeux de tout homme vraiment libéral, cette solution de la question polonaise doit paraître de beaucoup préférable aux deux précédentes, vu qu'elle parvient à sauvegarder les trois intérêts principaux du peuple, sa *nationalité,* son *bien-être matériel,* et le *développement de sa maturité politique.*

Le quatrième et dernier groupe de patriotes polonais forme un parti dont nous croyons résumer les aspirations politiques en le désignant sous le nom des « *résignés.* »

Voici quels sont les arguments et les conclusions des adhérents de ce parti :

« La noblesse polonaise (je n'approuve ni n'improuve, je « relate) est ingouvernable depuis des siècles, elle n'a « jamais obéi, même à ses propres rois. — Les gentils- « hommes riches ne sauraient avoir des idées *justes* en fait

« de politique intérieure, et les gentilshommes pauvres « (c'est-à-dire l'immense majorité de la noblesse polonaise) « sont disposés à chercher dans les *aventures politiques* les « moyens de refaire leur fortune (1). » Il suit de là que, tant que la noblesse sera prédominante en *Pologne,* le pays ne pourra se régir lui-même.

Pour que cet élément de trouble et de discorde soît dompté d'abord et écarté ensuite, il faut une influence étrangère, un pouvoir résidant hors du pays, assez fort pour pouvoir maintenir une administration régulière, assez ami du *peuple* pour prendre son parti contre la gentilhommerie, assez libéral pour amener peu à peu la fusion de toutes les classes de la société, pour effacer l'aristocratie et mettre la nation à sa place.

Ce pouvoir indépendant de l'influence de l'aristocratie, cette puissance aux tendances nivellatrices, ne peuvent être méconnus dans le gouvernement actuel de la *Russie.*

Au train dont y va ce gouvernement, il est à prévoir qu'avant dix ans d'ici les différences de conditions auront entièrement disparu, et qu'il n'y aura en *Russie* ni noblesse, ni bourgeoisie, ni peuple distincts par les droits qu'ils exercent, mais une classe unique de citoyens libres.

C'est là (je répète que je n'approuve ni n'improuve), c'est là ce qu'il faudrait pour la *Pologne;* or, comme il serait impossible d'y arriver sous le régime ultra-aristocratique que se donnerait le pays abandonné à lui-même, il devient indispensable de maintenir sa dépendance de la *Russie.* — Ce point établi, il faudrait s'attacher à suivre la marche progressiste du gouvernement russe, duquel on obtiendrait successivement une série de concessions libérales dont l'ensemble équivaudrait à la *Constitution de l'année* 1815, et une série de réforma-

(1) Voir la brochure du comte Lubienski. « L'Armistice entre les Russes et les Polonais. » Leipzig — février 1863, p. 17.

tions organiques qui aboutiraient à établir en *Pologne* l'égalité absolue entre tous les citoyens, telle que, sous peu, on la verra en *Russie*.

Il faut que la conviction des adhérents de ce parti, concernant l'absolue impossibilité qu'il y a pour la *Pologne* à se régir elle-même, soit bien forte; il faut que leur patriotisme, c'est-à-dire leur amour pour le *peuple polonais* soit bien ardent, puisque nous les voyons prêts à sacrifier à cette conviction, à cet amour, et le sentiment de légitime orgueil qui doit leur faire désirer le rétablissement d'une Pologne indépendante, et le sentiment de conservation de soi-même, qui, en leur qualité de nobles privilégiés, doit se révolter à l'idée de l'abrogation finale de toute prérogative nobiliaire. — Il faut qu'ils soient bien convaincus et bien dévoués pour se *résigner*, eux, aristocrates de naissance, de position de fortune, à agir d'après un programme dont la réalisation serait la « finis Poloniæ *aristocraticæ*. »

Voilà, si notre logique n'est pas en défaut, le vrai parti *libéral*, puisqu'il renonce spontanément et au profit d'autrui à un bien jusqu'ici incontesté : ses prérogatives de noblesse. — Voilà le parti progressiste, le parti *démocratique* si l'on veut, puisqu'il tend à augmenter l'influence de l'élément populaire au point d'y fondre finalement tous les autres éléments de la société polonaise, et pourtant, — *mirabile dictu !* — c'est ce parti de *niveleurs résignés*, prêts à sacrifier leurs priviléges sur l'autel de la patrie, qu'on persiste à dépeindre comme des ennemis de la *Pologne*.

On leur reproche d'être gagnés par le gouvernement russe, on emploie contre eux le poignard et le poison, on les accuse de sacrifier la cause de la *patrie* et de *l'église*, comme si les intérêts du peuple et du ciel étaient concentrés et incarnés dans les priviléges de la *szlachta* (noblesse) polonaise. — Ces priviléges, il est vrai qu'ils en prévoient, qu'ils en préparent l'abolition finale, mais ils en ont

d'autant plus le droit, qu'en voulant brûler les anciennes chartes nobiliaires de la constitution oligarchique, c'est par leurs propres parchemins qu'ils commencent.

En résumant ce que nous avons dit sur les aspirations et les projets des quatre partis distincts qui se sont formés parmi les patriotes polonais, nous trouvons :

1. Les *conquérants,* ou exaltés, prétendant reconstituer par la force et d'emblée l'ancienne *oligarchie aristocratique* de la Pologne, qui règnerait de nouveau, par droit de conquête, sur les provinces peuplées de Russes qui jadis étaient soumises à la domination polonaise. — Le territoire de cette *monarchie universelle slavo-polonaise* s'étendrait depuis la *Baltique* (entre Pétersbourg et Dantzig) jusqu'à la mer *Noire* (entre l'embouchure du Dniéper et celle du Danube).

2. Les *restaurationistes* ou expectants, qui demandent la constitution d'un Etat indépendant composé de la *Gallicie,* de la *Posnanie* et de la *Pologne russe.* — La forme du gouvernement de cette *Pologne restaurée* serait encore celle d'une oligarchie aristocratique. — Il est assez présumable que des idées de conquêtes ultérieures, l'espoir de la réalisation finale d'une grande monarchie slavo-polonaise se trouvent au fond des aspirations de ce parti.

3. Les *modérés,* ou conservateurs. — Renonçant à la Gallicie et à la Posnanie, ils bornent leur ambition au seul *Royaume de Pologne* (ancien duché de Varsovie) qu'ils voudraient voir délivré de la domination russe. — Libres de se donner la constitution qui leur plairait, ils espèrent arriver à *conserver* la prépondérance de l'*élément aristocratique,* menacé de ruine si l'influence russe continuait à prévaloir.

4. Les *résignés,* ou niveleurs. — Convaincus que la *Pologne* ne peut se régir elle-même tant que l'élément aristocratique y dominera, et prévoyant que cet élément cèdera d'abord, et disparaîtra ensuite par l'influence de la *Russie,* où déjà il n'existe plus que de nom, — ils *se*

résignent à la perte de leurs prérogatives nobiliaires, et consentent à rester soumis au sceptre des souverains russes, auxquels ils ne demandent que la constitution de l'année 1815.

Nous reviendrons, dans la suite de cet écrit, sur la valeur pratique de ces diverses solutions de la question polonaise; — disons d'abord quelques mots de la façon dont le *public russe* envisage cette question.

III

La Question polonaise au point de vue des Russes.

Ce n'est ni des vues ni des projéts du gouvernement qu'il sera question dans ce chapitre. — Nous ignorons absolument quelle est la manière de voir des conseillers de la couronne et quelles sont leurs intentions concernant l'avenir de la *Pologne;* aussi ne nous préoccuperons-nous que de l'exposition et de l'appréciation des différents avis ayant cours dans le public russe, des solutions de la question polonaise telles que les demanderaient les partis politiques qui commencent à se dessiner en ***Russie***.

Ces lignes étant destinées pour nos lecteurs de l'occident de l'Europe plutôt que pour nos amis des bords de la *Vistale* et de la *Néva,* nous croyons nécessaire de dire quelques mots sur le caractère russe, tel que les lumières acquises, la lecture, le contact avec la société et les voyages l'ont développé dans nos classes lettrées, les seules qui se soient préoccupées de la question polonaise et des autres problèmes sociaux à résoudre; — cela servira à expliquer la raison d'être de certaines coteries, de certaines ***sectes***

politiques, dont les doctrines ne deviennent compréhensibles qu'à ceux qui ont la clef de leur formation.

Enfant gâté de la nature pour l'intelligence dont il est doué et la merveilleuse facilité avec laquelle il apprend toutes sortes de choses, d'un caractère extrêmement doux, très-brave, mais point du tout batailleur, généreux et hospitalier, le Russe a certains défauts inhérents à sa nature et qui, dan sles classes lettrées, ont produit certaines infirmités morales qui se reflètent dans le jugement qu'elles portent sur la politique intérieure et extérieure du pays.

Le Russe a peu de persévérance et *pas de patience* du tout. — Les entreprises qui demandent à être longuement préparées avant que de porter des fruits, lui répugnent. — Ce qu'il a fondé le matin, doit lui rapporter des bénéfices le soir-même, et souvent, dès le lendemain, il se conduit comme si ce bénéfice lui était assuré, et se lance dans une nouvelle entreprise, pour laquelle il compte sur la réussite de la première. Dans les questions de politique intérieure, c'est encore la même chose. — Le temps employé pour peser, pour discuter une mesure administrative paraît toujours trop long à nos bouillants réformateurs. — A les entendre, il faudrait que les décrets pour remédier aux inconvénients de l'ancien ordre des choses, fussent promulgués le jour même où ces inconvénients se trouvent signalés dans les journaux qu'ils éditent, et que, dès le lendemain, les résultats bienfaisants du nouveau règlement soient assez visibles pour passer à de nouvelles améliorations.—Ne voyant que le but et ne consultant que leurs désirs, ils sautent à pieds joints par-dessus l'espace de temps qui sépare nécessairement toute mesure administrative, du résultat qu'elle doit produire, et seraient de force à dire : On a fondé tout nouvellement des milliers d'écoles en *Russie,* le peuple les fréquente avec empressement, cela nous fait une masse de monde qui aura reçu de

l'instruction ; c'est tout comme en *Angleterre* ou en *Belgique*, rien ne s'oppose donc à ce qu'on introduise chez nous des institutions que nous voyons fonctionner si bien *chez les peuples civilisés.* — Outre l'inconvénient de ne pas savoir attendre le moment opportun pour agir, l'impatience, dans les caractères où elle domine, produit encore une grande irritabilité, qui se manifeste au moindre mécompte, à la moindre contradiction, et qui, stimulée par des circonstances particulières, par des ressentiments personnels, peut aller jusqu'à prendre les proportions d'une vraie crise nerveuse, qui fait d'un honnête homme une sorte de fou furieux, le porte à injurier et à fouler aux pieds ce qu'il adorait naguère, et le pousse jusqu'à se mordre lui-même pour assouvir sa rage sanguinaire. — Nous aurons à citer plus loin quelques tristes exemples de cette espèce d'aberration mentale.

Un autre défaut, assez commun aux *Russes*, est d'être indolents, et de se contenter plutôt d'un aperçu général des choses que de se donner la peine d'étudier sérieusement les questions. — Le *Russe* civilisé sait beaucoup, mais, en général, il sait mal. — Possédant une facilité hors ligne pour apprendre les langues étrangères, il connaît les produits de la littérature allemande, française et anglaise. — Voyageant en Europe, il peut s'entretenir avec les hommes éminents qu'il rencontre, en parlant à chacun son idiome ; il trouve même, la plupart du temps, que le savant auquel il s'adresse ne connaît, outre le latin, que sa langue maternelle. — L'espèce de supériorité qui résulte de là pour les *Russes* en voyage, sert souvent à développer en eux une idée exagérée de leur propre mérite. — Voyant qu'une foule de gens, d'une célébrité incontestée, ne les valent pas sous le rapport de la linguistique, que tel homme d'État, tel député, tel publiciste, justement considérés, leur sont inférieurs sous ce point, ils se persuadent volontiers qu'ils surpassent tout ce monde sous d'autres

rapports encore, et que, l'occasion venue, ils pourraient rendre à leur patrie des services éminents, qui porteraient leurs noms à la connaissance de la postérité la plus reculée.

Cet excès de contentement d'eux-mêmes, ce vif désir de remplir le plus tôt possible un rôle qu'ils espèrent rendre éminent, a développé dans beaucoup de *Russes* un ardent amour pour les institutions représentatives. — Talonnés par l'*ambition,* ne doutant point que le choix du pays ne tombât sur eux, et voulant se signaler par de beaux discours et l'émission de belles maximes, ils demandent, soit la convocation des états généraux, soit la création d'un parlement, soit l'institution d'une chambre de députés et d'un sénat éligible, soit toute autre mécanique représentative, pourvu qu'ils y trouvent l'occasion de parler et de faire parler d'eux. — Si ces messieurs ne s'arrêtaient pas à la seule surface des choses, s'ils voulaient se donner la peine de penser, non-seulement à leur propre capacité administrative, que je consens à mettre hors de doute, mais encore à l'absence de maturité politique de nos masses, ils verraient facilement qu'ils demandent une mesure en ce moment inexécutable, et qui deviendrait désastreuse si elle était décrétée. — Les constitutions à système représentatif sont le signe de la puberté des nations, elles doivent finir par leur arriver, comme la barbe vient à l'enfant mâle, par le développement successif mais inévitable des forces du corps social. — Quoi qu'on fasse, il vient un jour où, ni la présence de la barbe, ni l'absolue nécessité d'une constitution ne peuvent être niées, et ce jour n'est pas bien éloigné pour la Russie ! Mais de même qu'il serait ridicule et dangereux de conseiller à un enfant de se raser tous les matins, il serait puéril et oiseux de donner une constitution à l'instar de celle de la *Belgique,* à un peuple affranchi d'hier seulement et n'ayant encore une idée précise ni de ses droits, ni de ses devoirs de citoyen libre, à un peuple à peine réveillé de la léthar-

gie de l'esclavage, et où rien n'est prêt encore pour le rôle de nation souveraine qu'il prendra un jour, rien, si ce n'est quelques orateurs impatients de se faire entendre.

Outre l'impatience et l'indolence qui le caractérisent, on remarque chez le *Russe* beaucoup de disposition à la *superstition.* — Non-seulement le peuple, mais encore les classes éclairées attachent souvent une grande importance à certaines pratiques, certains usages dont l'origine remonte souvent très-haut. — Cette vénération pour les traditions de «*l'ancienne Russie*», la Russie d'avant Pierre le Grand, à donné naissance à deux genres de *superstitions,* c'est-à-dire de fausses idées sur l'efficacité de certaines coutumes. — Dans le peuple se sont formées les sectes des « anciens croyants en matière de religion » et parmi les classes instruites se sont trouvés des « *anciens croyants en matière de civilisation.* » — Comme les premiers croient que pour le salut de leur âme il est indispensable de faire le signe de la croix d'une certaine manière, et que, dans les processions religieuses il est urgent de marcher de l'ouest à l'est, c'est-à-dire contre le cours apparent du soleil, les autres supposent que pour le salut de la *Russie* il faudrait revenir aux us et coutumes et même aux institutions du XVIII[e] siècle, c'est donc à dire qu'il faudrait remonter contre le courant du développement humanitaire.

Sans attacher de l'importance à l'idée de la *résurrection* de « *l'ancienne Russie,* » nous avons cru devoir faire mention de son point de départ, afin que nos lecteurs puissent se rendre compte de l'origine d'une coterie politico-littéraire, peu nombreuse en effet, mais dans laquelle il y a des hommes d'un mérite fort remarquable. — Leur point de folie, car c'en est une que de vouloir faire rétrograder l'histoire, est voilé avec tant d'habileté, défendu avec tant de talent, que le nombre de leurs lecteurs est fort considérable et que l'avis par eux émis dans la question polonaise est loin d'être sans importance.

En dernier lieu, et pour terminer la liste des imperfections à signaler dans le caractère du *Russe,* nous dirons qu'il est en général fort enclin au *despotisme.*

A peine l'humble laboureur, membre d'une commune libre, est-il élu « *starosta* » (ancien du village) qu'il se pose en maître absolu et prétend commander en souverain. — Fort de la supériorité que lui donne son emploi, il n'admet plus d'opinion différente de la sienne, il ne demande plus l'avis de personne, il demande à être obéi, et voit dans chaque contradiction une tentative de révolte contre son autorité.

La même chose arrive parfois dans le monde littéraire.

Tel homme de lettres, naguère nouvelliste ou poëte, pour se trouver à la tête d'un journal dont il fait tous les frais, prend des allures de dictateur et se croit appelé à régenter la *Russie.* — Fort de la supériorité présumée ou réelle de son talent, il prétend imposer ses convictions à tout le monde, aussi voit-il dans chaque contradiction une hérésie abominable, dans chaque réplique un manque de respect, dans chaque critique un peu vive, un attentat, une trahison de la sainte cause de *la nation,* car il va sans dire que chacun de ces messieurs parle au nom de la nation entière.

Restant despotes dans l'âme tout en prêchant la liberté, ils parlent des droits de l'homme, et refusent à tout homme le droit d'être d'un avis contraire au leur, et, pour peu qu'on ne les écoute pas, ils entrent dans des fureurs telles, qu'ils ne se souviennent plus de la valeur des termes qu'ils emploient. Alors, et toujours sous prétexte de vouloir contraindre le gouvernement à rendre le peuple heureux et libre, ils se laissent aller jusqu'à proposer des mesures coercitives cent fois plus barbares et plus arbitraires que celles qu'ils flétrissent des épithètes les plus odieuses chez leurs adversaires.

Cette grande incontinence de langage, ce faible, je dirais

presque ce ridicule d'être toujours dans les extrêmes pour les jugements qu'ils portent sur la politique de leur pays, est une infirmité que bien des voyageurs ont pu observer chez beaucoup de Russes, et qui provient, non pas d'une disposition commune à toute la nation, mais de la situation exceptionnelle que l'ordre de choses naguère encore en vigueur avait faite aux classes éclairées. — Ce qu'on est convenu d'appeler l'opinion publique, c'est-à-dire l'expression de la manière de voir de la petite fraction du public qui s'occupe de la politique intérieure et extérieure de sa patrie, a été pendant longtemps comptée pour rien en *Russie*. — Ne prenant conseil que de lui-même, le gouvernement demandait une obéissance passive et ne tolérait la critique de personne. — Veillant à ce que les opinions improbatrices ne pussent être produites en public par le moyen de la presse, il ne put empêcher qu'elles ne fussent exprimées verbalement et à huis clos. — C'est de cette liberté, la seule qui leur restait, que les politiqueurs de café et de salon profitèrent largement, en se livrant à des discours d'une violence inouïe, à des déclamations d'autant plus incendiaires, qu'ils étaient certains que le gouvernement ne les écouterait, ni même ne les entendrait pas.

Le «*schoumitie wi i tolko*» (vous criez fort et voilà tout) qu'au commencement de ce siècle *Griboiedof* adressa à la société de *Moscou*, est devenu proverbial et s'applique encore à une partie du public et à quelques journaux russes dont le langage véhément ne trouve d'excuse que pour autant qu'on le suppose être le résultat d'une ancienne habitude, et qu'on admet que les déclamateurs furibonds ne croient pas eux-mêmes à l'efficacité de leurs propos séditieux.

Plus la parole d'un homme a de chances à être suivie d'une action, plus il est fondé à croire que ce qu'il conseille de faire sera exécuté littéralement, plus il sera circonspect dans le choix des mesures qu'il proposera,

dans les jugements qu'il portera, et jusque dans les termes dont il se servira. — Quelqu'un qui saurait que s'il avait dit d'un autre : « Voilà un homme qu'il faudrait pendre, » cet autre serait effectivement pendu, y regarderait à deux fois avant que de se laisser aller à une pareille extrémité, et si nous entendons ces sortes de locutions de par le monde, c'est parce que ceux qui s'en servent, savent fort bien que ce ne sont que des *propos jetés en l'air*, des paroles oiseuses qu'ils n'ont ni le pouvoir ni même la volonté de réaliser.

Voilà, ce nous semble, l'explication de l'incontinence de langage de beaucoup de Russes, et de certains journaux traitant des affaires de *Russie*.

Si la censure préventive était abolie, si toutes les opinions pouvaient être librement énoncées, ni la presse clandestine du pays, ni les publications russes de l'étranger n'auraient plus de raison d'être, et les auteurs des écrits incendiaires qu'on y trouve n'auraient plus de prétexte pour se livrer à des déclamations furibondes. — Sachant que leurs écrits seraient lus, non pas seulement du petit nombre d'amateurs de scandale qui bravent les rigueurs de la loi pour se procurer la satisfaction d'une lecture irritante, mais d'une quantité de monde des conditions les plus diverses, du vrai public de leur pays, ils seraient forcés de faire le raisonnement que voici : — Ou les cris « *à la lanterne!* » les clameurs « *aux armes, — en avant les haches!* » dont ils sont si prodigues, auraient de l'écho, et seraient suivis de tentatives d'exécution, et alors ils seraient cause de plus d'un meurtre, ils auraient allumé la guerre civile ; — ou leurs déclamations seraient traitées de rêves creux, de *folie furieuse* par la presse du pays, relevée de la consigne qui lui impose le silence sur les écrits « *interdits par la censure* », — et alors leur vogue éphémère, leur crédit, leur influence seraient à jamais évanouis. — Dans l'une comme

dans l'autre de ces deux suppositions, les représentants du parti extrême seraient forcés de modérer leur fougue, de ménager leurs expressions, sous peine de charger leur conscience de l'effusion de sang dont ils seraient la cause, ou de mourir eux-mêmes sous les coups du ridicule.

En thèse générale je crois qu'il est permis de soutenir que la réserve dans les avis émis, la modération dans les termes choisis par les feuilles publiques, augmentent en raison directe du nombre des abonnés, de l'influence réelle qu'exercent ces feuilles. — A quelques exceptions près, il n'y a que les folliculaires de second ordre, les fabricants de pamphlets périodiques qui se permettent de recommander toujours les moyens violents, de poétiser le désordre pour flatter les mauvais instincts des masses, et d'employer dans leurs écrits des termes d'une vulgarité repoussante. — Dès qu'un journal, une revue mensuelle ou hebdomadaire sont arrivés à un certain degré d'importance; dès que, par le nombre de leurs abonnés, ou par la considération dont ils jouissent auprès d'une fraction, d'une classe de la société, ils exercent une influence *réelle* sur l'opinion publique, le sentiment de leur dignité leur impose un langage mesuré, une tenue pleine de réserve. — Les déclamations furibondes, les propos inconsidérés, les assertions hasardées ne vont plus à leur taille, et ils sont d'autant plus tenus de peser leurs paroles, qu'ils savent que le fond et la forme des avis par eux émis seront pris en sérieuse considération.

C'est là ce qu'il est aisé de constater dans les écrits périodiques paraissant actuellement en *Russie*. — Quoique se trouvant encore sous la tutelle de la censure préventive, le journalisme s'est puissamment développé depuis quelques années. — A l'exception de deux questions, celle de la forme autocratique du gouvernement, et celle de certaines prérogatives dont jouit l'Église dominante, il n'y a pas de sujet que la presse ne puisse aborder, il n'y a pas de pro-

blème social sur lequel elle ne puisse émettre son avis. L'affranchissement des serfs, les réformes judiciaires, la décentralisation administrative, la réduction de la force armée, la réorganisation du système financier, le remaniement des universités et des écoles, — tout a été discuté publiquement, tout porte l'empreinte visible de l'influence que l'expression de l'opinion publique commence à exercer sur les résolutions du gouvernement. — Ainsi investie d'un beau rôle, du rôle que, selon nous, doit ambitionner tout publiciste bien intentionné, celui de porter à la connaissance du pouvoir constitué les plaintes et les besoins du public, celui d'essayer, tant qu'il en est capable, d'éclairer le gouvernement sur les mesures à adopter pour remédier au mal, — la presse russe s'en est dignement acquittée.

Consciencieuse et réfléchie, elle pèse avec soin le pour et le contre dans les questions qu'elle aborde, elle évite les phrases ronflantes destinées à capter le lecteur au lieu de l'éclairer, elle affirme sans jactance, elle discute sans passion, et sait rendre justice à la vérité, lors même que cette vérité serait blessante pour l'amour-propre national, ou qu'elle serait contraire aux intérêts matériels du journalisme russe.

C'est surtout dans l'opinion de cette presse aussi digne que modérée dans ses exigences, dans l'opinion des journaux et de la majeure partie des revues mensuelles, qu'il faut chercher le jugement que le vrai public russe porte sur la question polonaise. Cependant, et pour que nos lecteurs puissent apprécier les différentes manières de voir de nos minorités littéraires, nous allons leur dire quelques mots, tant sur les publications des partisans des théories subversives, que sur les avis verbalement émis par les adhérents des idées rétrogrades.

Sous l'influence combinée des causes que nous avons exposées plus haut, de l'impatience stimulée par une forte

disposition au despotisme, de l'ambition rentrée parlant un langage acerbe et exagéré, de l'indolence mêlée à un grand contentement de soi-même, ont surgi quatre sectes politiques, ayant chacune son « dada, » son point de folie; folie innocente chez les uns, dangereuse chez les autres, mais toujours vraie folie, puisqu'elle rejette toute controverse, toute discussion sur l'idée fixe qui l'a fait naître.

Voici quelles sont les quatre confréries de dissidents politiques dont nous parlons :

1. *Les impatients,* ou fous furieux. — Représentés par quelques publications clandestines, « *le Wélikarouss,* » la « *jeune Russie,* » et autres qui pendant quelque temps paraissaient à *Saint-Pétersbourg,* et la *Cloche,* qui paraît régulièrement à *Londres,* ces messieurs sont partisans de la démagogie pure, c'est-à-dire de la domination du peuple et de ses flatteurs. — Pour réaliser leur idéal, il faudrait commencer par démolir tout ce qui subsiste actuellement en fait d'institutions administratives et autres. —Cela amènerait le jour où il n'y aurait en *Russie,* ni gouvernement, ni lois, ni subdivision territoriale (province, district), ni possession immobilière. — Alors, table rase étant faite, le peuple commencerait à se reconstituer en associations libres, n'obéissant qu'à des lois librement consenties par des assemblées locales, auxquelles assisteraient tous les citoyens.

De cette façon se formerait d'abord la commune, base anté-historique et immuable de la société slave, la commune souveraine, investie de la possession du sol, dont elle accorderait à chacun de ses membres des parcelles d'une étendue variable déterminée tous les trois ans d'après le nombre des copartageants en présence. — Les communes constituées, elles concluraient des alliances entre elles, et décideraient sur leur réunion en cantons d'abord, et en districts, ainsi qu'en provinces, ou plutôt en contrées indépendantes (*oblasti*) ensuite.

Ces contrées (*oblasti*) formeraient autant d'États autonomes, liés entre eux par des traités d'amitié, ou même par une représentation centrale dont le pouvoir n'irait pourtant jamais jusqu'à l'immixtion dans les affaires privées des différentes « *oblasti*, » lesquelles se gouverneraient elles-mêmes, suivant le principe du suffrage universel et de la participation de chaque citoyen au droit de souveraineté exercé par le peuple.

L'idée mère de cette constitution de la société humaine n'est pas neuve, comme on le voit, aussi ses apôtres russes auraient-ils tort de prétendre à un brevet d'invention ou seulement de perfectionnement; toutefois, telle que nous venons de l'énoncer, elle ne manque pas de représenter un état de choses qui semble fort désirable. — Peut-être est-ce vers ce but que s'achemine la société moderne, peut-être l'atteindra-t-elle un jour, le jour où les masses seront assez éclairées pour que chaque citoyen comprenne les devoirs que lui impose la fraction de souveraineté qu'il exerce, où la religion de l'intérêt public l'emportera chez chacun sur le culte de ses intérêts privés, où l'agriculteur conduisant la charrue, le manœuvre maniant la pelle, seront assez instruits pour pouvoir émettre des avis utiles concernant une mesure financière, ou l'opportunité d'une transaction diplomatique. — Ce jour, bien des penseurs modernes ont cru pouvoir en annoncer la venue, mais les plus hardis n'ont point osé émettre l'espoir d'en voir eux-mêmes l'aurore, les plus fanatiques n'ont pas eu le courage de prêcher la destruction violente de l'ancienne société humaine, pour établir sur ses débris sanglants l'ordre de choses qu'appellent leurs vœux.

Sous ce rapport, les partisans russes de la régénération sociale sont allés plus loin que tous leurs prédécesseurs, les philosophes socialistes de l'occident de l'Europe. — Sous l'action d'une *impatience* fébrile, poussés par le désir de voir de leur vivant la réalisation de leur idéal, de jouir

eux-mêmes des avantages qu'ils pensent assurer à tous ceux *qui survivront* au grand cataclysme social de la *Russie,* ils ont concentré tous leurs efforts pour amener ce cataclysme *le plus tôt qu'ils pourront.* — Ce n'est pas d'une réorganisation qu'il s'agit, ce n'est pas de préparer les esprits pour les institutions populaires qui devront prévaloir dans l'avenir, qu'il est question. — De ces institutions, ce n'est que leurs petits-neveux qui profiteraient; or, ce n'est pas ainsi que l'entend leur impatience égoïste.—Ce sont eux-mêmes, eux et leurs coreligionnaires politiques, qui veulent assister au triomphe de leurs théories; ils n'ont donc pas de temps à perdre, il faut qu'ils se hâtent, ét que *la besogne soit faite* dans le court espace de temps que dure la vie de l'homme.

Comme, avant tout, ils tiennent à cœur de démolir ce qui existe, ils poussent les diverses classes de la société les unes contre les autres, engageant le peuple à se soulever contre la noblesse (*Cloche,* n° 102), excitant les soldats à ne plus obéir à leurs officiers (*Cloehe,* n° 111), prêchant à tous que le gouvernement existant doit être renversé au plus vite et que l'heure de la domination du peuple est venue. — L'idée que c'est la guerre intestine, les incendies, le carnage, la dévastation du pays qu'ils appellent, ne les arrête point. — Ils sont pressés, leur *impatience* augmente avec chaque année qui passe, avec chaque cheveu gris qui leur vient; aussi voyons-nous que leurs cris, « *aux armes!* » — « *aux torches!* » — « *aux haches!* — se répètent chaque jour avec plus de fureur.

Que l'insurrection polonaise est saluée avec jubilation par le parti des *impatients,* cela va de soi-même. — Ils y voient un commencement d'exécution des conseils qu'ils ne cessent de donner aux peuples slaves; ils espèrent qu'aux *Polonais* se joindront les *Russes* des provinces adjacentes de *Podolie*, *Volhynie,* etc., etc., d'abord, et des autres provinces ensuite; aussi le langage de leurs organes

est-il plus virulent que jamais, et leurs proclamations aux soldats, leurs adresses aux officiers de l'armée russe deviennent chaque jour plus pressantes. — Ayant cru de bonne foi à l'immense influence qu'ils prétendent exercer sur leurs compatriotes, induits en erreur par les communications de leurs amis qui leur parlent au nom « *des officiers russes,* » et leur dépeignent la popularité dont ils jouissent auprès « *de l'armée russe,* » — ils ont été étonnés et outrés en voyant que ni l'armée ni les officiers n'ont suivi le conseil qu'ils leur donnaient de fraterniser avec les insurgés et de tourner leurs armes contre le gouvernement. — Le dépit qu'ils ressentent en recevant la preuve de l'absolue nullité de leur influence, est tel, qu'ils ne trouvent plus de termes assez violents pour flétrir cette même armée, à laquelle ils prodiguaient des caresses et des allocutions fraternelles destinées à lui faire abandonner ses drapeaux. — A les entendre, les soldats russes sont des tigres, avides de sang, ce sont des brigands organisés en bandes, qui parcourent le pays pour piller, pour assassiner les femmes et les enfants, pour brûler les châteaux et les villes.

Quant aux Polonais, ils en font autant de martyrs, autant de victimes innocentes, et lors même qu'on trouve, dans l'histoire de l'insurrection actuelle, des faits d'une barbarie incontestable et qu'il est impossible de nier, ils essaient de les pallier, en assurant que ces cruautés ont été commises *par hasard* et sans *intention préméditée* (1)!

(1) Pour que nos lecteurs puissent juger jusqu'à quel degré de *folie furieuse* vont l'impatience irritée et l'esprit de domination contrarié, nous citons ici quelques passages du journal (russe) la *Cloche* du 8 mars. — A la page 1312, les soldats russes, accusés d'avoir pillé la maison d'une dame Ouniatowski et d'avoir pris l'argent qui se trouvait sur les Polonais tués, sont traités de « *bande de voleurs* » tandis qu'à la page précédente, en parlant de l'espèce de Saint-Barthélemy par laquelle commença la révolte, on la qualifie « *d'événement fortuit* (non préparé) *dû aux dis-*

Si nous sommes entré dans quelques détails sur les tendances et la forme des publications émanant du parti des « *impatients,* » c'est pour bien établir aux yeux du

positions d'un seul chef de section, et que les Polonais blâment sévèrement.

Plus loin, à la page 1313, on trouve les deux annonces que voici : A *Genève*, en commémoration du 21 février 1848, des Russes ont réuni l'argent nécessaire pour envoyer deux Polonais en Pologne... En revanche, à Nice, des *fidèles sujets* d'une autre doctrine — Valérien Skripizine, le comte Apraxine, et Simon Soulima — ont rassemblé 5,000 francs — *pour les soldats russes en Pologne !!* — A cela la rédaction ajoute : « Ne serait-ce pas le même Skripizine qui s'est rendu fameux par la conversion des Grecs-unis à l'orthodoxie grecque ? » — Voilà déjà un accès bien plus fort ! — Pourquoi ce ton railleur, cette annotation malveillante ? — Parce que des Russes ont réuni de l'argent pour venir en aide à des soldats blessés, car ce n'est certainement pas aux valides qu'on va distribuer ces 5,000 francs ! — Mais tous ces blessés sont des compatriotes de M. *Hertzen*, des pauvres soldats besoigneux, qui ne peuvent être rendus responsables des événements de la Pologne, qui se sont battus en braves, puisqu'on leur ordonnait de se battre, et qui, vis-à-vis de M. *Hertzen*, n'ont d'autre tort que de n'avoir pas obéi à sa voix, lorsqu'il les engageait à quitter leurs drapeaux pour se ranger du côté de l'insurrection. — Et c'est là une raison suffisante pour trouver à redire à ce qu'on vienne au secours de ces invalides indigents, pour parler avec mépris de ceux qui désirent soulager des compatriotes malheureux ? Selon M. *Hertzen*, il ne faudrait donc pourvoir, ni à la nourriture, ni au pansement, ni au logement de ces infortunés, condamnés à mourir sans secours et sans soins, quoique — nous nous trompons — *parce que* ce sont des Russes ? — Il nous semble qu'il faut être bien malade, bien douloureusement atteint, pour prononcer un jugement semblable, et pour le publier dans un journal qui aspire aux sympathies des honnêtes gens en général et des Russes en particulier.

Enfin, toujours dans le même numéro de la *Cloche*, nous trouvons, à la première page cette apostrophe adressée aux soldats russes par M. *Hertzen* en personne, car l'article est signé de lui :

« Eh bien, mes petits soldats, vous avez bien fait votre service en « *Pologne*, n'oubliez donc pas, *rentrés chez vous*, comment vous avez brûlé « les châteaux seigneuriaux, comment vous avez bu le vin dans les caves « des gentilshommes, comment vous avez forcé les coffrets où était leur « bien, *vous éclairant de la lueur des incendies !* — Pourquoi donc toujours « des Polonais, et rien que des Polonais, — *ne privez pas de vos gracieu-* « *setés les nôtres, les Russes !* »

Voilà où la passion peut mener un honnête homme, un ami de l'huma-

lecteur qu'il ne saurait y avoir de leur part la moindre disposition à juger les questions d'une façon partiale, et à se ranger du côté des Russes, du moment que les prétentions émises par les Polonais auraient quelque apparence de raison. — En présence de cette disposition et en vue des connaissances historiques et ethnographiques qu'on ne peut méconnaître dans les rédacteurs de la *Cloche,* il n'est pas sans importance de les voir recuser les prétentions des Polonais, tendant à considérer la *Podolie,* la *Volhynie,* la *Lithuanie,* etc., etc., comme faisant partie du *royaume de Pologne.*

D'après la définition de M. *Hertzen,* « la nationalité russe s'étend partout où le peuple parle la langue russe et où il professe le culte gréco-russe », et dans tous ses écrits on voit que sous le nom de « *Pologne,* » il n'entend jamais autre chose que : *le pays où le peuple est polonais.*

Cette définition, la seule qui soit soutenable en bonne logique, ne saurait s'appliquer ni à la *Podolie,* ni à la *Volhynie,* ni aux autres provinces en litige, dont la « *Cloche,* » fidèle à son programme, voudrait faire un certain nombre d'États (*oblasti*) autonomes. — C'est à ces provinces érigées en États, qu'elle propose (N° 108) de laisser le soin de décider si elles veulent s'unir à la *Pologne,* ou à la *Russie,* ou si elles préfèrent demeurer indépendantes, ***mais la Cloche ne les reconnaît pas comme appartenant de droit à la Pologne.***

Beaucoup moins violente dans les mesures qu'elle re-

nité, car nous l'avons dit, et nous maintenons ce dire, M. *Hertzen* est l'un et l'autre; mais *l'impatience* poussée jusqu'à la frénésie, l'amour de la domination arrivé à l'état de vertige, ont déterminé chez lui une vraie crise nerveuse, une véritable *folie furieuse.* — C'est du sang qu'il lui faut, ce sont des incendies qu'il demande pour punir la *Russie,* cette *Russie* qu'il a tant aimée et que dans ses moments lucides il aime encore sans doute, mais qui a le tort impardonnable de ne pas marcher aussi vite qu'il le veut, et de ne pas écouter les conseils, ou plutôt les ordres qu'il se croit en droit de lui donner.

commande que ne l'est le parti des «*impatients,*» la coterie politico-littéraire qui s'en rapproche le plus par l'ardeur avec laquelle elle poursuit son idée fixe, son point de folie, est formée par :

2. Les *constitutionnistes* ou fous ambitieux. — Convaincus de porter en eux les lumières et la somme d'énergie nécessaire pour remédier à tous les maux, pour obvier à tous les inconvénients qui existent en *Russie,* les adhérents de ce parti sont outrés de voir le gouvernement se passer des services éminents qu'ils pourraient rendre à leur patrie. — Le point de départ de leurs prétentions n'est qu'honorable. — Ce qu'ils voudraient, ce serait de devenir utiles à la chose publique, ce serait de prendre place parmi les conseillers de la couronne, et ce n'est qu'en cédant à la force des circonstances, en voyant que cette place leur est obstinément refusée, qu'ils se décident à forcer l'entrée du conseil de l'Empire, à demander au suffrage universel l'influence que le pouvoir établi persiste à ne pas vouloir leur reconnaître. — Tout en sachant, car en leur qualité de Russes ils ne sauraient l'ignorer, combien une trisection artificielle du pouvoir suprême serait une mesure peu populaire en *Russie,* combien le peuple a plus de confiance dans le czar que dans la noblesse, ou dans les *lettrés* sortant de son propre sein que l'on verrait siéger dans la Chambre «*des boyards*» et dans celle « *des députés ;* » ils se disent que tous ces inconvénients disparaitraient par le seul fait de leur entrée à l'assemblée législative. — Quant à la question de leur élection, elle ne leur semble pas douteuse. « le peuple étant assez intelligent pour reconnaître en eux ses vrais amis ; » — ce serait donc à eux de rendre populaire l'institution de deux chambres, à eux d'inspirer au peuple plus de confiance qu'il n'en a dans le czar.

C'est de cet ordre d'idées que sont nés les divers projets de constitutions que l'on recommande à la *Russie,* et toute

une littérature destinée à propager et à défendre ces constitutions.

Le premier inscrit en date (car ses écrits remontent au-delà de 1848), et à ce titre le chef de file de l'école, selon nous le plus inoffensif, et assurément le plus modéré des *constitutionnistes* russes est M. *Iwan Golovine*, auteur d'une originalité incontestable, et dont la censure a eu grand tort d'interdire les ouvrages (1).

La « *charte russe* » de M. *Golovine*, que l'on trouve à la page 48e de ses « *Lettres russes* » (2), quoiqu'elle n'indique qu'en traits généraux ce qu'il faudrait stipuler dans la « Constitution de la Russie » est toujours encore le modèle du genre, que ses émules ont imité sans l'atteindre.— Moins absolu, mais aussi moins acerbe que les auteurs modernes qui suivent sa trace, M. *Iwan Golovine* est d'autant plus mesuré dans les termes qn'il emploie, que la plupart du temps il parle des institutions seulement, sans toucher à la question des personnes.

Toute autre est la direction que suivent les partisans récemment surgis du constitutionnalisme.—Voyant que ce sont les hommes actuellement au pouvoir, les ministres, les conseillers de la couronne en crédit, qui empêchent la réalisation de leurs vœux en occupant les emplois qu'ils ambitionnent, c'est toujours l'attaque dirigée contre les personnes qui gît au fond de la critique qui en apparence s'adresse aux faits et aux choses. — Entrant en plein dans leur rôle de *députés de l'opposition*, c'est de renverser le ministère qu'il s'agit pour eux, aussi se font-il un devoir

(1) Nous croyons devoir recommander à la lecture et à la sérieuse méditation de la *censure* les œuvres de M. *Iwan Golovine*. — En lisant avec l'attention qu'ils méritent les écrits *du chef des constitutionnistes*, surtout le livre intitulé *Rovira*, son *Cours de phrénologie*, et ses *Lettres russes*, elle verra combien elle a eu tort d'interdire la circulation de pareils produits littéraires.

(2) Lettres russes, par I. Golovine, *édition française*, Leipzig, Henri Hubner, 1861. — Prix : 2 francs.

de trouver mauvais tout ce que fait le gouvernement, et de contredire tout ce qu'avance « la presse vénale et corrompue, » nom sous lequel ils désignent tout imprimé qui ne partage pas leur manière de voir.

Combien l'insurrection polonaise a toutes leurs sympathies, cela est aisé à comprendre. — Le fait même de la levée de boucliers est pour eux une preuve de l'absolue incapacité du ministère qu'ils voudraient culbuter, et ce peuple *slave* qui demande une constitution, devient à leurs yeux un argument de plus pour prouver que le peuple russe, également slave, est à la veille d'un soulèvement général que rien ne peut empêcher, si ce n'est la convocation immédiate des états généraux, investis des pouvoirs d'une assemblée constituante.

Au point de vue des journaux de ce parti, il est assez naturel qu'ils disent du gouvernement russe autant de mal que possible, et qu'ils donnent raison aux Polonais quoi que fassent et quoi qu'avancent ces derniers.

A ce programme, les organes du parti des constitutionnistes ne manquent jamais; il n'y a pas d'horreur ni d'ineptie dont ils n'accusent les conseillers du gouvernement, et il n'y a pas de mesure ou de proclamation émanant du comité révolutionnaire, pas de prétention élevée par la presse polonaise, qu'ils ne s'empressent de soutenir de tout leur crédit. — En ceci il n'y a qu'une seule exception, un seul point sur lequel ils ne peuvent tomber d'accord avec les chefs du mouvement insurrectionnel, — c'est la prétention de ces derniers de regarder la *Podolie,* la *Volhynie,* etc., etc., comme autant de provinces *appartenant de droit* à la *Pologne* libérée de la domination russe.

Coulants et complaisants sur toutes les autres questions, les organes du parti *constitutionniste* sont inexorables aussitôt qu'il est question de cette partie du programme des patriotes polonais. — Ce à quoi ils consentiraient, ce serait d'en référer à la population des « *provinces liti-*

gieuses » même; or c'est là justement ce que les publicistes polonais voudraient éviter, sentant que le suffrage universel donnerait raison à leurs adversaires. — On trouve dans « *La parole libre* » publiée à Bruxelles en 1863, deux articles fort intéressants sur cette question.

Infiniment plus modérée dans les termes dont elle se sert pour défendre ses principes, mais très-arrêtée dans ces principes mêmes, est la coterie, littéraire plutôt que politique, dont nous croyons bien définir les aspirations patriotiques en nommant ses adeptes :

3. Les *résurrectionnistes* ou fous placides. — Poëtes et rêveurs plutôt que logiciens et hommes d'État, ils voudraient ressusciter l'ancienne *Russie*, la *Russie* des ballades et des traditions populaires, comme les dames polonaises redemandent la *Pologne* poétique du XVIIe siècle. — Pour les uns comme pour les autres, les costumes brillants de ces époques enviables sont une raison puissante pour en souhaiter le retour, et nous avons vu à *Moscou* des gravures représentant « un prince et un gentilhomme russes du XIXe siècle, » comme à *Varsovie* le premier indice du vrai patriote est de porter le *kontusz* et le *federatka* (habit et couvre-chef nationaux). — Un autre point de ressemblance entre les rêveries rétrospectives des patriotes polonais, et les aspirations rétrogressives des « *slavophiles,* » se trouve dans le fait que les unes comme les autres sont accompagnées de tendances religieuses d'une extrême exclusivité.

Si sur les bords de la *Vistule* on est persuadé que pour assurer la grandeur du monde *slave,* il est nécessaire de faire rentrer « les schismatiques grecs » dans le giron de la sainte église catholique, apostolique et romaine, sur les rives de la *Moskwa* on soutient que « chez les chrétiens « même, hormis ceux de la vraie église orthodoxe (grecque), « on ne saurait rencontrer ni l'idée clairement précisée, « ni le sentiment tout à fait sincère de la fraternité. — Ce

« sentiment ne peut se trouver ni chez les papistes, ni « chez les réformés, et voilà pourquoi un slave ne saurait « être *complétement slave,* s'il n'est pas orthodoxe (1). »

Cette citation suffit pour faire voir que les rêveurs polonais et les *résurrectionnistes* russes se trouvent aux deux bouts extrêmes et opposés de la question; on ne sera donc pas surpris d'apprendre que les organes de publicité à la dévotion de ces derniers ne sont guère favorables aux projets de conquête des « *slaves qui ne sont pas complétement slaves.* »

Ils admettent que les Polonais ont raison de désirer leur autonomie politique, ils seraient enchantés de la séparation définitive de la *Russie* d'avec la *Pologne,* mais ils entendent sous ce nom de « *Pologne* » rien que « *le pays habité par le peuple polonais,* » et nullement les provinces de *Podolie, Volhynie,* etc., etc., où la population est en même temps et russe de langage et orthodoxe de religion, c'est donc à dire « *complétement slave.* »

Il nous reste à parler d'un dernier parti politique dont les rangs s'éclaircissent de plus en plus, et dont les quelques adhérents demeurés fidèles pourraient bien être appelés :

4. Les *réactionnaires* ou fous tout court. — Voyant la quantité d'imperfections dans les rouages de l'administration que signalent les journaux, et se rappelant que « *de leur temps* » il n'était jamais question de toutes ces choses-là, ils sont arrivés à se persuader que les inconvénients récemment découverts sont les résultats pernicieux du régime récemment introduit, ce qui fait qu'ils voudraient pouvoir retourner « *au bon vieux temps,* » au temps où tout était tranquille et où tout le monde était content. — Méconnaissant l'action du temps et la puissance irrésistible de l'opinion publique, ils sont de bonne foi en soutenant

(1) Voir mon étude « *la Tolérance et le schisme religieux en Russie* » page 344. — Berlin, 1863. — B. Behr.

qu'un retour vers l'ancien régime serait possible; aussi (les organes de la presse manquant à leur zèle réactionnaire), les voit-on faire de la propagande verbale pour affilier à leur parti tous ceux qui ont à se plaindre « des inconcevables faiblesses du gouvernement. »

Que les patriotes polonais n'ont pas leurs sympathies, c'est facile à comprendre. — Ils voudraient pouvoir les écraser, les aplatir d'un coup; après quoi, la supériorité de la force armée russe bien établie, ils voudraient abandonner la *Pologne* au triste sort qu'ils croient pouvoir lui prédire à compter du jour où elle serait séparée de la *Russie.*

Cette séparation, on le voit, n'est pas accompagnée de sentiments bienveillants; ce n'est pas le bonheur de la *Pologne,* c'est son châtiment qu'on désire; quoi qu'il en soit, le parti des *réactionnaires* même serait heureux de voir la *Pologne* déclarée indépendante, à la condition, comme bien s'entend, de ne pas lui donner un pouce de terrain outre celui qui lui revient de droit, c'est donc à dire de ne lui céder ni la *Podolie* ni la *Volhynie,* ni aucune des autres « *provinces en litige.* »

D'après ce que nous venons de dire sur les tendances des quatre partis, ou plutôt des quatre *sectes* politiques qui comptent chacune quelques adhérents en *Russie,* on voit qu'elles professent les principes les plus diamétralement opposés, et que leurs sentiments concernant la politique intérieure que devrait adopter la *Russie,* sont absolument inconciliables; c'est donc un phénomène assez curieux que de voir la concordance s'établir entre tous ces partis, pour résoudre, d'une façon à peu près identique, la question des futurs rapports entre la *Pologne* et la *Russie.*

Il est vrai que les motifs qui les portent à souhaiter la séparation définitive des deux nationalités sont des plus différents.

Les *impatients* y applaudiraient dans l'espoir que ce serait le commencement de la dissolution de l'Empire.

Les *constitutionnistes* verraient la probabilité d'une Chambre de députés, et peut-être quelque chance d'y figurer en personne, la naturalisation ne pouvant leur être refusée après les services qu'ils ont rendus au peuple polonais.

Les *résurrectionnistes* se flatteraient de l'espoir que le rétablissement de l'ancien ordre de choses en *Pologne* servirait d'exemple à la *Russie,* et que les classes civilisées consentiraient peu à peu à reprendre des allures nationales, au lieu de singer les us et coutumes de l'Occident de l'Europe.

Les *réactionnaires,* enfin, croiraient leur vengeance accomplie et s'attendraient à voir la *Pologne* livrée à l'anarchie.

Mais tous se diraient satisfaits le jour où la séparation de la *Pologne* d'avec la *Russie* serait un fait accompli, et tous, ici encore la concordance entre ces partis si divers est très-significative, — tous, disons-nous, refuseraient de souscrire à la prétention qu'ont les Polonais de regarder les provinces de *Podolie,* de *Volhynie,* etc., etc., comme faisant partie intégrante de la *Pologne*.

Quoique, nous l'avons dit déjà, on trouve parmi les chefs de file de ces diverses hérésies politiques des hommes d'un talent littéraire fort remarquable, et dont la phraséologie brillante est arrivée à former autour d'eux de petits cercles d'adeptes très-ardents, tout cela ne constitue qu'autant de coteries politiques, et demeure *sans influence aucune* sur le vrai public et surtout sur le peuple, comme *M. Bakounine,* un des triumvirs de la *Cloche,* a la loyauté de l'avouer lui-même (1).

(1) Nous regrettons de ne pas avoir à notre disposition des caractères russes pour reproduire le texte même du passage dont il s'agit, et dont voici une traduction littérale : « Quoi qu'il y ait d'amer dans cet aveu, il « me semble que, pour la réussite future de la cause révolutionnaire, nous « devons énoncer bien haut la conviction où nous sommes que *jusqu'ici*

Ce qui exerce une action sérieuse sur l'opinion publique en *Russie,* ce sont les ouvrages périodiques (journaux et revues), imprimés dans le pays même, et dont le nombre autant que l'importance augmentent à vue d'œil (1).

Le trait distinctif qui caractérise le journalisme russe, est une grande impartialité dans la manière de traiter les questions qu'il aborde, et une remarquable modération dans les termes qu'il emploie. Les accusations sans preuves, les assertions sans base, les déclamations sans idées rationnelles s'y rencontrent d'autant plus rarement qu'elles seraient immédiatement signalées à l'attention du public, et qu'il suffirait qu'un journal entrât dans cette voie, pour perdre son crédit et ses abonnés.

La polémique ne languit pas pour cela. Les questions en litige soulevées dans une feuille passent dans les colonnes des autres; on les discute contradictoirement, on oppose aux données, aux arguments de la partie adverse, des documents, des raisonnements plus concluants, on discute sans disputer, et si l'on ne finit pas toujours par tomber d'accord, on arrive à un autre résultat tout aussi désirable, celui d'avoir élucidé la question, de l'avoir présentée à tous ses points de vue, d'avoir éclairé le public, qui finit par comprendre, parce qu'on lui donne des raisons raisonnables et point de phrases ronflantes seulement.

La modération et la convenance des formes dans les

« *l'influence de notre parti sur le peuple est restée à peu près égale à zéro.*— « La propagande révolutionnaire n'a pas encore d'accès auprès des masses, « et n'a pas encore su ébranler la confiance *aussi insensée que malheu-* « *reuse* qu'elles ont dans le czar. » — Voir le « *Narodnoe Delo* » de M. *Bakounine.* Londres, 1862, page 24.

(1) Outre les journaux qui paraissent dans chaque chef-lieu de province, il y a, en fait de publications périodiques (journaux quotidiens et hebdomadaires, revues, etc., etc.) à Saint-Pétersbourg 142, — à Moscou 45, — à Riga 10, — à Dorpat 11, — à Odessa 10, — à Kiew 8, — à Tiflis 6, — à Kazan 4. — Voir la statistique de *Kolbe.* Saint-Pétersbourg 1862, page 260.

discussions et les assertions des journaux russes, n'est pas moins digne de louange.

Jamais on n'y trouve de ces phrases destinées à capter le jugement du lecteur, en s'adressant à sa sensibilité, plutôt qu'à sa raison : « Mères de famille, ne frémissez-« vous pas d'horreur à la pensée de ces familles entières « dont le patriotisme désarmé est puni par une extermi-« nation sauvage (1)? »

Jamais on n'y rencontre la relation de faits fort sujets à caution, accompagnée de termes hostiles qui condamnent l'accusé sans preuve aucune de sa culpabilité, comme par exemple : « La *Pologne* est entourée d'un cercle de fer par « ses voisins, dont l'un, *à la honte de notre siècle,* inter-« vient ostensiblement en faveur des Russes, lesquels, « semblables aux hordes sauvages, mettent à feu et à sang « des contrées entières (2). »

Jamais, l'exactitude d'une série d'accusations atroces ayant été révoquée en doute par quelque autre feuille, aucun journal russe ne reprochera à cette feuille : « D'avoir déclaré dans un article *qui fait froid au cœur à* « *force de scepticisme,* qu'il est impossible de rien distin-« guer au milieu du double courant de nouvelles contra-« dictoires (3). »

Jamais, et quelle que soit sa conviction, aucun publiciste russe ne se permettrait d'accuser les partisans de la grande monarchie slavo-*polonaise:* « d'imbécillité providentielle « qui permet d'espérer tout, même l'invraisemblable et « l'impossible (4). »

Toutes ces intempérances de plume sont absolument étrangères au journalisme russe, qui affirme avec circonspection, qui discute avec calme et d'où les insinuations

(1) Voir le *Siècle* du 10 mars.
(2) Voir le *Siècle* du 15 mars.
(3) Voir l'*Opinion nationale* du 13 mars.
(4) Voir l'*Opinion nationale* du 12 mars.

virulentes, les termes offensants, les excitations à la haine sont rigoureusement bannies.

Mais, m'objectera-t-on, il est fort naturel que la presse russe soit circonspecte et précautionneuse, sachant qu'il y a la censure qui surveille chacun de ses pas, qu'il y a la police qui la rendrait responsable au premier essai qu'elle ferait de dire la vérité et d'appeler les choses par leurs noms. — Si la presse était libre en *Russie,* elle parlerait un tout autre langage et serait aussi violente, peut-être même plus violente qu'elle ne l'est dans d'autres pays.

Je ne partage pas cette opinion, et j'ai, pour croire la presse russe modérée par principe plutôt que par suite de la surveillance censurale, de bonnes raisons, à l'appui desquelles je place ci-contre le récit d'une petite correction imposée par les principaux représentants de la littérature russe à un journaliste qui avait manqué aux convenances (1). — Mais en admettant que mes contradicteurs

(1) A propos de la discussion sur les droits des israélites, un journal de Saint-Pétersbourg (*l'Illustration*, si je ne me trompe) avait publié un article en réponse à un travail très-consciencieux, émané de la plume de deux coreligionnaires de la nationalité qu'il s'agissait de réhabiliter. — L'auteur de cet article, au lieu de se borner à discuter la question en litige, se permit des sorties inconvenantes contre la personne des signataires de l'écrit, auxquels il reprochait d'agir « par esprit de spéculation », faisant *sous-entendre* qu'ils étaient payés par les leurs pour défendre la cause de « *la juiverie.* »

Quoique les deux écrivains attaqués fussent très-peu connus dans le monde littéraire, quoique l'accusation de vénalité ne fût pas clairement formulée, et se cachât sous le manteau des allusions, et quoique les termes que s'était permis l'*Illustration* ne fussent que dénigrants, sans aller jusqu'à l'injure patente, — la presse russe se leva comme un seul homme. — Dès le lendemain les improbations se firent entendre, dans les journaux de la capitale d'abord et dans ceux de la province ensuite, qui tous s'écrièrent d'un commun accord : « Puisque vous accusez, donnez des preuves ! — Puisque vous débattez une question sérieuse, abstenez-vous de personnalités et d'invectives ! » — La chose n'en resta pas là. — Une protestation formelle, portant plus de soixante signatures de divers hommes de lettres, romanciers, auteurs dramatiques, poëtes, publicistes, fut insérée

eussent raison, en admettant avec eux que le journalisme russe n'est si réservé qu'à cause de la censure qui le force à mesurer ses expressions; je leur ferai observer qu'en voulant nier que la presse russe, lors même qu'elle serait libre, continuerait à rester calme et digne, ils font, sans s'en apercevoir, l'éloge de la censure qui surveille la presse, et du gouvernement qui dirige la censure.

Si c'est la censure, c'est donc à dire le gouvernement qui s'oppose à ce que les récits que font les journaux russes des événements de la *Pologne* ne soient, ni lardés d'expressions virulentes, ni accompagnés de réflexions capables d'augmenter l'antagonisme entre les nationalités russe et polonaise; — les détracteurs de ce gouvernement seraient forcés de convenir qu'il fait preuve d'autant de magnanimité que de sagesse; nous croyons donc qu'ils aimeront mieux admettre, avec nous, que ce n'est pas du fait de la censure, mais du fait de leur propre volonté que les journaux russes gardent le ton grave qui convient aux discussions sérieuses, la retenue que doit s'imposer quiconque se croit appelé à plaider devant ce grand tribunal qu'on nomme « l'*opinion publique*. »

De cette réserve, les journaux russes ne se départissent jamais, quel que soit le sujet qu'ils traitent, et quelle que soit la tentation qu'ils éprouvent d'ajouter des paroles sévères aux tristes faits qu'ils ont à relater.

Ainsi, dans le nº du 24 janvier, la *Gazette de Moscou* raconte l'attaque nocturne des soldats, russes par laquelle débuta l'insurrection dans la nuit du 10 au 11 (22-23) jan-

dans un des grands journaux de *Saint-Pétersbourg*, et reproduite par toutes les autres feuilles, après quoi y parut un article explicatif de la rédaction du journal incriminé, sorte de rétractation qui mit fin à l'affaire.

Depuis lors, et quelle qu'ait été la vivacité de la polémique où ils se trouvaient engagés, pas un des journaux russes n'est allé à l'encontre d'une semblable protestation, pas un n'a manqué à la retenue et aux formes convenables, indispensables pour toute discussion consciencieuse, qu'elle ait lieu dans l'enceinte d'un parlement ou par la voie des feuilles publiques.

vier. — Elle dit que des soldats ont été étouffés au lit, que le lieutenant *Rapp* a été poignardé, qu'au sergent *Selenko* on a coupé la langue, et elle termine ce tableau sans y ajouter un seul mot capable d'augmenter encore le ressentiment des soldats et du public russe, — et pourtant une exclamation comme celle que nous avons empruntée au *Siècle,* « ne frémissez-vous pas d'horreur, etc., etc., » — aurait été fort pardonnable.

Le même journal reproduit une lettre adressée à la gazette allemande *National-Zeitung,* qui affirme que par la diligence (train de poste) on a renvoyé de *Sedliz* à *Varsovie* les boyaux du général *Tscherkassoff,* assassiné sur la grande route par les insurgés, récit que la *Gazette de Moscou* laisse sans commentaire aucun, — et pourtant, en traduisant le texte allemand, il est impossible que le publiciste russe, pour nous servir des termes qu'emploie l'*Opinion Nationale*, « *n'ait pas eu froid au cœur*. »

Le louable scrupule de conscience qui empêche les rédactions des journaux russes d'exciter les sentiments haineux des partis, leur fait saisir avec empressement chaque occasion de diminuer le ressentiment que le public russe doit éprouver aux récits de ce qui se passe en *Pologne*. — Ainsi le journal (russe) de *Saint-Pétersbourg* avait annoncé que les insurgés s'étaient emparés d'une somme d'argent, que le général *Sinelnikoff* devait remettre à l'intendance de *Brests*. — Huit jours après, ayant eu la preuve de l'inexactitude de cette nouvelle, il eut soin (28 janvier) de la démentir aussitôt. — Cette rectification fut reproduite par la plupart des grands journaux, qui s'empressèrent d'annoncer que l'accusation portée contre les insurgés était dénuée de fondement.

Mais, nous dira-t-on, ce n'était là que leur devoir, — puisque ces feuilles avaient répandu un bruit calomnieux, elles étaient tenues d'honneur de le démentir aussitôt qu'on leur apprenait qu'ils s'étaient trompées.

Nous sommes d'accord, ce n'était que leur devoir que remplissaient les journaux russes, en justifiant les insurgés d'une accusation non méritée; mais ce même devoir n'existe-t-il pas pour les journaux étrangers, dans lesquels on trouve tant de récits sur les atrocités commises par les soldats russes, et où l'on chercherait en vain la moindre rectification?

Est-il possible que de toutes ces nouvelles du théâtre de l'insurrection qui accusent les Russes de barbaries inouïes, il n'y en ait *pas une seule* que quelque correspondant consciencieux, ou quelque feuille publique soient venus, démentir? — Est-il possible que le *Siècle* ne soit pas encore instruit de l'erreur qu'il fait en racontant l'histoire des *quarante Polonais désarmés,* chassés par les Prussiens au delà de la frontière, et aussitôt massacrés par les Russes? — Est-il possible que l'*Uylenspiegel* demeure convaincu « que les soldats russes portent des enfants au bout de leurs baïonnettes, » comme il le dit dans son n° du 22 février? — Pourquoi donc, ni dans ces journaux, ni dans aucun de ceux qui croient servir la cause des *Polonais* en irritant les *Russes* par le mal qu'ils en disent, ne trouve-t-on l'aveu, que telle nouvelle, tel récit calomnieux étaient dénués de fondement? — Cela prouve, il nous semble, que si le devoir est le même pour tous, tous ne le remplissent pas de même; rendons donc justice à la presse russe, et avouons que, de la part d'un ennemi — car les journaux russes sont loin d'être les amis de l'insurrection polonaise, — cette manière d'agir dénote une délicatesse, une loyauté des plus estimables.

C'est à dessein que nous sommes entré dans quelques détails servant à caractériser la presse périodique russe, espérant qu'ils auront servi à prouver à nos lecteurs combien ils peuvent faire fond sur l'impartialité des avis que des journaux animés d'un tel esprit émettent concernant la *question polonaise*.

Que cette question préoccupe beaucoup la presse russe, cela va sans dire. — Il n'y a pas de feuille, grande ou petite, qui ne donne des articles, il n'y a pas de revue qui ne publie des travaux sérieux ayant rapport à la Pologne, en dernier lieu il y a même un journal spécial, *le Messager du sud-est,* créé tout exprès pour combattre la propagande polonaise dans les provinces russes du midi de l'empire.

Tous ces journaux, quel que soit le point de vue auquel ils se sont placés, professent un principe commun : ils veulent *le progrès* pour arriver à établir un ordre de choses rationnel, et ils demandent *le maintien de l'ordre,* pour réaliser le progrès. — Convaincus que les révolutions politiques, opérées d'une manière violente et à l'aide d'émeutes, coûtent toujours plus qu'elles ne rapportent, ils pensent que les réformes amenées sans effusion de sang, les réorganisations obtenues par des moyens légaux et du consentement des gouvernements établis, présentent plus de chances d'être rationnelles, que celles qui sortent d'un club de Jacobins, ou du camp d'une armée d'insurgés.

Avec cette manière de voir, il est fort naturel que la presse russe se soit prononcée *contre* l'insurrection.

Voyant, par les réformes qui se font en *Russie,* combien le gouvernement est disposé à tenir compte des prétentions légitimes de l'opinion publique, combien, en si peu de temps, il a fait déjà, par l'affranchissement des serfs, la réorganisation judiciaire, la décentralisation administrative, l'abolition des fermes d'eau-de-vie, l'amélioration du système financier, etc., etc., — la presse doit reconnaître qu'on avance sensiblement dans la voie du progrès. — Elle doit reconnaître que le souverain qui a fait tout cela mérite la confiance illimitée du pays, et elle reproche à la *Pologne* de ne pas avoir eu assez de confiance en l'empereur, pour attendre le développement progressif des améliorations introduites dans l'administration du *royaume.* — Elle reproche aux Polonais de s'être

séparés violemment du mouvement progressiste de la Russie, plus radical que celui de la Pologne, mais plus régulier et par là même plus lent.

Elle leur reproche surtout d'avoir rompu, par une insurrection sans espoir de réussite, la paix si nécessaire aux deux pays pour développer les institutions libérales qui s'y préparent.

Ce qui excite surtout l'indignation de la presse russe, ce sont les prétentions du parti ultra-patriotique à la possession « *des anciennes provinces polonaises;* » aussi voyons nous qu'il y a unanimité parmi tous les journaux du pays, aussitôt qu'il s'agit de cette partie du programme de l'insurrection polonaise.

Il n'entre pas dans le plan de cet écrit de reproduire des articles entiers de journaux russes ayant pour but de démontrer combien la prétention des Polonais est injuste et illogique ; nous ne plaçons donc ici qu'un résumé des arguments que l'on retrouve dans toutes les feuilles du pays, et dont l'ensemble représente l'opinion collective de la presse russe :

L'assertion des *Polonais,* que leurs anciennes conquêtes, la Podolie, la Volhynie, etc., etc., leur reviennent de droit, est aussi vraie que si l'on disait que la Guyenne, l'Aquitaine, la Normandie, le Pas-de-Calais, la Picardie, et même l'Ile-de-France avec Paris, sont des provinces anglaises, parce que dans le temps elles ont un moment appartenu aux Anglais. — En élevant des prétentions sur ces « anciennes conquêtes, » les Polonais compromettent leur propre cause, car, en évoquant *le droit de conquête*, ils confirment la domination russe sur leur pays, qui est une conquête de la Russie.

Seraient-ce ces provinces mêmes qui demandent à être réunies à la Pologne, et l'adresse de la noblesse de Podolie serait-elle l'expression d'une telle demande ?

Les gentilshommes polonais qui, au nombre d'environ deux cents, ont signé l'adresse en question se sont arrogé

le droit de parler au nom d'une population de 1,170.000 Russes qui habitent la province, ce qui est aussi dénué de tout fondement que si les dix-huit familles russes qui possèdent des propriétés immobilières à *Nice* voulaient demander qu'on y établît les lois et les coutumes de leur pays. — Et encore la prétention de ces Russes serait-elle plus fondée, parce que *Nice* est loin d'avoir 105,000 habitants, chiffre auquel devrait s'élever sa population pour que la disproportion soit la même entre les aborigènes et les étrangers qui prétendent les dominer.

Que le peuple n'est nullement de l'avis des nobles signataires de ladite adresse, cela ressort des nombreuses députations envoyées par une quantité de villes et de villages, dans le but de protester contre l'annexion à la Pologne (1).

La situation ne serait-elle pas différente dans la *Lithuanie,* qui prend une part active à l'insurrection, ce qui pourrait faire croire qu'elle se regarde comme appartenant à la nationalité polonaise et qu'elle désire se réunir à ses compatriotes?

En *Lithuanie* ce n'est que la population des villes qui participe à l'insurrection, la population agricole reste indifférente, et, en beaucoup d'endroits, se montre hostile aux insurgés (2).

Cette population urbaine, collégiens, ouvriers, petits employés, est exclusivement d'origine *polonaise,* de sorte que le mouvement en Lithuanie n'émane point du peuple lithuanien, et n'agit point dans les intérêts de la *nationalité* lithuanienne. — Les *Lithuaniens,* d'après leur origine et leur langue, sont une race *à part,* aussi éloignée des *Polonais* que des *Russes,* de sorte que les Polonais ne peuvent nullement prétendre à se les annexer par droit de parenté. — S'il y avait une question à élever à propos des

(1) Voir la *Gazette de Moscou* du 15 janvier.

(2) Voir l'*Indépendance belge* du 23 mars et l'*Invalide russe* du 3 avril.

Lithuaniens, elle devrait être posée comme question de l'indépendance complète de cette race, et non comme annexion à la Pologne. — Mais le nombre en est si peu important qu'une question pareille ne pourrait être élevée.— D'un autre côté, la Russie ne peut y renoncer. — L'État a ses devoirs, comme ses droits. — Rappelons-nous que l'Angleterre ne fait que sourire quand on lui parle de céder Gibraltar ou Malte. — En vertu de plusieurs considérations et surtout des considérations stratégiques, la Russie ne saurait livrer à personne la Lithuanie, qui est la clef de ses provinces de l'ouest du côté de la Pologne, comme Nice est la clef de la France du côté de l'Italie (1).

Comme document à l'appui de son assertion concernant l'infériorité numérique de l'élément polonais dans les provinces en litige, la presse russe reproduit le tableau ci-après, tiré d'une publication de la société géographique de Saint-Pétersbourg. Dans ce tableau, sous la rubrique « *Russes,* » on a placé la population parlant n'importe lequel des divers idiomes russes, le petit-russien, le ruthène, le patois de la Russie-Blanche, etc., etc., qui tous se rapportent au russe qu'on parle à Wladimir et à Moscou, comme la langue qu'on parle à Nismes, à Bordeaux ou à Nantes se rapporte au français d'Orléans ou de Paris. — La distinction que l'on affecte de faire entre les habitants des diverses provinces russes et « *les Moscovites,* » est aussi ridicule et d'aussi mauvaise foi, que si l'on voulait refuser la qualité de Français aux Languedociens, aux Bordelais et aux Bretons. — Assurer que dans les provinces ici énumérées il n'y a pas de « Russes ou *Moscovites,* » c'est comme si on disait que dans les départements du Midi et de l'Est de la France il n'y a pas de « Français ou *Parisiens.* »

(1) Discours prononcé par M. Pogodine et reproduit par le *Nord* du 5 avril.

NOMS DES PROVINCES.	Habitants rangés d'après leur nationalité.				
	Russes.	Polonais.	Lithuaniens.	Juifs.	Divers (1).
Wilna (2) .	191,540	180,575	1,149,813	178,139	44,045
Grodno . .	262,562	193,228	232,824	94,219	6,814
Minsk . .	736,175	116,789	64,149	96,981	2,892
Witebsk. .	428,651	43,432	139,295	62,628	10,189
Mohilef . .	719,229	27,238	945	102,855	387
Kiew . . .	1,370,250	83,351	38,026	225,074	1,655
Volhynie. .	1,042,694	174,100	20,535	183,890	5,298
Podolie . .	1,170,485	209,234	»	195,847	42,438(3)
Dans 8 provinces :	5,921,586	1,027,947	1,645,587	1,139,635	113,718

En comparant chacun de ces chiffres à la totalité des habitants de la province, on arrive à former un second tableau que voici :

NOMS DES PROVINCES.	Rapport entre la nationalité et le chiffre total des habitants.					
	Total de la population.	Russes.	Polonais	Lithuaniens.	Juifs.	Divers.
Wilna .	1,744,112	11,40	10,65	65,25	10,20	2,50
Grodno .	789,647	35,20	24,50	29,50	11,95	0,85
Minsk .	1,016,986	72,30	11,50	6,30	9,55	0,35
Witebsk.	684,195	62,70	6,30	20,30	9,25	1,45
Mohilef .	850,654	84,50	3,20	0,10	13,16	0,04
Kiew. .	1,718,356	79,70	4,80	2,20	13,15	0,15
Volhynie.	1,426,427	73,10	12,20	1,40	12,85	0,45
Podolie .	1,619,004	72,30	12,90	»	12,10	2,70
Dans 8 provinces :	9,849,381	60,10	10,40	16,70	11,65	1,15

Ces chiffres sont bien plus éloquents que ne pourrait l'être aucun raisonnement. — Ils prouvent à l'évidence que, dans les provinces en litige, le nombre de ceux qui parlent le russe est *six fois* plus grand que celui des habitants polonais ; que dans aucune de ces contrées, pas même en *Lithuanie,* les Polonais ne sont plus nombreux que les Russes, et que dans d'autres (Kiew et Mohilef), il y a de dix-sept à vingt-six fois plus de Russes que de Polonais.

La prétention du parti ultra-patriotique qui revendique les anciennes conquêtes de la Sérénissime République, *à*

(1) En majeure partie Allemands. — (2) Voir la note à la page 20 et ci-dessus. — (3) En majeure partie Moldaves.

titre de pays habités par une population polonaise, tombe donc à plat devant la supériorité numérique de l'élément russe, à moins qu'on ne veuille faire abstraction *du peuple,* pour ne prendre en considération que la nationalité des classes qui le dominent, soit par leur position soit par leur richesse. — Mais lors même que, pour le recensement dont il s'agit, on adopterait le principe de M. *Podolski,* celui de ne compter pour rien les habitants russes et lithuaniens de ces provinces, lesquels, en leur qualité d'hommes lige, de *bas peuple,* devront accepter la nationalité *des possesseurs du sol,* — on trouverait qu'il y a, non pas une nationalité victorieuse, mais deux nationalités rivales à se disputer les provinces.

Le peuple serait contraint de subir la nationalité de l'aristocratie de race, la nationalité polonaise, ou celle de l'aristocratie financière, la nationalité juive; or, il y a onze juifs contre dix Polonais (1), ce qui est déjà un désavantage qu'ont ces derniers, et, en outre, les onze juifs ont de l'argent, tandis que les dix Polonais leur en doivent, ce qui fait que les premiers sont plus fondés à dire que le sol est à eux, et qu'ils ont plus de droit de demander que « les provinces en litige » soient déclarées appartenir à *la nationalité juive,* pour ne suivre à l'avenir que les lois, les us et les coutumes spéciales du peuple élu.

Tant qu'on maintient le principe que la nationalité d'un pays est à déterminer d'après celle de *la majorité* de ses habitants, — et à moins de nier que soixante est plus que seize, — seize plus que onze, — et onze plus que dix, — les provinces jadis soumises à la couronne de Pologne doivent être déclarées *russes,* ou, à défaut de Russes, *lithuaniennes,* ou encore, à défaut de Lithuaniennes, *juives,* mais jamais *polonaises.* — Pour qu'elles le deviennent, il

(1) Dans les provinces de Witebsk, Mohilef et Kiew, la supériorité numérique des juifs est encore plus grande. — A Mohilef il y a quatre fois plus de juifs que de Polonais.

faudrait que, sur cent habitants, les conquérants de ces provinces tuent cinquante et un *Russes*, sept *Lithuaniens*, et deux *Juifs*, — alors les dix *Polonais* indigènes seraient en majorité, et l'élément polonais constituerait la nationalité dominante.

Outre la parité de race entre les Polonais et les habitants des provinces en litige, on a essayé de fonder les prétentions du parti ultra-patriotique sur le principe de parité entre les convictions religieuses, en assurant que la population de ces provinces, à l'instar de celle de la Grande-Pologne, était catholique, apostolique et romaine.

A cette assertion, la presse russe répond encore par un tableau statistique, que nous reproduisons ici :

NOMS DES PROVINCES.	Habitants distribués suivant les croyances religieuses.				
	Orthodoxes-Grecs.	Catholiques-Romains.	Protestants.	Hébreux.	Mahométans.
Wilna . .	194,552	1,328,206	40,381	178,139	2.834
Grodno . .	423,178	266,534	4,466	94,219	1,250
Minsk . .	736,378	180,735	527	96,981	2,365
Witebsk . .	398,694	212,684	10,158	62,628	31
Mohilef . .	707,854	39,558	381	102,855	6
Kiew . . .	1,418.151	73,476	1,632	225,074	23
Volhynie. .	1,071,241	166,272	4,815	183,890	209
Podolie . .	1.217,118	204,243	1,761	195,847	45
Dans 8 provinces.	6,167,166	2,471,708	64,111	1,139,633	6,763

En comparant chacun de ces chiffres à la totalité des habitants de la province, on arrive à former un second tableau que voici :

NOMS DES PROVINCES.	SUR CENT HABITANTS IL SE TROUVE :				
	Orthodoxes-Grecs.	Catholiques-Romains.	Protestants.	Hébreux.	Mahométans.
Wilna . .	11,55	75,85	2,20	10,20	0,25
Grodno . .	53,60	33,80	0,50	11,95	0,15
Minsk . .	72,40	17,80	0,05	9,50	0,25
Witebsk . .	58,30	31,00	1,40	9,25	—
Mohilef . .	83,90	4.70	0,01	13,26	—
Kiew . . .	81,40	4,30	0,10	13,10	—
Volhynie. .	75.10	11,70	0,30	12,80	0,01
Podolie . .	75,10	12,60	0,10	12,10	—
Dans 8 provinces.	62,60	25,10	0,60	11,66	0,04

Ici encore la supériorité numérique est du côté des Orthodoxes grecs, au nombre desquels on voit presque les deux tiers de la population de ces provinces. — A l'exception de Wilna, où le peuple est *lithuanien*, et non pas polonais, les adhérents de l'église orthodoxe-grecque sont partout plus nombreux que les catholiques; dans deux provinces, Mohilef et Kiew, il y a même trois fois plus d'hébreux que de catholiques.

Tout en faisant justice sévère des prétentions inadmissibles élevées par certains Polonais à la possession des anciennes conquêtes de leur patrie, la presse russe ne se montre nullement hostile aux vœux de la Pologne, en tant qu'il ne s'agit que de sa séparation de la Russie.

Se trouvant encore sous la tutelle d'une censure préventive, la presse du pays ne saurait aborder sans de grandes précautions une question aussi brûlante que celle de la renonciation de l'Empereur à son titre de Roi de Pologne; il faut donc, pour découvrir l'opinion publique reflétée dans la presse, se rendre compte, non-seulement de ce qu'elle dit, mais encore de ce qu'elle ne dit pas, il faut s'efforcer de lire entre les lignes publiées avec « *l'imprimatur* » de la censure.

Et d'abord, ce que la presse russe ne dit pas, c'est que la Pologne serait à maintenir à tout prix sous la domination russe. — On démontre l'injustice des prétentions d'agrandissement de la Pologne, on regrette que l'insurrection soit venue troubler une paix dont la Russie a besoin pour l'accomplissement des réformes qu'elle médite; mais pas un journal, pas une brochure (autant que nous sachions du moins) n'est venu à dire que la Pologne n'aurait aucun droit à revendiquer son autonomie politique et nationale.

D'autre part la noblesse de Saint-Pétersbourg, dans l'adresse présentée à l'Empereur, parle des sacrifices que le pays est prêt à faire pour le maintien de l'intégrité du

russe en a voulu conclure que la Pologne ne saurait se passer de l'appui d'une puissance résidant en dehors du pays et capable d'y maintenir l'ordre. —

En lisant les articles qui commençaient par cette thèse, j'ai toujours eu l'impression que ce n'était là qu'un avant-propos, une entrée en matière, une introduction destinée à éblouir le censeur et à obtenir son imprimatur pour le reste de l'écrit, la partie qui exprimait le fond de la pensée de l'auteur.—En continuant la lecture, j'ai bientôt vu que j'avais eu raison, car en opposition à l'hypothèse que la Pologne ne saurait se passer de la Russie, on trouvait toujours l'axiome : *La Russie n'a pas besoin de la Pologne.*

Les impôts et impositions prélevés sur les Polonais restent *en Pologne,* et quel que soit le montant des épargnes du trésor du royaume (pendant l'administration du prince Gortschakof elles s'élevaient à 6,000,000 de roubles, soit 24,000,000 de francs), il n'y a pas un rouble qui entre au trésor de l'*Empire;* de sorte que la possession de la Pologne n'augmente en rien l'avoir de la *Russie,* et ne diminue pas d'un seul copek les impôts des sujets de l'empire.—Bien au contraire, l'occupation militaire de la Pologne exige un corps d'armée spécial, et que l'état de fermentation permanente du pays ne permet point de déplacer.—Quelle que fût la guerre dans laquelle se trouverait entraînée la *Russie,* il faudrait toujours qu'elle gardât 60,000 hommes en *Pologne,* ce qui revient à dire que la force armée qui suffirait pour le maintien de sa position de Grande Puissance européenne, doit être augmentée de 60,000 hommes, qu'elle pourrait licencier si elle n'avait pas la Pologne à surveiller.—Ainsi, au lieu de rapporter quelque chose à la *Russie, la possession de la Pologne* lui coûte fort cher : elle n'a donc rien à gagner en s'obstinant à vouloir la garder.—

De là à la conclusion; qu'on ferait bien *de rompre* le lien qui unit les deux pays, il n'y a pas loin.—Cette con-

sol paternel, mais *elle ne dit pas* que ces sacrifices, ces efforts extraordinaires eussent à commencer tant qu'il ne s'agit que d'assurer la domination russe sur le sol polonais.

Outre ces réticences, très-significatives selon nous, on rencontre dans les organes de la publicité certains avis indirects, certaines allusions dont le sens a pu échapper à la censure surchargée de besogne, mais que le public n'a pu ne pas comprendre, et contre lesquelles on n'a vu s'élever aucune protestation.

Dans un discours prononcé en public et reproduit par quelques-uns des grands journaux, un orateur russe s'attache à prouver que, dans la question de la Pologne, la Russie doit, avant tout, *être en règle avec sa propre conscience* et que le gouvernement n'est réellement fort qu'autant qu'il s'appuie sur l'opinion du peuple. — « Le czar Alexis Michailovitsch, ajoute l'orateur, en accep-« tant la réunion que *lui proposa* la Petite-Russie, fut en « état de soutenir une longue guerre, mais il était *appuyé* « *par le peuple,* et n'avait aucune lutte à craindre. — « Cette tradition si glorieuse a *un sens profond!* »

Nous nous ferions illusion en pensant que « le sens profond » de cette citation est que le czar *Alexis Michailovitsch* fit bien d'agréer le Petite-Russie dont le peuple *vint lui demander* l'annexion à son empire, mais qu'il aurait eu tort de prendre ce pays de force, ou, l'ayant subjugué, de le garder *contre le gré du peuple,* et contre les avis *de sa propre conscience,* qui aurait dû lui dire qu'il ne faut vouloir régner sur aucune contrée qu'autant qu'on est *appuyé par le peuple.*

Plusieurs journaux russes ont abordé la question de savoir si c'est la Russie qui a besoin de la Pologne ou la Pologne qui a besoin de la Russie? Rappelant les dissensions intestines qui déchiraient la Pologne, le caractère remuant de la petite noblesse appauvrie, et la division qui subsiste entre les représentants de l'aristocratie, — la presse

russe en a voulu conclure que la Pologne ne saurait se passer de l'appui d'une puissance résidant en dehors du pays et capable d'y maintenir l'ordre. —

En lisant les articles qui commençaient par cette thèse, j'ai toujours eu l'impression que ce n'était là qu'un avant-propos, une entrée en matière, une introduction destinée à éblouir le censeur et à obtenir son *imprimatur* pour le reste de l'écrit, la partie qui exprimait le fond de la pensée de l'auteur.—En continuant la lecture, j'ai bientôt vu que j'avais eu raison, car en opposition à l'hypothèse que la Pologne ne saurait se passer de la Russie, on trouvait toujours l'axiome : *La Russie n'a pas besoin de la Pologne.*

Les impôts et impositions prélevés sur les Polonais restent *en Pologne,* et quel que soit le montant des épargnes du trésor du royaume (pendant l'administration du prince Gortschakof elles s'élevaient à 6,000,000 de roubles, soit 24,000,000 de francs), il n'y a pas un rouble qui entre au trésor de l'*Empire;* de sorte que la possession de la Pologne n'augmente en rien l'avoir de la *Russie,* et ne diminue pas d'un seul copek les impôts des sujets de l'empire.—Bien au contraire, l'occupation militaire de la Pologne exige un corps d'armée spécial, et que l'état de fermentation permanente du pays ne permet point de déplacer.—Quelle que fût la guerre dans laquelle se trouverait entraînée la *Russie,* il faudrait toujours qu'elle gardât 60,000 hommes en *Pologne,* ce qui revient à dire que la force armée qui suffirait pour le maintien de sa position de Grande Puissance européenne, doit être augmentée de 60,000 hommes, qu'elle pourrait licencier si elle n'avait pas la Pologne à surveiller.—Ainsi, au lieu de rapporter quelque chose à la *Russie, la possession de la Pologne* lui coûte fort cher; elle n'a donc rien à gagner en s'obstinant à vouloir la garder.—

De là à la conclusion; qu'on ferait bien *de rompre* le lien qui unit les deux pays, il n'y a pas loin.—Cette con-

clusion, en termes précis du moins, ne se trouve point dans la presse russe, mais en revanche nous l'avons rencontrée dans nombre de lettres privées, et dans les conversations de tous les Russes que nous avons vus depuis les événements récents de la Pologne.—Tous s'accordent à dire que ce serait un bonheur pour la *Russie* que de trouver le moyen de dissoudre son union avec la *Pologne*.

Ou tous les indices nous trompent, ou cette manière de voir est celle de la grande, de la très-grande majorité du public en *Russie* qui verrait avec une bien vive satisfaction le manifeste impérial prononçant le divorce définitif entre deux pays qui évidemment ne pourront jamais vivre d'accord.

IV

La Question polonaise au point de vue de l'Europe.

C'est une vérité mille fois redite que depuis tantôt un siècle la *question polonaise* est une cause de trouble pour l'*Europe,* qui se trouve *directement intéressée* à la solution définitive de cette question toujours menaçante, toujours prête à surgir, et pouvant, d'un jour à l'autre, devenir la cause d'une guerre générale qui mettrait sur pied les armées de tous les États européens, depuis l'Angleterre jusqu'à l'Italie, depuis la Suède jusqu'à l'Espagne.

Ayant le pressentiment instinctif du danger qui la menace, la société de l'occident de l'*Europe* a été plus vivement émue aux récits des événements qui se passent aux bords de la Vistule, qu'aux nouvelles de tout ce qui s'est passé naguère en Orient, en Hongrie, en Italie, et voilà pourquoi les journaux de tous les pays et de toutes les nuances, en parlant des affaires de la *Pologne,* les ont traitées avec la même chaleur, le même emportement passionné que chacun d'eux aurait pu mettre à défendre sa propre cause. C'est qu'en effet, à Londres, à Turin, à

Stockholm et à Paris, on sentait que la *question polonaise* pouvait amener des complications capables d'ébranler jusqu'au sol natal; chacun jugeait donc des affaires de la *Pologne* au point de vue de ses propres intérêts; chacun en parlait comme d'une chose qui le touchait personnellement.

De là sont venus, et le ton passionné des feuilles publiques, et l'agitation des meetings, et les discours véhéments dans les assemblées représentatives; de là, aussitôt l'insurrection désarmée, viendront les diverses propositions que la diplomatie et la presse croiront pouvoir faire pour arriver à une *solution définitive* de la question.

Pour que ces propositions puissent aboutir au résultat qu'il s'agit d'obtenir, pour qu'elles amènent un état de choses qui résoudrait *finalement, et pour toujours,* la question polonaise, elles doivent répondre aux conditions générales que voici :

Il faut que la situation qui sera faite à la *Pologne* soit de nature à tenir compte des prétentions légitimes du peuple polonais.

Il faut que les arrangements proposés soient acceptables par la *Russie.*

Il faut que, par la combinaison à laquelle on s'arrêtera, la *Pologne* se trouve placée dans de telles conditions, que les troubles, les agitations, les levées de boucliers même, s'il devait y en avoir dans l'avenir, ne soient plus dorénavant que des commotions locales, circonscrites dans les limites du pays même, et ne pouvant ébranler la paix générale de l'Europe.

Voilà pour le fond des propositions à faire, passons aux formes dans lesquelles elles devraient être faites.

Ici nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le regret que nous causent les fautes déjà commises.

Le ton violent de la presse, parlant « des États européens qui ont *octroyé* aux empereurs de Russie la posses-

sion du royaume de Pologne, » — le langage provoquant des meetings qui demandent la guerre « *pour forcer la* ***Russie*** à reconstituer la ***Pologne,*** » les pourparlers diplomatiques même, qui proposent des démarches *collectives* destinées à *peser sur la* ***Russie*** dans le but d'en obtenir des concessions pour la *Pologne,* — tout cela n'a pu qu'augmenter les difficultés de la situation au lieu d'aider à les aplanir.

Sans offrir un appui réel aux Polonais, sans envoyer aux insurgés autre chose que des souhaits bienveillants, la presse, les réunions populaires, et même les cabinets de l'Europe occidentale, n'ont pas toujours pris en considération, que pour la réalisation de leurs souhaits, le consentement de la ***Russie*** est indispensable, et que ce n'est pas le moyen d'obtenir ce consentement que d'avoir l'air de le lui imposer de force. — Espérons que la volonté de la ***Russie*** d'arriver à une solution définitive de la question polonaise est assez fermement arrêtée, pour qu'elle ne se laisse influencer par aucune considération de susceptibilité, mais espérons aussi que dans les manifestations ultérieures de la presse et des cabinets européens il n'y aura plus rien qui puisse blesser ni l'amour-propre national de la ***Russie,*** ni la dignité de son gouvernement. Puisque, en fin de compte, ce sera la ***Russie*** seule qui résoudra la question, il faut au moins lui laisser l'honneur de l'avoir résolue, sans persister à se poser en arbitre du sort des Polonais, rôle qui n'aurait été réel et convenable, pour les grandes puissances de l'Occident, que dans le cas où elles seraient sorties victorieuses d'une guerre entreprise en faveur de la *Pologne,* guerre dans laquelle personne n'a voulu se lancer.

Quant aux modes de solution de la *question polonaise,* en tenant compte des avis de tous les partis en présence, nous trouvons qu'il y en a en tout *six,* que nous allons énumérer, en essayant de relever ce qui s'y trouve de praticable ou d'impraticable.

Le maintien du régime en vigueur avant l'insurrection. Cela ferait que, la révolte domptée et l'amnistie proclamée, on continuerait l'œuvre de la réorganisation progressive qu'a déjà commencée le Grand-Duc *Constantin*, assisté du conseil d'État du royaume. — Outre la séparation des pouvoirs administratif, législatif et judiciaire du royaume d'avec les mêmes services en *Russie*, outre la loi qui confie les emplois publics en *Pologne* à des Polonais, outre les garanties accordées à la liberté personnelle dernièrement votées sur la présentation de Mgr. *Felinski*, outre l'institution des conseils éligibles de province et de district, et outre l'ordonnance qui rétablit la langue polonaise comme langue officielle, mesures déjà prises et répondant aux articles 76, 29, 17, à 22, 83 et 28, de la Constitution de l'an 1815, on établirait successivement la chambre des nonces (article 31) les ministres responsables (art. 47), la liberté de la presse (art. 16), etc., etc., et on arriverait insensiblement à la reconstitution de la charte de l'année 1815.

Cette marche lente et méthodique vers un but tant désiré, serait-elle capable de contenter le pays? — Assurément non! — Des réformes administratives, quelles que soient leur étendue et leur importance, ne sauraient plus satisfaire les Polonais. — Ce qu'il leur faut, c'est un changement de situation rapide et visible, une mutation de régime palpable, un état de choses qui permette à la nation de satisfaire au besoin qu'elle éprouve de se sentir vivre, de prendre une part active aux décisions concernant la législation et l'administration du pays.

Supposons pour un moment que les lois élaborées par le conseil d'État, les institutions dont le gouvernement actuel doterait le pays, fussent, non-seulement de la plus haute sagesse, mais encore exactement identiques à celles

que se serait données la nation si elle avait été consultée, et posons-nous encore une fois la question : Le pays serait-il satisfait ?

Non, et positivement non ! Ces lois si sages, ces institutions si bienfaisantes, par le fait seul qu'elles lui auront été *octroyées* sans la consulter, paraîtront insuffisantes et défectueuses à la nation, qui les recevra avec méfiance pour avoir été élaborées sans sa coopération, car ce qu'elle demande, c'est le droit de prendre part à la législation et à l'administration du pays, droit que lui refuse le régime actuel.

Il suit de là que *le maintien du régime actuel,* quels que soient les perfectionnements qu'on y introduirait, quel que soit le talent des hommes que le grand-duc *Constantin* choisirait pour l'aider dans ses travaux, ne saurait mener à la réconciliation entre le pays et le trône.

Tant qu'elle sera comprimée par la force, la *Pologne* restera tranquille ; elle se résignera à subir un état de choses qui lui est antipathique, mais elle ne cessera de faire de l'opposition ni de se dire et de se croire victime de l'arbitraire. — L'insoumission ostensible sera domptée, mais l'insoumission latente continuera toujours. — Le pays aura la preuve de la supériorité des forces matérielles de la *Russie ;* il conviendra d'avoir été vaincu dans la lutte, mais il ne conviendra pas d'avoir eu tort de la tenter, et attendra avec impatience le jour où un concours de circonstances plus heureuses lui permettra de la recommencer, — et tout cela, *quoi que fasse et quoi que dise le gouvernement actuel,* dont les meilleures intentions seront méconnues, les meilleures dispositions rendues suspectes, les mesures les plus libérales déclarées tyranniques.

Qu'on ne se fasse pas illusion, en croyant qu'au fur et à mesure que les institutions introduites par le gouvernement actuel prendraient un caractère plus libéral, les *Polonais* se croiront plus libres, et se diront satisfaits.

— C'est tout le contraire qui arrivera. — Le jour où la chambre des nonces sera ouverte, on y entendra des discours hostiles au gouvernement; le jour où la presse sera déclarée libre, elle débordera en attaques virulentes contre le pouvoir établi, et à la première répression, à la première mesure de rigueur, fût-elle des plus légales, on criera à l'arbitraire, à la tyrannie, au moscovitisme. — Couvant sous les cendres, l'insurrection sera toujours prête à se rallumer, l'opposition systématique contre le gouvernement se redressera de plus en plus à chaque poids qu'on enlèvera de dessus sa tête, et le jour où les institutions octroyées à la *Pologne* l'auront rendue réellement libre, réellement autonome, se trouvera être celui où la présence de l'armée russe sera le plus indispensable pour maintenir le pays en connexion avec la *Russie,* cette connexion fût-elle même uniquement dynastique.

C'est à nos lecteurs de décider si nous sommes dans le vrai, mais il nous semble que le *maintien du régime actuel,* quelque libéral qu'il se fasse, équivaut au maintien de l'occupation armée de la *Pologne,* au maintien d'une espèce d'état de siége, qui assurerait l'action régulière des autorités administratives, législatives et judiciaires du pays, qui garantirait la propriété et la liberté individuelle des citoyens, qui protégerait les arts et les sciences, qui développerait l'industrie et l'agriculture, qui rendrait même la *Pologne* autonome et prospère, — *mais qui n'aboutira jamais à rendre les Polonais contents et reconnaissants,* qui n'amènera point une réconciliation sincère entre la nation et le trône.

Ce serait une trêve, un armistice qu'on aurait obtenu, et non une paix durable; ce serait un ajournement et non pas une *solution de la question polonaise,* qui resterait ce qu'elle est maintenant : un prétexte d'agitation pour les *Polonais,* une cause de déboires pour la *Russie,* une menace incessante pour la paix de *l'Europe.*

Le fait ainsi établi que le maintien du régime actuel, quelque adouci et perfectionné qu'il soit, ***ne serait point une solution*** de la question polonaise, voyons quelles sont les combinaisons que recommandent les divers partis politiques, dans l'idée qu'elles seraient capables d'amener un état de choses équitable et par là même durable. — Au nombre de ces combinaisons nous trouvons d'abord :

B

La reconstitution de la grande monarchie slavo-polonaise.

De la seconde partie de cette brochure nos lecteurs se rappellent les frontières présumées de cet État fantastique, qui s'étendrait de la Baltique à la mer Noire, et serait parachevé à la suite du troisième « ***épanouissement*** » de la ***Pologne***.

Comme il s'agirait d'un véritable démembrement de la ***Russie***, il est évident qu'elle ne souscrirait point à cette proposition ; il ne faudrait donc rien moins que la coalition de toutes les puissances de ***l'Europe*** et une guerre de plusieurs années pour amener quelques chances en faveur de la réalisation de ce projet.

Essayons pourtant de nous transporter dans le domaine de la fantaisie la plus insensée, en faisant la supposition la plus étrange, la plus invraisemblable, à savoir que la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche consentiraient à dépenser des milliards et à sacrifier des armées entières, pour reconstituer la ***Pologne*** de 1772, que la ***Russie***, épuisée, décimée, et succombant sous le nombre des assaillants, se résignerait à céder ses provinces au nouvel État slavo-polonais, et demandons-nous après : si la ***question polonaise*** serait définitivement résolue?

Pas le moins du monde, car elle n'aurait fait que changer de forme.

Au lieu de provenir de la domination que les ***Russes***

exercent sur les *Polonais*, les troubles et les secousses proviendraient de la domination que la *Pologne* exercerait sur les provinces dont la population est russe; au lieu de se dire opprimés, les *Polonais* seraient oppresseurs, et la paix de *l'Europe* serait plus menacée qu'elle ne l'est maintenant.

Mais c'est assez nous occuper de la grande monarchie *slavo-polonaise*, passons à la combinaison qui s'en rapproche le plus, celle de :

C

La restauration d'une Pologne polonaise, par la réunion de la *Gallicie*, la *Posnanie* et le *royaume de Pologne*.

Cette combinaison, par des raisons que nous développerons plus loin, ne serait point à rejeter d'une façon absolue par la *Russie*; supposons donc, pour un moment, qu'elle y souscrirait, admettons de même qu'on obtiendrait l'assentiment de la Prusse et de l'Autriche, et voyons quelles en seraient les conséquences?

Cela ferait une puissance de second ordre, un État d'environ onze millions d'habitants, dans lequel l'élément nobiliaire, et, par lui, les traditions de grandeur, l'esprit de conquête domineraient exclusivement. — Produisant toujours plus de candidats au titre de palatin qu'il ne pourra y avoir de palatinats dans la Pologne *restaurée*, l'aristocratie reporterait tous ses regrets, toutes ses rêveries ambitieuses au temps où Minsk, Kiew, la Podolie, la Volhynie étaient des palatinats polonais, et se dirait, avec autant de raison, que la Moldavie et la Valachie feraient encore de beaux palatinats, étant habitées par des populations de race *slave* et qu'il serait peut-être possible de leur persuader qu'ils sont « au fond » *polonais*. — Revenant ainsi aux idées de conquêtes, au rêve de la monarchie *slavo-polonaise*, l'aristocratie n'aurait pas beaucoup de peine à entraîner la gentilhommerie pauvre « disposée à chercher

dans les aventures politiques le moyen de refaire fortune », et le clergé catholique, qui verrait dans une croisade contre des infidèles, des schismatiques, une œuvre méritoire. — Il n'y aurait donc qu'une occasion, un prétexte à trouver pour essayer de réaliser ces projets ambitieux, pour se lancer dans des entreprises guerrières qui augmenteraient rapidement la gloire de la noblesse, la dette de la nation et les impôts du peuple.

Ces occasions ne se feraient pas attendre, toute guerre entre n'importe quelles puissances européennes pouvant servir de prétexte pour se mêler à la lutte. Aussi ne verrait-on plus de bataille où les escadrons polonais ne figureraient d'un côté ou de l'autre.

Quelle que soit l'issue des « aventures politiques » où l'on verrait s'engager la *Pologne* telle qu'on propose de la *restaurer*, il nous semble que *l'Europe* en général, et ses voisins en particulier, n'ont aucun intérêt à voir se former ce nouvel État. — Loin de *résoudre* la question polonaise, cette combinaison ne ferait que la perpétuer, car un État de second ordre, avec une population de onze millions, jeté au milieu de trois autres États qui l'enclavent de façon à ne lui laisser aucun port de mer, aucun débouché naturel pour ses produits agricoles, — un tel État doit chercher à conquérir l'embouchure des fleuves qui parcourent son territoire, sous peine d'étouffer par manque d'air et de mouvement ; il n'y a donc pour lui que deux issues possibles : — ou il sortira triomphant de la lutte et s'établira en puissance de premier ordre, ou il finira par succomber et sera de nouveau absorbé par ses voisins. — Dans l'une comme dans l'autre de ces deux suppositions, *l'Europe* aurait à s'attendre à une série de guerres aussi sanglantes que ruineuses.

Cette seconde combinaison, celle d'une Pologne *restaurée*, étant inacceptable au point de vue des intérêts, tant du *peuple* polonais, que des puissances européennes,

voyons celle que propose le parti des patriotes *résignés,* dont nous avons parlé dans la seconde partie de cette brochure. — Cette combinaison serait :

D

La reconnaissance, par la ***Russie****, de l'autonomie du royaume de* ***Pologne*** (Pologne russe), auquel on rendrait la charte constitutionnelle de 1815, et qui ne serait unie à la ***Russie*** que par une simple connexion dynastique.

Cela rétablirait l'état de choses tel qu'il a existé depuis 1815 jusqu'au 28 novembre 1830, et, par là même, cela fait naître l'appréhension que l'effet pacifiant de la remise en vigueur de l'ancienne constitution pourrait bien ne pas être plus durable que ne l'a été celui de la charte primitive.

Ni le 28 mai 1830, à l'ouverture, ni le 28 juin, à la clôture de la diète polonaise par l'empereur Nicolas Ier en personne, il n'y avait d'indices pouvant faire présager un soulèvement prochain. — L'empereur, dans son discours adressé au sénat et à la chambre des députés réunis (1), les remercia de leurs travaux, en promettant de prendre leurs propositions en considération, après quoi il quitta *Varsovie,* où il n'avait été l'objet que de manifestations sympathiques de la part des habitants.

La situation, en apparence du moins, était telle, que l'empereur croyait pouvoir compter sur les bons sentiments du pays autant que sur la fidélité de l'armée polonaise, aussi ordonna-t-il, le 9/21 octobre, que les troupes du *royaume* fussent mises sur pied de guerre (2), pour agir de concert avec les troupes impériales, ce que, aux termes des art. 8, 9 et 10 de la charte, il était parfaitement en

(1) Voir la « Bibliothèque des Archives diplomatiques » par M. le comte d'Angerberg, page 759.

(2) Ibidem, page 761.

droit de faire, l'art. 9 stipulant que : « Le souverain seul aura le droit de déterminer la participation du *royaume de Pologne* dans les guerres de la *Russie.* »

La nouvelle s'étant répandue que l'armée polonaise devait entrer en campagne, les habitants de Varsovie en furent vivement émus, et il y eut, le 29 novembre, des démonstrations bruyantes, ayant pour but de marquer l'improbation du public, et son désir d'empêcher la guerre qu'il s'agissait de faire à la France, qu'une coalition russo-prusso-autrichienne voulait forcer *de respecter les traités de* 1815, brisés par Louis-Philippe (1).

A cette époque, la charte constitutionnelle fonctionnait sans restriction ; les Polonais jouissaient donc de tous les avantages que l'on pense leur assurer en demandant la remise en vigueur de cette même charte, et malgré cela ils étaient tellement disposés à rompre avec la *Russie,* que le prétexte d'une guerre, ou plutôt d'un bruit de guerre, puisqu'elle n'était pas déclarée encore, et les démonstrations turbulentes de quelques jeunes gens suffirent pour amener une crise générale.

Le surlendemain de cette démonstration, 1er décembre 1830, une partie de l'armée polonaise s'était déclarée pour l'insurrection ; le 3 décembre, le grand-duc Constantin avait quitté Varsovie, emmenant les troupes russes, et escorté par les régiments polonais demeurés fidèles à la Russie, qu'il autorisa lui-même à aller rejoindre le drapeau national (2) ; — le 4, s'institue le gouvernement provisoire ; le 5, *Chlopicki* se déclare lui-même dictateur (3) ; le 10, la diète est réunie ; et, dès le 20 décembre, repa-

(1) Voir la « Bibliothèque des Archives diplomatiques » par M. le comte d'Angerberg, page 763.

(2) Lettre adressée par le grand-duc *Constantin* au Conseil administratif, publiée le 3 décembre. — Voir la « Bibliothèque des Archives diplomatiques » du comte d'Angerberg, page 764.

(3) Ibidem, même page.

raissent les prétentions à la possession des « *anciennes provinces polonaises,* » qu'on réclame en s'appuyant des traités de 1815 (1), ces mêmes traités qu'on reprochait à la *Russie* de vouloir faire respecter à Paris.

Nous croyons ne pas nous avancer inconsidérément, en soutenant que la reproduction de l'état de choses d'avant 1830 amènerait, tôt ou tard, les événements de 1830.

L'armée polonaise, dont le titre VI de la charte stipule la reconstitution, le jour où l'on voudra la faire marcher, n'obéirait que dans le cas où la guerre aurait les sympathies de la nation, ce qui fait que, dans une lutte armée entreprise pour sauvegarder les intérêts de la *Russie,* on ne saurait compter sur son concours. — Bien au contraire, le premier acte de désobéissance, le refus de marcher à l'ennemi, serait immédiatement suivi d'une révolte ouverte et de l'insurrection du pays, qui essayerait derechef de se séparer de la *Russie,* à laquelle il redemanderait encore « *ses anciennes conquêtes,* » les provinces russes subjuguées jadis par les *Polonais*.

Penserait-on, pour éviter les inconvénients manifestes qui résulteraient de la reconstitution d'une armée polonaise, qu'il serait possible de rayer de la charte le titre VI, et de donner aux *Polonais* d'aujourd'hui la constitution de 1815, *moins l'armée?*

Je ne saurais me ranger à cet avis.

D'abord, ce ne serait pas la constitution de 1815, du moins *pas toute* la constitution qu'on leur aurait donnée, puisqu'il y manquerait un titre des plus importants, de sorte que l'accusation portée contre la *Russie,* de n'avoir pas rempli les clauses du traité de *Vienne,* subsisterait toujours et pourrait être exploitée pour la dépopulariser dans l'opinion de l'Europe.

(1) Voir la « Bibliothèque des Archives diplomatiques » par M. le comte d'Angerberg, page 773.

D'autre part, dans la supposition qu'il n'y aurait point d'armée nationale polonaise, il faudrait bien encore qu'il y eût des soldats en Pologne, quand ce ne serait que pour entretenir les forteresses du pays, et pour faire le service du cordon douanier le long des frontières. — Ces soldats seraient nécessairement russes; aussi, et quelque minime que fût leur nombre, ne manquerait-on pas de dire que la liberté en *Pologne* n'est qu'un vain mot, une dérision amère, puisque la diète délibère sous la menace incessante des canons braqués sur le palais national, et que les députés, pour se rendre à la Chambre, passent par une haie de baïonnettes moscovites.

Ce prétexte, car nous croyons avoir bien établi qu'il ne faudra jamais rien qu'un prétexte pour ramener des essais de séparation entre la *Pologne* et la *Russie,* — ce prétexte serait suffisant pour déterminer dans le pays même et pour justifier aux yeux de l'*Europe* un soulèvement tumultueux, une sorte de levée de boucliers, qui forcerait à la retraite, et les soldats des cordons douaniers et les quelques compagnies disposées dans les villes du royaume.

Que ferait alors la *Russie?*

Entreprendrait-elle de reconquérir la *Pologne,* comme en 1831? — Cela provoquerait infailliblement une guerre européenne, et, dût-elle sortir victorieuse de la lutte, cela coûterait à la *Russie* bien plus que cela ne lui rapporterait.

Voudrait-elle, pour empêcher qu'on ne pût les mettre dehors, établir en Pologne, non pas le nombre de soldats strictement nécessaire pour le service local, mais une armée entière? — Ce serait la continuation de l'occupation militaire du pays, le maintien d'une sorte d'état de siége réellement incompatible avec l'exercice des libertés que stipule la charte constitutionnelle; ce serait, non plus un prétexte, mais une raison plausible pour se dire opprimés; ce serait un état de choses qui, selon toutes prévisions, ne saurait durer.

Tot ou tard les troubles éclateraient de nouveau, les accusations élevées contre la tyrannie du gouvernement russe, les plaintes portées contre les exactions commises « par la soldatesque moscovite » recommenceraient de plus belle, le pays serait derechef en insurrection, et la paix de *l'Europe* serait menacée autant qu'elle l'est à cette heure.

Cela ne prouverait-il pas que la remise en vigueur de la charte constitutionnelle de 1815, — qu'on y conserve ou qu'on en élimine le titre VIe, — ne saurait résoudre le problème qui nous préoccupe, celui de trouver à la *question polonaise* une solution *définitive?* Pour nous, il ne nous reste pas de doute là-dessus, et il nous semble que cette proposition est également inacceptable au point de vue de la *Pologne,* de la *Russie* et de *l'Europe ;* aussi passerons-nous à l'appréciation d'une autre combinaison, tenant le milieu entre celle-ci et le projet du parti polonais que, dans la seconde partie de cet opuscule, nous avons désigné du nom de « *modérés.* »

Cette combinaison, telle que nous la donnons ici, n'est patronnée ni par les partis politiques qui se sont formés en *Pologne,* ni par l'opinion publique en *Russie.* — Ce sont les journaux étrangers qui l'ont mise en avant, et si nous nous en occupons, c'est plutôt pour qu'il n'y ait pas de lacune dans notre travail, que dans l'idée qu'on pourrait vouloir la mettre à exécution.

E

La séparation de la Russie et de la Pologne, à laquelle on donnerait la charte constitutionnelle de 1815, avec le grand-duc *Constantin* pour roi.

Cette proposition pèche d'abord par son manque de logique. Du moment que la *Pologne* est indépendante et qu'elle a un roi, il est illogique de vouloir la doter d'une

charte dont l'observation serait obligatoire pour le pays et son souverain. — C'est à la nation et à son chef d'élaborer le contrat social qui doit les lier, et ce n'est certes pas la Constitution de l'année 1815 qu'adopteront le roi et le peuple polonais. — L'article 87 de cette charte, établissant que les chambres législatives (la diète ordinaire) ne se réunissent que tous les deux ans pour trente jours, les articles 90 et 94, qui refusent aux chambres le droit d'initiative en matière législative, et bien d'autres stipulations encore, sont par trop arriérés si on les compare aux constitutions modernes.

D'autre part, cette combinaison admet comme certain que le grand-duc *Constantin* accepterait la couronne de *Pologne* aussitôt qu'elle lui serait offerte, supposition qui nous semble sujette à beaucoup de doutes.

Ce qui forme le trait saillant du caractère de monseigneur le grand-duc, c'est son amour ardent pour la *Russie*.

Russe d'origine, de conviction et d'affection, il aime sa patrie d'un amour sans bornes, qui l'a porté à vouer aux études sérieuses, au labeur incessant, les années de jeunesse qui d'ordinaire n'appartiennent qu'aux distractions et aux plaisirs. — Beaucoup mieux préparé qu'on ne l'est communément à l'âge où il fut appelé aux affaires, le grand-duc *Constantin* a laissé en *Russie* des traces visibles de son activité infatigable, et il n'est pas de branche administrative sur laquelle la confiance dont il jouit auprès de l'Empereur ne lui ait permis d'étendre son action bienfaisante. — Quelle que soit sa modestie, il ne saurait ne pas se dire ce que le public russe dit chaque jour, à savoir qu'il a été très-utile, qu'il est nécessaire à la *Russie,* et que la patrie compte avec assurance sur les services signalés qu'il lui rendra encore.

C'est dans cette idée, dans le but *de devenir utile à la Russie,* dans l'espoir de calmer l'esprit agité des Polonais et

de les réconcilier avec le gouvernement de son auguste frère, que le grand-duc a accepté sa mission à *Varsovie;* ce ne pourrait donc être que dans ce même but, — le seul qui soit admissible chez un patriote russe, chez un *Romanoff,* — dans le but *de continuer à être utile à la Russie,* qu'il pourrait se résoudre à souscrire à la combinaison qui lui donnerait la couronne de *Pologne*.

Cette combinaison, — voila la première question qui se présente, — serait-elle *utile à la Russie?*

L'avantage incontestable qu'elle présente serait de ménager les intérêts dynastiques de la maison régnante.

La couronne de *Pologne,* pour être séparée de celle de la *Russie,* ne sortirait pas de la maison des *Romanoff,* ce qui serait une satisfaction donnée à l'amour-propre national des *Russes,* et, à ce titre, deviendrait une raison en faveur de cette combinaison.

Cet unique avantage est balancé par bien des inconvénients.

Pour être couronné roi de *Pologne,* le grand-duc ne cesserait point d'être un prince russe. — Ses affections, ses sympathies appartiendraient toutes à *la Russie;* c'est *elle* qu'il suivrait du regard, c'est chez *elle* qu'il observerait avec bonheur le progrès des institutions libérales qu'il a aidé à préparer, c'est à ses succès à *elle* que battrait son cœur patriotique, tandis que pour la *Pologne* il n'aurait que le sentiment qu'inspire un grand et sérieux devoir à remplir.

A ce devoir le grand-duc *Constantin* ne manquerait jamais. — Il vouerait ses jours et ses veilles aux ardus travaux de la royauté, il tâcherait de s'identifier aux mœurs et aux habitudes du pays, il tiendrait compte des exigences de la nationalité et des localités; mais plus il entrerait dans son rôle de roi de *Pologne,* plus il s'établirait, entre ses devoirs d'une part et ses sympathies de l'autre, une scission aussi douloureuse à son cœur qu'em-

barrassante pour les résolutions qu'il aurait à prendre.

Qu'un trône vacant soit accepté par un prince dont le pays natal est loin de la contrée sur laquelle il est appelé à régner, cela nous semble tout naturel, puisque les intérêts de la patrie qu'il abandonne et ceux de la nouvelle patrie qu'il accepte ne sauraient se trouver en conflit. — Telle ne serait point la position d'un grand-duc *de Russie,* devenu roi *de Pologne*. Nous voulons bien admettre qu'il n'y aurait point d'hostilité ouverte entre les deux pays, pendant le règne des deux premières générations du moins; mais il existe encore une infinité de questions dans lesquelles les intérêts de deux États voisins ne sont pas tout à fait d'accord. — Alors la diplomatie de chacun d'entre eux tâche de faire pencher de son côté la balance des avantages, ce à quoi le plus habile ne réussit souvent qu'au détriment du moins bien avisé.

Au nombre de ces questions, se trouvent les traités de commerce, les conventions douanières, le choix de la direction des lignes ferrées, et autres, qui toutes deviendraient une cause de trouble et de malaise intérieur pour le prince russe qui serait assis sur le trône de *Pologne*.

Voyant les intérêts des deux pays en opposition, il n'y a pas de doute, car l'honneur le veut ainsi, qu'il se prononcera pour la *Pologne*. — C'est la cause de sa patrie d'adoption qu'il défendra, c'est pour elle qu'il tâchera d'obtenir la plus grande somme d'avantages possible; mais plus ses négociations seront habiles, plus il éprouvera de douleur en voyant la *Russie* y souscrire, et la plus heureuse des conventions signées entre lui et son pays natal serait en même temps celle où il se dirait avec regret : Oh! si j'étais encore à Saint-Pétersbourg, ce n'est pas ainsi que les choses se seraient passées!

Une position d'où il résulte une scission permanente entre les devoirs et les sympathies de la personne qui l'occupe, n'est pas désirable par elle-même; il faudrait donc

qu'il y eût quelque raison puissante pour déterminer le grand-duc *Constantin* à accepter une telle position, en agréant la couronne de *Pologne*. — Quelle pourrait être cette raison?

Serait-ce l'ambition, le prestige du titre « *Majesté*. » l'attrait de la toute-puissance souveraine?

Cela serait une raison suffisante pour bien du monde, mais pas pour le candidat dont il s'agit ici.

D'abord, pour un grand-duc de Russie, frère puîné de l'empereur, grand amiral de l'empire, ce n'est point un avancement que d'être nommé roi de Pologne. — D'autre part, la situation que les idées du siècle ont faite aux *rois* est bien loin d'offrir de l'agrément. — Le temps est loin où le *roi* passait pour l'homme le plus enviable de son royaume, où la couronne ne pesait pas plus qu'une guirlande de roses, où le souverain pouvait dire : « L'*État c'est moi*. »

A cette heure, être roi, c'est être l'homme le plus méconnu, le plus calomnié de son pays, c'est renoncer à soi-même, à sa famille, au bonheur domestique, pour se vouer à un travail excessif, en récompense duquel on ne recueille le plus souvent que l'ingratitude, on ne trouve que des mécontents, trop heureux encore si l'histoire vient un jour casser les arrêts de condamnation prononcés contre le souverain par ceux dont il désirait faire le bonheur!

N'étant plus un ornement envié, mais un fardeau des plus lourds, une couronne ne peut être acceptée par un homme logique et consciencieux, que dans deux cas seulement : si elle fait partie de son héritage et implique pour lui le devoir de continuer l'œuvre commencée par ses pères, — ou si les circonstances dans lesquelles elle lui est offerte lui permettent d'espérer qu'il parviendra à établir d'une manière solide le bonheur et la prospérité du peuple qui lui confie sa destinée.

Ce n'est que cette dernière considération qui pourrait

décider le grand-duc *Constantin* à agréer la couronne de *Pologne,* voyons donc quelles seraient les chances que son avénement au trône ouvrirait à l'établissement d'un état de choses stable, à une solution définitive de la *question polonaise.*

Dans la seconde partie de cet opuscule, nous avons vu que l'agitation d'esprit des *Polonais,* la surexcitation de leur imagination, l'exagération de leurs espérances sont telles, qu'il faudrait la réalisation de l'impossible, le rétablissement de la *Pologne* de 1772, pour que tous les partis se dissent satisfaits. — Il suit de là que le royaume de Pologne, lors même qu'il serait déclaré indépendant, qu'il jouirait d'une constitution libérale, et qu'il aurait un roi strict observateur de cette constitution, compterait encore un grand nombre de mécontents. — Trouvant que ce qu'on leur offre, à savoir la liberté et l'égalité, est bien peu en comparaison de ce qu'ils espéraient, à savoir la gloire et la domination du monde, les utopistes ambitieux auront peu de difficultés à soulever les masses, que la première ardeur d'une indépendance naissante disposerait à franchir les bornes de la légalité. — Plus tard, lorsque les effets bienfaisants des nouvelles institutions seront devenus visibles pour tout le monde, lorsque le peuple aura compris qu'il vaut mieux être libre chez soi, que d'aller chercher la gloire en subjuguant ses voisins, le calme se rétablira, et le gouvernement national aura assez de partisans pour être à l'abri d'un coup de main; mais dans les commencements il sera exposé à bien des orages, à bien des changements subits et imprévus.

Au moment de monter sur le trône, le premier roi de la *Pologne* redevenue indépendante trouverait toutes les factions debout, toutes les têtes en fermentation, toutes les espérances montées au diapason de l'impossible, et, quoi qu'il fasse, quoi qu'il entreprenne, il verra toujours beaucoup plus de mécontents que de satisfaits; aussi, au

bout de six mois, sera-t-il le souverain le plus impopulaire de l'Europe, le souverain le moins assuré de finir ses jours sur le trône.

Cette situation est absolument indépendante des qualités personnelles de celui qui, le premier, ceindrait le diadème royal de la Pologne ressuscitée.

Quel que soit ce premier roi de *Pologne*, qu'il soit octroyé au pays, ou librement choisi par la nation, qu'il se nomme Czartoriski, Zamoiski, Langiewicz, ou Mieroslawski, il n'aura pas un an à régner, fût-il le plus sage, le plus juste et le plus libéral des souverains. — Son règne n'aura été qu'un régime préparatoire, une *royauté de transition*, pour arriver à un état de choses stable, qui se consoliderait sous les auspices du deuxième, et peut-être seulement du troisième roi que se donnerait la *Pologne indépendante*.

Si ces discordes intestines éclataient sous le règne du grand-duc *Constantin*, si c'était lui qui fût la victime de la fermentation qui subsiste encore en *Pologne*, quel serait le rôle que remplirait la *Russie* dans ce drame politique?

Viendrait-elle pour le rétablir de force sur le trône d'une nation trop agitée encore pour être gouvernable, ou voudrait-elle reprendre la domination sur la *Pologne*, alléguant qu'elle n'a consenti à la déclarer indépendante que sous la condition qu'elle aura un *Romanoff* pour roi?

Mais cela serait la guerre, la guerre générale, éclatant à cause de *la question polonaise*, plus vivante, plus irritante que jamais.

Voudrait-on nous objecter que notre argument n'est fondé que sur la supposition du peu de durée qu'aura le règne du premier roi de la nouvelle *Pologne*, que cette supposition pourrait être erronée, et que les événements seraient alors tout autres que nous les prévoyons?

Nous n'avons nullement la prétention de prédire l'avenir. Il est *possible* que nous ayons surtaxé la fermentation

politique en Pologne, il est *possible* que le calme s'y rétablisse plus tôt que nous ne pensons; mais on conviendra qu'il serait *tout aussi possible* que c'est nous qui eussions raison, en présageant à la nouvelle royauté une existence de quelques mois seulement.

Eh bien, selon nous, *la possibilité seule* d'un pareil événement, l'idée des calamités qu'il pourrait amener, tant pour l'*Europe* que pour la *Russie,* devrait suffire pour décider un grand-duc de Russie à refuser la couronne de *Pologne.*

Quant au grand-duc *Constantin,* il ne serait pas le premier de sa maison et de son nom qui aurait préféré le repos de la *Russie* à la satisfaction qu'il peut y avoir de ceindre un diadème royal. — Son oncle, *Constantin* comme lui, eut le cœur de refuser la couronne impériale de *Russie,* qui lui fut offerte à deux reprises, et dont la possession ne lui aurait été contestée par personne, ni par ses frères, ni par le peuple russe. — Il eut le courage de renoncer au trône, parce qu'il croyait qu'en y montant il serait moins utile à sa patrie, qu'en y élevant son frère; il n'hésita donc pas un instant à préférer les intérêts de la *Russie* aux siens propres.

Le dévouement patriotique dont l'oncle a donné la preuve, ne saurait faire défaut au neveu.

Comprenant que par la transmission de la couronne de Pologne, de la tête de son auguste frère sur la sienne, il n'y a qu'un intérêt de famille, un intérêt dynastique de sauvegardé, tandis que les intérêts de la *Russie* seraient gravement compromis, — le grand-duc *Constantin* n'hésiterait pas à refuser le trône de *Pologne,* ce qui ferait tomber d'elle-même une combinaison, dont nous n'hésitons pas à dire qu'elle serait désastreuse pour la *Russie,* désavantageuse pour la *Pologne,* et dangereuse pour l'*Europe.*

Cette combinaison étant aussi peu praticable que les

précédentes, il n'en reste plus qu'une seule, celle que proposent les patriotes polonais que, dans la seconde partie de cet écrit, nous avons désignés sous le nom des « *modérés.* »

La combinaison qu'il nous reste à examiner consiste en :

F

La séparation définitive de la Russie et de la Pologne, à laquelle on reconnaîtrait le droit de se donner la constitution qu'il lui plairait, et de choisir le chef du gouvernement qui lui conviendrait.

La *Pologne,* nous l'avons dit déjà, le jour où elle serait libérée de toute influence étrangère, se donnerait une constitution qui reconnaîtrait à l'élément nobiliaire une grande influence sur les affaires. — La prééminence de l'aristocratie, votée à la presque unanimité des suffrages, sera, selon nous, un bien réel pour la nation ; car, en opposition à ce qu'on observe en *Russie,* le peuple polonais a plus de confiance dans la noblesse que dans le chef du gouvernement ; il est donc permis de croire que l'action immédiate qu'exercera la noblesse sur l'administration du pays, sera une garantie solide pour l'établissement d'un ordre de choses durable.

Malgré cela, dans les commencements surtout, il y aurait bien encore des troubles, des dissensions intestines, mais tout se calmerait et s'apaiserait bientôt, pourvu qu'il n'y eût pas d'immixtion directe ou indirecte venant du dehors du pays, ce qui ne pourrait qu'augmenter la fermentation des esprits, en les poussant à des actes désespérés et regrettables.

Pour garantir la *Pologne indépendante* contre toute pression morale, contre toute contrainte matérielle, venant soit de ses voisins, soit de quelque autre grande puissance, il est nécessaire de créer à ce nouvel État de telles conditions

d'existence, que, par leur essence même, elles puissent offrir des garanties suffisantes que, de son côté, il ne viendra jamais troubler la paix et l'équilibre européen. — Cette réciprocité de garanties est dans l'intérêt de l'*Europe,* mais elle est surtout dans les intérêts de la *Pologne,* car du moment que ses affaires intérieures ou sa politique extérieure deviendraient dangereuses au repos d'autrui, elle serait de nouveau exposée au danger d'être entamée par ses voisins.

Quant à la création du nouvel État dont il s'agit, elle pourrait suivre la marche que voici :

Prenant spontanément l'initiative, la *Russie* déclarerait qu'elle renonce à sa domination sur la *Pologne,* qu'elle veut s'en séparer définitivement, et qu'elle rend *au peuple polonais* la faculté illimitée d'établir, *sur le sol qu'il habite,* le gouvernement qu'il lui plaira de se donner.

Cette déclaration faite aux grandes puissances, le cabinet de Saint-Pétersbourg les inviterait à former un congrès européen, ayant pour but de fixer et de légaliser le mode d'existence du nouvel État indépendant.

Après le sacrifice qu'elle se serait imposée, la *Russie* serait en droit d'ouvrir les séances du congrès par les propositions faites à l'*Autriche* et à la *Prusse,* de renoncer chacune à la fraction de leurs possessions qui fait partie de *la Pologne,* c'est-à-dire où *le peuple est polonais.* — Venant de la *Russie,* appuyée par toutes les autres puissances, et se recommandant elles-mêmes par des considérations de paix générale, ces propositions ne sauraient manquer d'être acceptées par les cabinets de Vienne et de Berlin ; de sorte que le chiffre des *Polonais* rendus à l'indépendance serait :

Dans le royaume de *Pologne* . . .	4,800,000 habitants.
A reporter. .	4,800,000 habitants.

Report. .	4,800,000	habitants.
Dans la partie du district de *Bialystok*, dont la population est exclusivement polonaise, environ (1)	200,000	»
Dans *Cracovie* et les contrées environnantes, où le peuple est polonais . .	1,861,000	»
Dans la partie orientale de la *Posnanie*, dont la population est polonaise, environ (1).	639,000	»
Total . . .	7,500,000	habitants.

Ce pays, comptant 7 ½ millions d'habitants, une fois reconnu indépendant, serait-il libre de s'établir sur la base qui lui plairait, ou les autres puissances européennes auraient-elles le droit de lui imposer certaines conditions, certaines clauses, dont elles exigeraient l'exécution, avant de le reconnaître comme État indépendant?

Pour nous, la question n'est pas douteuse; mais dans l'intention de donner plus de poids à nos arguments, nous allons les appuyer d'une autorité que l'on ne contestera pas, celle de la conférence de Londres de l'année 1830.

Cette conférence, dans le protocole du 19 février 1831, établit comme base des rapports internationaux la maxime que voici : « Chaque nation a ses droits particuliers; mais « *l'Europe* aussi a son droit; c'est l'ordre social qui le lui « a donné (2). »

Appliquant ce principe à la *Belgique* qui s'était rendue indépendante de la *Hollande,* et parlant des puissances réunies en conférence, ce même protocole dit : « Il leur « appartient d'assurer, à la faveur de combinaisons nou-

(1) Je prie mes lecteurs de vouloir bien rectifier ces deux chiffres. — J'écris de mémoire et le temps me manque pour aller les chercher à des sources authentiques.

(2) Voir le protocole du 19 février 1831, de la conférence de Londres, reproduit par M. *Nothomb*, dans son *Essai sur la Révolution belge*. Bruxelles 1834, page 111,

« velles, cette tranquillité de l'Europe, dont l'union de la
« Belgique et de la Hollande avait constitué une des bases.
« — Les puissances y sont impérieusement appelées. —
« Elles ont *le droit,* et les événements leur imposent *le*
« *devoir* d'empêcher que les provinces belges, devenues
« indépendantes, ne portent atteinte à la sécurité générale
« et à l'équilibre européen (1). »

En conséquence de cela, tout en reconnaissant à la *Belgique* la qualité d'État indépendant, les puissances qui garantirent son existence politique, « *refusèrent aux Belges le droit d'envahir* » et posèrent au pays la condition d'avoir à observer toujours une stricte neutralité.

Ce même *droit,* ce même *devoir* existent pour les puissances européennes vis-à-vis de la *Pologne* redevenue indépendante. — Les précautions qu'elles croyaient devoir prendre pour empêcher la *Belgique* de troubler la paix générale, sont bien plus impérieusement exigées par les dispositions belliqueuses dont la *Pologne* a fait preuve.

En refusant à la Belgique « *le droit d'envahir* », ce qu'on voulait prévenir, c'était la reprise de la guerre contre la Hollande, à laquelle les Belges auraient volontiers enlevé l'embouchure de l'Escaut, le Luxembourg et le Limbourg. — Quant à des conquêtes plus vastes, on n'avait pas à craindre que la Belgique les tentât, car jamais elle n'avait poussé ses rêveries patriotiques jusqu'à vouloir reprendre l'Artois, la Flandre française et la Bourgogne, jadis réunis sous le même sceptre.

Pour la *Pologne,* c'est tout autre chose. — Ses projets de conquête, son intention « *d'envahir* » reparaissent chaque fois qu'elle ne prend conseil que d'elle-même. — En 1830, comme en 1863, l'acte même par lequel la *Pologne* se déclarait indépendante, quelque éphémère que fût cette indépendance, contenait déjà le tableau des

(1) *Essai sur la Révolution belge,* page 110.

conquêtes qu'elle se proposait de faire; il est donc à prévoir qu'aussitôt qu'elle sera réellement indépendante, la *Pologne* essayera de réaliser ses projets d'agrandissement.

Cela impose aux puissances européennes le devoir de ne consentir à la reconnaissance de la Pologne comme État indépendant, qu'à la condition que le nouvel État, par sa constitution même, donnera à *l'Europe* des garanties sérieuses qu'il ne viendra jamais troubler la paix générale.

Tenant compte des deux droits en présence, celui de la nation polonaise et celui de *l'Europe,* les garanties à demander à la *Pologne* indépendante doivent répondre, par leur forme et leur essence, à deux conditions :

Elles doivent respecter la liberté des *Polonais* de se donner les lois qu'il leur plaira.

Elles doivent être de nature à opposer des difficultés *matérielles* à la réalisation de tout projet de conquête de la part du nouvel Etat.

Avant d'énumérer les conditions que *l'Europe* aurait à poser à la *Pologne,* nous devons dire quelques mots sur les rapports qui s'établiront entre les habitants des quatre contrées distinctes dont la réunion formerait le nouvel État.

Aussitôt que la Pologne russe et la fraction polonaise de la Gallicie seraient réunies, l'ancienne rivalité entre *Cracovie* et *Varsovie* se réveillerait. — Ayant toutes deux des droits à devenir la capitale de la Pologne ressuscitée, l'une ferait valoir sa position centrale, l'autre s'étayerait de ses souvenirs historiques, et aucune d'elles ne consentirait volontiers à reconnaître la suprématie de l'autre.

Pour le peuple de ces deux contrées, il arriverait quelque chose de semblable. — L'habitant de la Gallicie septentrionale, *le Cracoviac,* est Polonais d'origine et de sentiments, et pourtant il existe entre lui et l'habitant de la grande Pologne, *le Polonais de Varsovie,* une assez notable différence, et même une sorte d'antagonisme, ou du moins une espèce de rivalité qui fait qu'ils s'estiment plutôt qu'ils ne s'aiment.

Dans les tentatives de secouer le joug étranger, les habitants des deux contrées ont agi de parfait accord, toute idée de rivalité disparaissant en présence de l'ennemi commun. — Mais le jour où on leur dirait qu'ils n'ont pas d'ennemi à combattre, qu'ils sont libres, *et qu'ils resteront libres,* soit qu'ils veuillent s'unir, soit qu'ils préfèrent s'administrer eux-mêmes, — les habitants du nord des Carpathes, les *Cracoviacs,* demanderaient à former un État séparé, avec *Cracovie* pour capitale.

Quelque chose de semblable se verrait dans la partie orientale de la *Posnanie.* — Là, l'influence du long contact avec l'élément allemand a produit un assez notable changement dans le caractère du peuple.

Le *Polonais* habitant de la *Posnanie* est plus laborieux, plus rangé que son frère de la *grande Pologne;* il a des habitudes d'ordre qui font défaut à l'autre; mais il a aussi, ce qui n'existe point chez le peuple de la Pologne russe, une forte répulsion contre les classes supérieures, contre l'aristocratie.

Les institutions dont nous avons essayé de démontrer l'adoption par la *grande Pologne,* et qui nous semblent nécessaires pour la prospérité de ce pays, par le fait même qu'elles reposeraient sur la prééminence accordée à l'aristocratie, seraient profondément antipathiques au peuple de la *Posnanie.* — Nous en concluons que si c'était *le peuple,* et non pas seulement la noblesse polonaise de cette contrée, que l'on consultât, il se prononcerait à une immense majorité pour l'idée de former un État autonome, à jamais délivré du joug étranger, lié aux autres États polonais par des institutions communes, *mais* ayant une législation et une administration séparées.

Quant aux *Polonais* habitant le district de *Bialystok,* leur similitude avec le peuple de la grande Pologne n'a pas ou n'a presque pas été altérée, de sorte qu'ils n'auraient pas d'objection à faire si on leur

proposait une union sans réserve avec la Pologne russe.

Cette union, si elle avait lieu, ferait qu'il y aurait trois États polonais, *la Cracovie,* avec 1,861,000 habitants, *la Posnanie* en ayant 639,000, et la grande *Pologne* comptant 5,000,000 d'habitants.

Quelle que fût la forme du lien fédératif qui s'établirait entre trois États de dimensions si différentes, il est évident que la prépondérance du plus important d'entre eux serait tellement marquante, qu'elle deviendrait une véritable suzeraineté. — L'administration intérieure des deux États moins étendus serait respectée sans doute, puisqu'elle aurait pour base des traités garantis par l'Europe entière, mais les rapports extérieurs de la nation ne dépendraient plus que du bon plaisir du plus populeux des trois États, qui ne prendrait conseil que de lui-même pour décider s'il y aura paix ou s'il y aura guerre, et qui ne trouverait aucune difficulté à entraîner les deux autres dans des entreprises qui pourraient troubler la paix générale.

C'est contre ce danger, c'est contre les entraînements subits de l'esprit guerrier des *Polonais* que l'*Europe* a *le droit et le devoir* de se prémunir. — Pour cela un traité déclarant la *Pologne* éternellement neutre ne saurait suffire. On sait ce que valent les traités le jour où l'on est résolu à les rompre. Il faudrait donc que l'*Europe* insistât pour que, par la forme même de l'organisation du nouvel État, les chefs du gouvernement, avant de se lancer dans une guerre, fussent contraints de consulter, non pas seulement leur ambition personnelle, mais la volonté de la nation, les intérêts de toutes les contrées habitées par le peuple polonais.

Une assemblée représentative unique peut être influencée par les démonstrations turbulentes de la foule excitée ; elle peut être entraînée, par la fougue d'un orateur passionné, à prendre une résolution inconsidérée, et dont les résultats funestes retombent plus tard sur le pays en-

tier —Le même danger n'existe point pour un groupe de réunions populaires indépendantes les unes des autres.

Ce qui agite la population de la capitale, ce qui à *Varsovie* ferait descendre le peuple dans la rue, pourrait bien ne paraître que d'une importance fort secondaire à *Cracovie,* à *Lublin,* ou à *Bialystok.* — N'étant point consultées, devant suivre l'impulsion partie d'un centre commun et se voyant soumises à une volonté qui domine la leur, ces contrées pourraient se voir forcées à prendre part à quelque expédition hasardée, à quelque tentative de conquête, qui n'aurait pas eu lieu si l'on avait dû attendre leur consentement avant de l'entreprendre.

Si les guerres sont fréquentes, c'est parce qu'il dépend presque toujours d'une seule personne de la déclarer. — Plus serait grand le nombre de voix à consulter, avant d'entrer en campagne, plus il y aurait de chances à voir régner la paix. — Il faudrait donc, pour être certain des dispositions pacifiques de la *Pologne* ressuscitée, augmenter le chiffre des États indépendants dont l'assentiment serait nécessaire pour une levée générale de boucliers. — Il faudrait qu'avant de reconnaître l'existence politique de la *Pologne* redevenue libre, l'*Europe* lui posât la condition d'établir sur le territoire occupé par les six gouvernements (dont un district) de la Pologne russe, au moins trois États séparés, dont, outre *Varsovie,* les capitales pourraient être *Lublin* et *Bialystok,* ou telles autres villes qu'il plairait aux *Polonais* de choisir.

Cela formerait, avec la *Cracovie* et la *Posnanie,* l'UNION DES ÉTATS ESSENTIELLEMENT NEUTRES DE LA FÉDÉRATION POLONAISE, combinaison qui, nous semble-t-il, résout définitivement la question qui nous occupe.

Pour nous convaincre que les intérêts de tous les ayants cause sont réellement sauvegardés, rappelons-nous les conditions auxquelles doivent répondre les arrangements à proposer, et voyons quels seraient les avantages de cette

combinaison, au point de vue de la *Pologne,* de la *Russie* et de l'*Europe*.

Le peuple polonais se verrait à jamais affranchi de la domination étrangère ; il serait libre de se donner les lois et les institutions qui lui conviendraient ; il pourrait suivre l'impulsion bienfaisante que lui imprimerait la noblesse si éclairée, si dévouée du pays, sans avoir à craindre qu'un élan de patriotisme inconsidéré ne l'entraînât dans une guerre ruineuse. — Quoique composée de plusieurs États indépendants, la *Pologne* serait une par l'effet de la fédération, à la tête de laquelle pourrait se trouver un roi que la nation choisirait d'abord et que le droit d'hérédité désignerait plus tard. — Intimement liés pour la défense du territoire de l'*Union,* les divers États seraient libres de refuser leur concours à celui d'entre eux qui voudrait se lancer dans une guerre d'agression. — Cela leur procurerait l'inappréciable avantage d'une paix perpétuelle, car les moyens de défense dont ils disposent tous ensemble seraient plus que suffisants pour faire respecter la neutralité que leur garantissent les puissances européennes, tandis que les forces de chaque État pris isolément ne seraient point de nature à pouvoir troubler la tranquillité générale par la rupture spontanée de cette neutralité.

La Russie aurait l'honneur d'avoir pris l'initiative dans la question en litige, en patronisant *proprio motu* une combinaison qu'aucune cour étrangère n'aurait cru pouvoir lui proposer. — Elle aurait l'avantage de s'être défaite d'une possession inutile et embarrassante. — Elle se serait donné un voisin inoffensif au lieu d'un ennemi intérieur, pour la surveillance duquel elle emploie maintenant tout un corps d'armée, dont elle ne peut disposer en temps de guerre, sachant qu'aussitôt ses soldats retirés, le pays serait en insurrection.

Elle s'éviterait l'embarras qui devra résulter de la dis-

semblance entre les institutions qu'à cette heure il est possible d'établir en *Russie* et celles dont la *Pologne* demande la remise en vigueur. — Enfin, elle se serait concilié toutes les sympathies des peuples de l'Occident de l'*Europe,* qui verraient avec admiration qu'un seul et même règne aura suffi pour affranchir vingt millions de *Russes,* et pour rendre la liberté à cinq millions de *Polonais.*

L'Europe trouverait dans la forme même de la fédération polonaise des garanties matérielles pour le maintien de la tranquillité générale. — Les agitations et les troubles, s'il devait y en avoir à l'avenir, seraient circonscrits dans les limites de la *Pologne,* et ne seraient plus de nature à soulever l'opinion publique par l'idée que c'est l'oppression étrangère qui les a fait éclater. — L'inviolabilité du territoire de l'*Union,* outre le traité solennel qui la garantirait, serait pleinement assurée par l'*intérêt commun* qu'auraient les États fédérés à se défendre les uns les autres ; tandis que les projets de conquête de la Sérénissime République seraient paralysés par *les intérêts séparés* de chaque État, dont aucun ne voudrait s'imposer des sacrifices d'hommes et d'argent, dans le but de concourir à l'agrandissement d'un autre. — Enfin, les puissances représentées au congrès européen pourraient reporter leur attention, chacune sur ses affaires intérieures, sans crainte d'être troublées, ni par les clameurs soulevées au nom de la *Pologne opprimée,* ni par les tentatives d'agrandissement de la *Pologne conquérante,* sans crainte de voir surgir de nouveau la *question polonaise,* que les travaux du congrès auraient *finalement et définitivement résolue.*

Il nous a été objecté que la Prusse et l'Autriche pourraient bien ne pas vouloir se joindre à l'acte de renonciation spontanée, dont la Russie leur aurait donné l'exemple, et

qu'alors, au lieu de *cinq*, il n'y aurait que *trois* États fédérés dans la Pologne libérée. — Pour la Prusse, cette supposition est fondée, des intérêts locaux rendent fort difficile la cession de la partie polonaise de la Posnanie. — Quant à l'Autriche, qui s'est jointe à la France et à l'Angleterre pour intercéder en faveur de la Pologne, elle aurait par trop mauvaise grâce en refusant de se montrer aussi libérale que la puissance à laquelle elle a cru devoir donner des conseils sur la manière de faire le bonheur des Polonais. — Il ne serait donc pas impossible qu'elle cédât aux vœux des autres cours, en libérant *Cracovie* et la contrée peuplée de Polonais qui entoure cette ville. — Au reste, quoi qu'il en soit, l'*Union polonaise,* formée par cinq, par quatre, ou par trois États seulement, aurait pour la ***Russie*** tous les effets bienfaisants que nous venons d'énumérer ; la proposition que nous venons de préciser resterait donc toujours l'unique moyen rationnel pour aboutir à une solution définitive de la question polonaise.

BRUXELLES, *Avril* 1863.

FIN.



Ouvrages du même auteur :

ÉTUDES

SUR

L'AVENIR DE LA RUSSIE.

PREMIÈRE ÉTUDE :

LA LIBÉRATION DES PAYSANS.

Quatrième Édition. 1861.

DEUXIÈME ÉTUDE :

LES PRINCIPES DU GOUVERNEMENT ET LEURS CONSÉQUENCES.

Troisième Édition. 1860.

TROISIÈME ÉTUDE :

MALVERSATION ET REMÈDES.

Deuxième Édition. 1860.

QUATRIÈME ÉTUDE :

LA NOBLESSE.

Deuxième Édition. 1859.

CINQUIÈME ÉTUDE :

LE MILITAIRE. LA GARDE ET L'ARMÉE.

1860.

SIXIÈME ÉTUDE :

LES SERFS NON ENCORE LIBÉRÉS.

1861.

SEPTIÈME ÉTUDE :

LA TOLÉRANCE ET LE SCHISME RELIGIEUX EN RUSSIE.

1863.

Lettres sur les chemins de fer en Russie. — 1861.

Lettre à M. HERTZEN. — 1862.

Lettre de M. HERTZEN à l'Ambassadeur de Russie à Londres,

avec réponse de M. SCHÉDO-FERROTI.

Cinquième édition. 1862.



DATE DUE			

